



Dix-septième séance

Jeudi 18 juin 2009, 10 h 10

Présidence de M. Allam et de M. Hossain

**DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION
DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS:
PRÉSENTATION DU RAPPORT
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE,
ET APPROBATION DES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. ALLAM)

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir la dix-septième séance de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons maintenant examiner le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui est publié dans le *Compte rendu provisoire* n^o 4C.

J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune. Il s'agit de M. Smythe, président, M^{me} Horvatić, déléguée des employeurs, et M. Edström, délégué des travailleurs.

Je donne la parole à M. Smythe pour qu'il nous présente le rapport.

Original anglais: M. SMYTHE (gouvernement, Australie; président de la Commission de vérification des pouvoirs)

Pour la première fois, j'ai l'honneur de présenter à la Conférence un bref aperçu des activités de la Commission de vérification des pouvoirs qui figurent dans les deux rapports (*Comptes rendus provisoires* n^{os} 4B et 4C).

Les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs aident à renforcer la pierre angulaire de l'Organisation internationale du Travail, à savoir le tripartisme.

Si la Conférence Internationale du travail veut refléter la nature tripartite de l'OIT, il est essentiel que les délégués employeurs et travailleurs soient réellement représentatifs des employeurs et travailleurs dans les Etats Membres.

Il en résulte que les délégués employeurs et travailleurs doivent être acceptés par les gouvernements en accord avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives de chaque pays Membre.

La Commission de vérification des pouvoirs examine les objections, les plaintes et les communications concernant les délégations. Elle examine également la position des Etats Membres dont les pouvoirs sont sujets à un contrôle.

La commission établit un dialogue et cherche un consensus de façon à s'assurer que les représentants des employeurs et des travailleurs sont librement choisis, réellement représentatifs, et ont les moyens

de participer avec une égalité de voix aux travaux de l'organe de décision suprême de l'OIT.

La commission est chargée de garantir un véritable tripartisme dans un monde politique et économique changeant et de faire en sorte qu'il soit toujours une réalité à la Conférence.

A cet égard le succès des activités de la commission et le respect de ses conclusions et recommandations jouent un rôle important pour maintenir la crédibilité de l'Organisation.

Lors de cette session de la Conférence, la commission, une fois de plus, a eu un lourd travail à faire puisqu'elle a eu à prendre connaissance de 24 cas. Nous avons reçu 13 objections concernant les pouvoirs de délégués accrédités ou de leurs conseillers techniques en lien avec l'absence de dépôt de pouvoir d'un délégué des travailleurs ou des employeurs.

Nous avons également reçu sept plaintes concernant le non-paiement des frais des délégués des travailleurs ou des employeurs ou un déséquilibre manifeste et grave entre le remboursement des frais des conseillers des partenaires sociaux, d'une part, et ceux des gouvernements d'autre part.

En outre, la commission s'est penchée sur le suivi de trois situations pour lesquelles la Conférence, lors de sa dernière session, avait demandé un rapport.

La commission a reçu une communication. Elle a tenu dix réunions, sept audiences avec les auteurs d'objections et avec les gouvernements intéressés. Les audiences ont eu lieu lorsque les informations écrites s'étaient avérées ambiguës ou insuffisantes.

Plusieurs cas soumis à la commission étaient semblables à ceux traités les années précédentes. La commission attire l'attention de la Conférence sur trois situations pour lesquelles elle propose la poursuite d'un suivi, à savoir Djibouti, la République islamique d'Iran et le Myanmar.

L'an dernier, la Conférence avait demandé un rapport à chacun de ces pays et seul le Myanmar a présenté un rapport conforme à la demande de la Conférence. La commission regrette profondément que ni Djibouti ni la République islamique d'Iran n'aient été en mesure de respecter cette demande, telle que spécifiée par la Conférence.

Le rapport fourni par le Myanmar traite de l'élection des délégués des travailleurs et fournit des détails sur la procédure utilisée pour sélectionner les délégués des travailleurs. Cependant, la commission n'a pas été convaincue que cette procédure représente véritablement les intérêts des travailleurs du Myanmar.

La commission estime qu'un délégué véritablement représentatif des intérêts des travailleurs ne saurait être sélectionné dans le cadre d'une élection isolée tenue sur une période de six mois seulement et en l'absence de toute structure permanente représentative des travailleurs dans le pays.

Si la tenue d'élections semble être un pas dans la bonne direction, la commission estime qu'il y reste beaucoup d'améliorations à apporter au système.

La commission demande à la Conférence non seulement de suivre la situation mais de renforcer le suivi. Pour la première fois, la commission propose de demander plus qu'un rapport à la prochaine session de la Conférence.

La commission propose qu'un rapport sur l'évolution de la situation soit présentée au Directeur général du BIT d'ici à la fin de l'année. Ce rapport devrait comporter des informations détaillées sur les progrès accomplis par le Myanmar en ce qui concerne la mise en place de structures permanentes pour la représentation indépendante des travailleurs dans le pays et des informations sur la manière dont le gouvernement envisage de consulter ces structures, aux fins de nommer les délégués des travailleurs et leurs conseillers pour la prochaine session de la Conférence. J'attire votre attention sur le paragraphe 34 de notre second rapport et vous invite à adopter les propositions qui y sont contenues.

Le cas de Djibouti porte sur la nomination des délégués des travailleurs.

Le cas de la République islamique d'Iran porte sur la nomination des délégués des employeurs.

Dans les deux cas, une nouvelle objection a été présentée durant cette session de la Conférence. En raison de l'absence de progrès significatifs dans ces cas, la commission demande à la Conférence de renouveler les mesures de suivi concernant ces situations et de prier les gouvernements respectifs de présenter d'ici à la prochaine session de la Conférence un rapport détaillé sur les procédures de nomination.

A cet égard, j'attire votre attention sur les paragraphes 8 et 12 du rapport et vous invite à adopter nos propositions.

Pour ce qui est des plaintes relatives au non-paiement des frais de séjour et de voyage des délégations des employeurs et des travailleurs, un certain nombre de gouvernements ont admis qu'ils n'étaient pas en mesure de faire face à leurs obligations en raison de problèmes financiers.

Si la commission reconnaît que la crise économique mondiale a alourdi le fardeau consistant à envoyer des délégations tripartites complètes à la Conférence, elle relève aussi que la crise financière, a non seulement un impact sur les gouvernements, mais aussi un impact plus grand encore sur les partenaires sociaux et leur capacité de payer leurs propres dépenses, et ne saurait justifier le non-respect des obligations des gouvernements de couvrir les dépenses des délégations tripartites complètes.

A la fin de ce rapport, la commission a formulé des observations générales sur deux points qui ont un impact sur ses travaux. Le premier point porte sur le principe général exigeant des gouvernements qu'ils envoient à la Conférence des délégations qui soient équilibrées entre les trois parties. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs devraient avoir une capacité comparable à participer activement aux travaux de la Conférence.

La commission estime que cette obligation découle des principes du tripartisme inscrits dans la Constitution et dans un certain nombre de textes fondamentaux. Un certain nombre de plaintes et de communications reçues ont trait à ces questions.

La commission a décidé de proposer qu'il soit demandé au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de la Conférence, de considérer les mesures possibles pour améliorer cette situation concernant l'équilibre tripartite dans les délégations.

Dans sa deuxième observation, la commission rappelle aux gouvernements qu'ils doivent présenter les pouvoirs qui identifient clairement les rôles de toutes les personnes qui prennent part à la Conférence. Les délégués et les conseillers doivent être clairement identifiés en tant que tels. Idem pour les conseillers techniques, faute de quoi cela risque de compliquer les activités de la Commission de vérification des pouvoirs et de conduire à des pouvoirs inacceptables.

Les gouvernements sont donc invités à utiliser les formulaires pour la présentation des pouvoirs qui sont annexés à la lettre de convocation à la Conférence, ou la version électronique mise à disposition par le Bureau.

La commission note avec préoccupation que, même si des progrès modestes ont été faits, les femmes sont encore sous-représentées dans les délégations nationales. Elle en appelle non seulement aux gouvernements mais également aux employeurs et aux travailleurs pour qu'ils augmentent le nombre de femmes dans leur délégation respective.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements chaleureux à mes deux collègues, M^{me} Lydia Horvatić, déléguée des employeurs de la Croatie et M. Ulf Edström, délégué des travailleurs de la Suède, pour l'excellent esprit de collaboration et le consensus qui ont caractérisé nos discussions cette année.

Je suis convaincu que M^{me} Horvatić me pardonnera si j'insiste un petit peu au sujet de M. Edström. Je crois savoir que M. Edström quitte son organisation des travailleurs cette année; nous ne le verrons donc plus à la Commission de vérification des pouvoirs. Ses efforts inlassables, son savoir encyclopédique et son engagement total sont un exemple pour nous tous. C'est un privilège que d'avoir pu travailler avec lui.

J'aimerais également remercier M. Tilmann Gekeler et son équipe du secrétariat pour l'excellent travail à l'appui des activités de la commission. Ces dernières semaines, ils ont longuement travaillé et ont répondu à toutes les demandes présentées par cette commission. Ils ont travaillé avec professionnalisme, dans la bonne humeur, et nous ont toujours fourni un travail de la plus haute qualité. Sans leur contribution, nous n'aurions pas pu accomplir notre propre travail.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté son deuxième rapport à l'unanimité.

La Conférence est invitée à en prendre acte et à approuver les propositions contenues dans les paragraphes 8, 12 et 34, qui concernent les délégations de Djibouti, de la République islamique d'Iran et du Myanmar.

(La Conférence prend acte du rapport.)

(Les propositions sont approuvées.)

Il me reste à remercier la commission pour son excellent travail d'examen des pouvoirs des participants à la Conférence. Je sais que le secrétariat a offert un soutien très zélé à cette commission et il mérite également notre gratitude chaleureuse pour cela.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant reprendre la discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} LADÓ (gouvernement, Hongrie)

Les crises n'arrivent jamais au bon moment, mais l'automne dernier a été un moment particulièrement difficile pour la Hongrie, qui s'est trouvée confrontée à un défi mondial sans précédent. A cette époque, la Hongrie était en train de mettre place un programme de stabilisation, avec des mesures budgétaires strictes pour réduire la dette publique. Ce programme a bien fonctionné puisque nous avons réussi à réduire notre déficit fiscal, mais il a donné lieu à un ralentissement de la croissance économique et à une certaine dégradation du bien-être des individus et des familles. Dans ce cycle de baisse d'activité, les premiers effets de la crise ont été encore plus marqués, alors que l'espace fiscal et social pour y répondre était passablement limité.

Le nouveau gouvernement, entré en fonction à mi-avril, se considère lui-même comme un gouvernement de gestion de crise. Sa mission est double. En premier lieu, il doit adopter des mesures immédiates pour stabiliser l'économie et s'attaquer au chômage et aux conséquences sociales de la crise; et il doit ensuite lancer des réformes structurelles susceptibles de contribuer au développement durable de l'économie. Le principal défi est d'équilibrer les mesures à court et à long terme et de faire en sorte que les interventions rapides nécessaires ne sapent pas le développement futur et ne multiplient pas les fardeaux de cette crise.

Le Premier ministre de la Hongrie n'en fait pas un secret: les mesures douloureuses mais inévitables ne donneront des résultats que dans le futur. Il a demandé la compréhension de chaque citoyen et la bonne volonté de toutes les parties prenantes, en particulier les partenaires sociaux, pour que tous acceptent de faire des sacrifices.

Dans des temps difficiles, le dialogue social est particulièrement vital. Le gouvernement a consulté à maintes reprises, les partenaires sociaux et, même s'il n'y a pas de consensus sur certains points de détail, la plupart des partenaires sociaux ont effectivement souscrit aux mesures de régénération économique et de gestion de crise proposées par le gouvernement. Dans leur déclaration commune, ils se sont engagés à lutter ensemble pour la justice sociale lorsqu'ils partageront le fardeau inévitable de la crise.

Quelles sont ces mesures de régénération économique et de gestion de la crise? Pour commencer, la Hongrie a conclu un accord de prêt d'une valeur importante avec le FMI afin de stabiliser son secteur financier. Ensuite, le gouvernement a introduit des mesures d'austérité, telles que, par exemple, le gel des salaires et la suppression du treizième mois dans le secteur public. Le Parlement a adopté des lois

modifiant certaines prestations sociales et les régimes de retraites. Certaines de ces mesures ont eu un effet positif immédiat sur le déficit budgétaire, tandis que d'autres favorisent la stabilité macroéconomique et des finances publiques saines à long terme.

Dans le même temps, la Hongrie a mobilisé énergiquement les différentes mesures concrètes du marché du travail et autres incitation pour relancer l'économie. Nous avons entre autres, introduit des dispositions relatives au travail à court terme assorti à la formation, ainsi que des subventions salariales. Nous aidons également, de toutes les façons possibles, les nouveaux venus sur le marché du travail en accordant une attention particulière aux mères ayant des enfants en bas âge. Le gouvernement travaille actuellement à un régime spécial pour aider ceux qui ont été le plus frappés par la crise. Le soutien ponctuel versé en espèces en une seule fois et non remboursable a pour but d'atténuer les difficultés quotidiennes immédiates.

Afin de faciliter la reprise économique et l'évolution vers une croissance durable, le gouvernement a pris plusieurs initiatives, dont des programmes de création d'emploi, un programme de crédit aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'un projet spécial pour promouvoir l'investissement dans les infrastructures et, partant créer une nouvelle demande dans le secteur de la construction. Nous sommes actuellement en cours de révision des impôts et des cotisations prélevés sur les salaires. Le gouvernement vise à adopter un nouveau régime fiscal plus favorable à l'emploi dès 2010 en veillant à ce que les employeurs et les travailleurs bénéficient tous de ces changements. Alors que nous avons l'intention de réduire de manière drastique, l'ensemble du fardeau fiscal qui pèse sur le travail, nous ne saurions malheureusement compenser cette perte de recettes sans augmenter la TVA et adopter, par exemple, un impôt sur la propriété.

Toutes ces mesures seront conçues avec soin, après avoir consulté en bonne et due forme les partenaires sociaux, en tenant compte de l'engagement commun d'œuvrer en faveur d'une intégration et d'une justice sociales renforcées.

En écoutant le débat sur le rapport *Faire face à la crise mondiale de l'emploi*, je suis convaincue que les gouvernements du monde entier ont réagi rapidement et de manière engagée à la crise financière et économique mondiale sans précédent.

Notre objectif commun est d'éviter la dégradation de l'emploi et de la situation sociale et de sortir de cette crise plus forts qu'avant. Le Pacte mondial sur l'emploi et l'Agenda du travail décent de l'OIT seront les bons outils pour nous guider dans nos efforts, tant dans nos pays respectifs que sur le plan international.

Original anglais: M. KAYODE (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)

Il ne fait aucun doute que l'OIT a joué un rôle stratégique en défendant la cause du travail décent dans le monde du travail aujourd'hui. Le rapport du Directeur général de cette année en est la preuve par excellence et il illustre le fait que les activités du système des Nations Unies, qui ont une incidence sur la vie de millions de personnes, tendent toujours plus dans ce sens.

Le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée*

sur le travail décent est bienvenu et arrive à point nommé, au vu des pertes d'emplois massives occasionnées par la crise économique et financière mondiale actuelle. Cette situation a aggravé la pauvreté dans un grand nombre d'Etats Membres de l'OIT, notamment dans les pays en développement, et elle menace les progrès réalisés en vue de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le rapport souligne l'importance de respecter les principes de la coopération et de l'intégration régionales pour mener à bien les efforts engagés dans une perspective de redressement rapide, en s'appuyant sur des plans d'encouragement de l'emploi.

Pour réaliser ces objectifs, le rapport du Directeur général recommande l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi comme cadre d'action, et le Nigéria approuve cette initiative.

Le gouvernement partage les craintes et les préoccupations de l'OIT au sujet de la crise mondiale de l'emploi et soutient ses efforts pour y remédier. Dans cette optique, nous avons organisé un Sommet national de l'emploi à Abuja (Nigéria), au mois d'avril de cette année, avec l'appui technique actif du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Le plan d'action national pour l'emploi issu de ce sommet a débouché sur l'élaboration d'une feuille de route destinée à orienter nos actions futures en vue de surmonter la crise de l'emploi. La mise en œuvre d'un plan d'action exigera un soutien constant de l'OIT, notamment en ce qui concerne la mission multidisciplinaire pour l'emploi que l'OIT a promis d'effectuer au Nigéria plus tard dans l'année. Nous espérons que les mesures préconisées dans le Pacte mondial pour l'emploi constitueront le cadre d'action pour la mise en œuvre de notre plan national pour l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures stratégiques visant à protéger nos citoyens, surtout ceux issus des groupes les plus vulnérables, notre gouvernement met l'accent sur la sécurité sociale, estimant que c'est là un moyen de promouvoir la mondialisation équitable et la justice sociale. A cet égard, j'ai constitué, en mars 2009, un comité technique de haut niveau, qui a pour fonction d'élaborer une politique de sécurité sociale globale pour notre pays.

Nous avons également mis en route un projet de loi sur la rémunération des employés qui, pour le moment, est à l'examen à l'Assemblée nationale, avant d'être soumis aux instances supérieures de décision pour acquiescer le statut de loi.

Le Nigéria, prenant acte du fait que le rapport considère que le travail des enfants est l'antithèse du travail décent, indique que l'Etat met en œuvre des efforts concertés pour venir à bout de ce phénomène. En qualité de ministre du Travail, j'ai collaboré avec tous nos partenaires sociaux et aux côtés des organisations non gouvernementales pour combattre ce fléau. A ce stade, une politique nationale de lutte contre le travail des enfants, et le plan d'action qui s'y rapporte, sont en cours d'élaboration, pour être ensuite soumis au gouvernement.

Pour ce qui est de l'égalité entre hommes et femmes, nous souscrivons à l'approche de l'OIT, qui estime que la promotion de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail est non seulement une question de droit fondamental et de justice pour les travailleurs, mais également un instrument per-

mettant de parvenir à la croissance et à la réduction de la pauvreté au niveau national.

Au Nigéria, les femmes sont encouragées à jouer un rôle actif dans tous les secteurs productifs de l'économie. En effet, nous avons mis en place des services spéciaux consacrés aux questions d'égalité au sein des ministères et des organismes d'Etat et, dernièrement, nous avons réévalué à la hausse la durée du congé maternité, qui passe de douze à seize semaines et garantit le maintien de l'intégralité de la rémunération, en reconnaissance de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

Le Nigéria reconnaît que les objectifs fondamentaux consistant à garantir un environnement de travail offrant des conditions de sécurité et d'hygiène satisfaisantes doivent être incorporés dans les plans nationaux intégrés pour l'emploi. La loi sur le travail dans les usines et d'autres instruments ayant trait au travail sont à l'examen devant l'Assemblée nationale en vue de leur adoption future.

Permettez-moi à ce stade de remercier l'OIT d'avoir inscrit la question du VIH/sida à l'ordre du jour de cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail. Cette décision souligne qu'il est urgent, au plan mondial, de formuler une recommandation d'ensemble visant à s'attaquer aux effets ravageurs de ce fléau sur le développement humain dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne. Au Nigéria, le ministère du Travail et de la Productivité, en collaboration avec ses partenaires sociaux, a d'ores et déjà élaboré une politique nationale sur le VIH/sida sur le lieu du travail.

Enfin, je félicite l'OIT pour les programmes louables décrits dans ce rapport, qui gagneront en efficacité si l'OIT favorise le renforcement des capacités et l'assistance technique aux partenaires sociaux pour renforcer la mise en place, la surveillance et l'évaluation des projets et des programmes sur le terrain.

M. DE ROBIEN (*gouvernement, France*)

Lundi, le Président de la République française a exprimé avec force et clarté sa vision d'une réforme de la gouvernance mondiale donnant une véritable dimension sociale à la mondialisation et il a souhaité que l'OIT prenne toute sa place dans cette réforme.

La crise nous rend libre a-t-il dit. Eh bien cette liberté, c'est un défi historique lancé à l'OIT. Oui, la France estime que le Pacte mondial pour l'emploi dessine les contours d'une réponse immédiate à la crise économique et à ses conséquences sociales.

Nous encourageons donc la Conférence à adopter les conclusions qui donneront aux Etats Membres un guide précis et des lignes directrices pour mettre en œuvre, à leur niveau, des politiques budgétaires et des politiques sociales en faveur de l'emploi, du soutien aux entreprises, de la protection des chômeurs et des salariés en cette période de crise.

J'indique d'ailleurs que le plan de relance français, auquel s'ajoutent les importantes prestations des systèmes publics de protection sociale, correspond aux orientations proposées dans le rapport du BIT sur la crise et soutenues par les partenaires sociaux au niveau international.

La France s'efforce de relancer l'économie, d'encourager la sauvegarde et la création d'emplois, de renforcer le rôle amortisseur de notre système de protection sociale pour faire face à la crise, particulièrement à l'égard des plus vulnérables.

Oui au pacte, mais il faut aller plus loin. Il faut mettre en place une mondialisation juste et équitable. La crise révèle l'absence de régulation sociale du marché mondial. Il est plus que temps de mettre en place une véritable régulation sociale s'ajoutant au plans nationaux de relance, et reposant sur des règles de bonne gouvernance financière ou des initiatives dans le domaine du commerce et du suivi social des mesures prises par les institutions économiques.

Notre planète a besoin d'une vraie dimension sociale de la mondialisation. Pour les Etats Membres, c'est une priorité stratégique. C'est fondamental pour une mondialisation équilibrée dans son rythme, durable dans son progrès, équitable dans la répartition des richesses, au service des hommes.

Oui pour le pacte, oui pour la dimension sociale de la mondialisation, oui pour affirmer que l'OIT est au cœur de la solution, que l'OIT relèvera le défi d'une architecture sociale de la mondialisation.

Pour l'OIT, n'en doutons pas, il s'agit d'un moment historique et elle a beaucoup d'atouts. L'OIT est la seule institution multilatérale à vocation sociale générale. L'OIT, grâce à sa composition tripartite, est l'organisation internationale la mieux à même de représenter l'économie réelle, constituée des entreprises et de leurs salariés, des travailleurs et des employeurs.

Nous avons la Déclaration de juin 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et comme l'a rappelé le Président Sarkozy, il reste à la faire entrer dans les faits. Cette Déclaration est notre feuille de route, notre point d'appui pour conduire les trois modernisations indispensables pour l'OIT.

La première: améliorer la coordination et la cohérence au sein du système multilatéral. Sur le système multilatéral, je voudrais saluer les efforts du Directeur général pour insérer l'OIT dans la gouvernance économique mondiale et je veux réaffirmer que la France apporte son soutien à cette démarche.

Mais le rôle à venir de l'OIT ne se jouera pas seulement sur le plan institutionnel. Sa capacité opérationnelle comptera au moins autant – et par opérationnelle, j'entends sa présence active sur le terrain, en coordination intelligente et complémentaire avec d'autres organisations des Nations Unies ou de Bretton Woods, – que sa capacité à mieux connaître et anticiper les évolutions du monde du travail, la qualité de son expertise.

Deuxième modernisation: assurer plus de cohérence interne entre les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation.

La troisième modernisation: développer les capacités opérationnelles de l'Organisation pour apporter de nouveaux outils au service de sa mission et rénover ses moyens d'intervention.

L'OIT est restée longtemps une organisation normative, centrée sur les droits sociaux. Elle doit aujourd'hui, sans renoncer à son cœur de compétence, élargir ses instruments d'action.

J'aimerais à ce sujet vous dire deux choses: la force de l'OIT est de pouvoir tirer parti de son expertise sociale de l'intérieur grâce à sa composition et aux réseaux de ses mandants, et demain, l'OIT sera l'organisation de référence en termes de recherche, de connaissances, de statistiques et d'assistance dans ses domaines de compétence qui sont les politiques du travail, de l'emploi et de la

protection sociale dans une stratégie multidimensionnelle.

Les objectifs de la Déclaration sur la justice sociale de juin 2008 sont là pour accélérer cette évolution indispensable, au service du concret. Cette orientation est un clin d'œil de l'Histoire, et un clin d'œil à l'Histoire qui, je le rappelle, se lisait déjà dans les travaux de 1919 comme dans la Déclaration de Philadelphie de 1944.

Original espagnol: M^{me} MUÑOZ (employeuse, République bolivarienne du Venezuela)

En ce qui concerne le rapport du Directeur général, et le thème central qui y est abordé et qui préoccupe l'ensemble des pays aujourd'hui, à savoir comment *Faire face à la crise mondiale de l'emploi*, nous devons rappeler que si les gouvernements ont un rôle clé à jouer dans la recherche de solutions à la crise, tous ne font, malheureusement, pas preuve de bonne volonté et n'adoptent pas une bonne approche pour y parvenir.

C'est le cas de mon pays, le Venezuela, où les conditions, depuis dix ans, ne sont pas propices à l'investissement nécessaire pour assurer la création d'entreprises productives et créatrices d'emplois dignes, autrement dit de travail décent.

Notre gouvernement du Venezuela respecte de moins en moins les conventions de l'OIT, qui ont été ratifiées par ce qui fut jadis notre Congrès national. Il porte ainsi atteinte, depuis 1999, aux normes constitutionnelles de la République.

Aussi, face à cette auguste assemblée tripartite de l'OIT, je ferai référence à quelques-unes de ces conventions qui n'ont pas été respectées, telles que la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ainsi que la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et d'autres conventions comprises dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998. Toutes ces conventions ont pourtant été ratifiées par mon pays, respectivement en: 1944, 1982, 1968, 1983 et 1985.

Le Venezuela ne se limite pas à violer les conventions fondamentales et emblématiques de l'OIT, il enfreint, également, les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression, la propriété privée et les principales libertés individuelles qui y sont reconnues. Sans compter que le gouvernement emploie souvent la violence contre les sièges des organisations patronales, en particulier FEDECAMARAS, l'organisation la plus représentative des entreprises du pays, telle que le reconnaît l'OIT.

Au Venezuela, où nous tentons aujourd'hui de sauvegarder et d'encourager le respect historique des valeurs humaines, nous faisons face à la multiplication des expropriations d'entreprises privées en tout genre et dans tous les secteurs, notamment le secteur de l'élevage, agricole, pétrolier, manufacturier, laitier, des médias, des télécommunications, de l'électricité, minier, du ciment et le secteur alimentaire.

Actuellement, le gouvernement vise les universités, à travers un projet qualifié de «sauvegarde des universités et révision du concept d'autonomie». Ce projet a eu pour conséquence immédiate de per-

mettre le transfert de milliers de postes de travail du secteur productif privé au secteur bureaucratique, provoquant une diminution de la qualité de vie de nos travailleurs et une perte des droits acquis après des années de lutte des mouvements syndicaux dans notre pays.

Cette démarche fait fi de la paix obtenue grâce au dialogue social et à la négociation en matière des relations du travail – comme nous l’a enseigné cette maison – et va à l’encontre des efforts de nos chefs d’entreprise, de nos travailleurs et de l’OIT elle-même, comme le souligne le Directeur général dans les recommandations de son rapport.

On comprend clairement la voie empruntée aujourd’hui par notre pays – un pays qui a pourtant su être le berceau des libertés et le refuge de nombreux exilés latino-américains et européens – visant à renforcer un système économique qui a, par le passé, plongé les populations dans une situation de pauvreté absolue.

Ceux qui, parmi nous, ont souhaité voir respecter leur droit constitutionnel d’exercer librement une activité privée sans autres limitations que celles fixées par la Constitution et la loi, ont été victimes de toutes sortes de mesures gouvernementales de harcèlement, d’intimidation, de réglementations démesurées, de menaces, d’accusations et de dis-crédit.

C’est dans ce contexte de violations par l’actuel gouvernement du Venezuela des normes de l’OIT, des droits de l’homme et de notre propre législation nationale, que nous avons sollicité à plusieurs reprises qu’une mission d’enquête soit envoyée par l’OIT dans notre pays pour vérifier ces infractions à législation, et les allégations qui figurent dans les rapport des missions de contact direct de l’OIT dans notre pays, et plus récemment dans les déclarations de la Commission des droits de l’homme de l’OEA et les Nations Unies. Le gouvernement du Venezuela non seulement rejette ces rapports, mais remet en question la crédibilité et la validité ces organisations qui jouissent pourtant d’une reconnaissance internationale et veillent à garantir un climat de paix et de respect où les individus puissent vivre en harmonie.

J’aimerais attirer une attention particulière sur le paragraphe 118 du rapport du Directeur général où il est question de «plein respect des normes internationales» qui implique un «solide dialogue social». Il s’agit là, en effet, de deux conditions aujourd’hui inexistantes au Venezuela.

Pour toutes ces raisons que j’ai brièvement exposées, nous nous adressons aujourd’hui à cette Organisation, garante de la liberté syndicale et d’association, du tripartisme et de la défense des droits de l’homme, pour qu’elle intervienne de façon urgente et mette un terme aux erreurs et aux violations des droits commises par le gouvernement dans notre pays.

Enfin, nous lançons un appel à toutes les délégations ici présentes, qui partagent les idéaux d’une véritable démocratie et d’une pleine liberté, pour qu’ils aident notre pays à retrouver l’espoir.

M. DE LEEUW (*travailleur, Belgique*)

C’est pour moi un réel privilège que de pouvoir m’adresser à vous, aujourd’hui, au nom des travailleurs belges. La création de l’OIT était basée sur l’idée qu’une paix durable n’est possible que si cette paix repose sur la justice sociale. La justice sociale!

Bien que le monde ait subi de profonds changements depuis lors, il me semble que cette idée reste plus que jamais actuelle.

Dans une société mondialisée, le rôle de l’OIT ne devient pas moins important, bien au contraire.

La crise à laquelle nous sommes confrontés vient nous le rappeler de manière dramatique. Une crise mondiale! Aucun pays n’est donc en mesure d’y faire face seul. Ni le protectionnisme, ni le repli sur soi nationaliste, ni le dumping social via la concurrence fiscale ou sociale déloyale, n’apporteront de solutions.

N’oublions donc jamais que toute mesure nationale risque d’être contre productive si elle n’est pas alignée sur celles des autres pays, sur celle du concert des nations. Nous devons opérer via les organisations multilatérales.

Or je n’hésite pas à dire que l’OIT est l’une des plus importantes de ces organisations multilatérales. Car l’OIT est la seule organisation tripartite et le tripartisme, y compris et surtout en temps de crise, est clairement payant. La concertation tripartite offre un cadre universel qui permet de parvenir à des compromis équilibrés et à la paix sociale.

Si Jean-Paul Sartre a dit un jour que nous sommes condamnés à être libres, je suis d’avis qu’aujourd’hui, nous sommes condamnés, ensemble, main dans la main, à forcer, à imposer des solutions.

Ici à l’OIT nous pouvons trouver des solutions ensemble: travailleurs, employeurs et gouvernements. Les conclusions de cette 98^e Conférence le montrent, elles réaffirment avec force l’importance du travail décent en temps de crise alors que d’aucuns ont plutôt essayé de se servir de la crise pour démanteler les droits des travailleurs.

Les travaux et les prises de parole au sein du Comité plénier sur les réponses à la crise et du Sommet le montrent aussi. Nous avons engendré des résultats.

De la même manière le Pacte mondial pour l’emploi, qui reprend plusieurs principes prometteurs, provient aussi de cette envie de travailler ensemble.

Mais le résultat de nos travaux, les textes que nous produisons, et en particulier ce pacte, ne peuvent pas être une fin en soi. Ils représentent un potentiel à saisir, le potentiel de nos choix communs.

Tous les jours durant cette Conférence cela a été dit: le chômage, l’inégalité et la pauvreté étaient un fait également avant la crise. La crise est un facteur qui ne fait que les aggraver. L’inégalité entre les travailleurs et les travailleuses en est un exemple clair mais regrettable. Sur ce point, il y a donc encore un long chemin à parcourir et j’appuie donc de toutes mes forces les conclusions de la Commission de l’égalité.

Revenir à une situation telle que nous la connaissions avant la crise n’est pas une option. Il faudra bien autre chose et la tâche est immense: régulation du marché – et des marchés financiers en particulier –, équité fiscale, emploi durable, salaires négociés, instauration d’un salaire minimum et d’une protection sociale universels – à commencer par exemple par le niveau européen –, instauration également d’un accès universel aux soins de santé.

N’oublions pas non plus la solidarité entre les pays, quel que soit leur niveau de développement. Au G20 de Londres, ce sont le Brésil et l’Afrique du Sud qui, en exprimant leur solidarité inconditionnelle avec les travailleurs des pays industriali-

sés, nous ont montré la voie de la solidarité. La solidarité indispensable est donc une solidarité mutuelle entre les pays du Sud et les travailleurs du Nord.

Il faudra donc donner suite au résultat de nos travaux.

Le tripartisme est une force si nous voulons tous lui donner un contenu. Mais ajoutons surtout que le tripartisme n'est pas possible sans respect des droits syndicaux. Une concertation sans droit d'action, sans interlocuteur autonome, sans syndicat indépendant est une concertation vide. Et malheureusement, à l'occasion de cette session, la Commission des normes a dû à nouveau se pencher sur 25 infractions graves. J'appelle donc à la solidarité, notamment avec la Colombie.

Je voudrais terminer sur un grand nombre de points positifs, mais je signalerai seulement une exception: je dois encore exprimer notre déception devant notre incapacité à conclure une convention sur le VIH/sida. Cela est surréaliste, inimaginable si l'on considère l'ampleur du problème. Nous le regrettons profondément.

Pour le reste, je voudrais dire merci. Vive cette Conférence! Vivent les délégués! Vive l'OIT, au nom des travailleurs belges.

Original anglais: M^{me} LAKIČEVIĆ STOJAČIĆ (gouvernement, Serbie)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole, au nom de la délégation du gouvernement de la République de Serbie, à cette session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à féliciter à cette occasion le Directeur général pour la qualité du rapport global.

Nous traversons actuellement une crise économique profonde, marquée par une instabilité sur le plan social, qui a des répercussions sur les individus partout dans le monde, indépendamment de l'âge, du niveau de formation et de la position sociale.

Je souligne à cet égard que l'ordre du jour de la présente session de la Conférence et le rapport du Directeur général rendent compte des principaux problèmes et préoccupations affectant les différents pays du monde, la Serbie notamment.

Lorsqu'ils envisagent des mesures de lutte contre les effets de la crise, les gouvernements doivent veiller, plus que jamais peut-être, à respecter les grands principes de l'Organisation internationale du Travail, soit à œuvrer pour la protection sociale pour tous, le dialogue social, des conditions de travail adéquates et la cohésion sociale. Les efforts liés à la lutte contre la crise doivent être répartis équitablement entre les différentes catégories sociales.

Le gouvernement de la République de Serbie a adopté en conséquence un plan de lutte contre les effets de la crise économique qui prévoit notamment une coupe de un milliard d'euros dans le budget de l'administration publique. En conséquence, il est prévu de réduire d'un quart les allocations des ministères et de diminuer également les montants alloués aux bénéficiaires des fonds publics ayant un revenu personnel, les transferts aux administrations locales, les dépenses des entreprises publiques et les fonds affectés à la caisse d'assurance maladie. En outre, les pensions de retraite seront gelées, de même que les salaires de la fonction publique, y compris au sein de l'administration provinciale et locale. Parallèlement, il est envisagé de diminuer provisoirement le niveau des salaires de la fonction publique et d'accélérer la réforme de l'admini-

nistration, qui vise à réduire les effectifs des organismes et services publics. Il est prévu enfin d'élever les impôts indirects, d'introduire une redevance sur les communications mobiles et d'augmenter l'impôt foncier et l'impôt sur les véhicules de luxe.

Le plan du gouvernement de la Serbie comprend aussi des mesures destinées à préserver le niveau de vie des citoyens, notamment par l'octroi d'un soutien financier spécial aux ménages avec enfants, aux familles d'accueil et aux tuteurs et par différentes subventions relevant des pouvoirs locaux et concernant les frais d'approvisionnement en eau, gaz et électricité, les frais de garde d'enfant et les frais de transport des personnes âgées.

Le plan du gouvernement comprend un troisième volet axé sur la promotion de l'activité économique et de l'emploi. Ce volet prévoit notamment l'octroi de prêts subventionnés pour la promotion du développement économique et d'autres lignes de crédit visant à accroître les liquidités, favoriser l'investissement, soutenir l'activité agricole et aider les petites et moyennes entreprises. Des prêts sans intérêt pourront être octroyés en outre aux entreprises jeunes et dynamiques. Le nouveau programme du service public de l'emploi prévoit l'octroi de subventions en cas de recrutement de stagiaires. En outre, des programmes de travaux publics devraient permettre d'employer les catégories les plus vulnérables de la société aux fins de travaux d'intérêt général. Le gouvernement de la République de Serbie recherchera les fonds supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins de l'économie nationale auprès de bailleurs de fonds étrangers. L'Etat doit aussi promouvoir l'investissement dans les infrastructures. Cet effort portera sur les grands axes de circulation du pays, notamment sur le réseau autoroutier et ferroviaire.

Les partenaires sociaux ont réservé un appui franc et massif au gouvernement lors de la définition de ces mesures. De notre point de vue, le dialogue tripartite et la coopération entre les représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats sont essentiels dans les circonstances actuelles, et plus particulièrement encore dans les pays en transition, en vue d'une action adéquate contre la récession.

Je remercie l'OIT de m'avoir donné ainsi l'occasion de vous faire part de la situation dans mon pays, au nom de la délégation de la République de Serbie et en mon nom propre, et je vous souhaite à tous tout le succès voulu dans les initiatives que vous mettez en œuvre pour surmonter les conséquences de la crise.

Original anglais: M. TOTH (représentant, Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires)

Au nom de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, je tiens à vous remercier de nous avoir invités à prendre la parole sur le thème d'actualité qu'est celui de la crise économique actuelle. Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est donnée pour célébrer avec vous le 90^e anniversaire de l'OIT.

S'agissant de la crise, je pense que dans un monde en constante mutation nous avons besoin d'un dialogue civil et social permanent. En d'autres termes, il nous faut élaborer une démocratie participative, puis l'étendre et la renforcer. Pour ce faire, nous devons créer de nouvelles structures pour disposer d'une gouvernance économique et sociale respon-

sable au niveau mondial. Que pouvons-nous faire pour y parvenir?

Nous avons mis en place avec l'OIT un solide partenariat depuis 1999, date de la création de notre association. Nos deux institutions couvrent un grand nombre de communautés qui se recoupent. Les domaines d'activité des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires complètent ceux de l'OIT. L'Organisation tire sa force du tripartisme et les conseils économiques et sociaux regroupent non seulement des partenaires sociaux mais aussi d'autres forces des organisations de la société civile, dont l'action est souvent primordiale.

La collaboration des conseils économiques et sociaux offre à l'OIT la possibilité de travailler avec d'autres forces de la société, d'autres acteurs de la société civile organisée.

Par ailleurs, notre association a, dès le début, appuyé l'Agenda du travail décent de l'OIT, ce qui s'est traduit par plusieurs actions et travaux dans des domaines stratégiques.

La modification de l'ordre du jour de la Conférence et le débat sur la crise mondiale de l'emploi sont une très bonne idée. Ce sommet a déjà donné lieu à d'importants discours au plus haut niveau. Je me félicite des engagements qui ont été pris, mais je souhaiterais partager avec vous trois convictions que j'ai au plus profond de moi quant à la suite concrète qui sera donnée à ces engagements. Tout d'abord, la mise en place d'une politique sociale efficace et d'une politique de travail décent est un facteur productif qui peut aider à gérer et à surmonter la crise. Ensuite, le renforcement du rôle des partenaires sociaux et d'autres composantes de la société civile, les parties prenantes concernées, est fondamental si l'on veut prendre des mesures efficaces dans le cadre de l'application de toutes les politiques du travail. L'OIT doit pouvoir se positionner sur un pied d'égalité avec le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui est des réflexions à apporter sur la crise et des négociations en la matière.

Nous estimons que nous avons droit de cité aux côtés de toutes ces organisations internationales.

Je pense que vous conviendrez qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de méthode, c'est une condition sine qua non. Nous estimons que ces politiques en matière de travail sont des instruments efficaces pour aboutir à une mondialisation équitable et durable. Le rôle et la participation des acteurs économiques et sociaux sont déterminants pour réussir. Il nous faut intégrer les questions et politiques économiques, financières et sociales pour aboutir à un résultat durable. En effet, c'est le creuset qui permet de réunir les divers éléments, parfois antagonistes, de la société et d'édifier un compromis; les conseils économiques et sociaux en sont tout à fait persuadés. Qui plus est, les conseils économiques et sociaux sont bien placés pour y jouer un rôle positif.

Mon organisation va tenir dans trois semaines à Budapest (Hongrie) son assemblée générale, qui va réunir quelque 60 conseils économiques et sociaux originaires des quatre continents et plus de 150 participants. Elle va également organiser une conférence internationale sur les conséquences de la crise financière, économique et sociale, la lutte contre les inégalités et la promotion du développement durable.

Je ne doute pas que le Pacte mondial pour l'emploi et le Sommet de l'OIT seront au cœur de nos délibérations. Je puis vous assurer que mon association et ses membres au niveau national feront tout pour assurer le suivi et l'application du Pacte mondial pour l'emploi. Nous allons nous pencher sur le thème de la nouvelle gouvernance mondiale et du rôle des conseils économiques et sociaux, et je pense que l'OIT et notre association auront beaucoup à faire en commun.

Original anglais: M. SENEVIRATNE (ministre des Relations du travail et de la Main-d'œuvre, Sri Lanka)

Nous félicitons le Directeur général pour la présentation de son rapport intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: une reprise centrée sur le travail décent*, qui sous-tend une bonne partie des travaux menés pendant la Conférence, y compris les débats qui ont eu lieu en plénière.

Nous avons maintenant suffisamment de preuves concrètes pour dire que la crise économique a touché toute la planète. Alors que les pays développés connaissent de fortes réductions de leurs taux de croissance économique, ce sont les pays en développement qui sont les plus vulnérables. Nous observons que le chômage devient une crise et, sans une action multilatérale, bilatérale et nationale menée en concertation, cette crise deviendra, sans aucun doute, une crise humanitaire partout dans le monde.

Dans ce contexte, Sri Lanka approuve pleinement les efforts déployés par l'OIT pour que cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail soit un forum de discussions et apporte des réponses à la crise, en plaçant le travail décent au cœur de ces réponses.

Selon une analyse récente de la Banque mondiale, l'économie de Sri Lanka a été relativement peu touchée par la crise économique. Sri Lanka est un pays qui dépend des échanges commerciaux, avec un marché fortement axé sur l'exportation: 62 pour cent du total des exportations sont destinées aux Etats Unis et à l'Union européenne et les vêtements, le thé et les pierres précieuses constituent une grande part de ces exportations, soit 58 pour cent. Dans ce contexte, Sri Lanka sera frappé de plein fouet par la crise économique en raison d'un chômage élevé et d'une baisse de la consommation des principaux partenaires commerciaux du pays.

Jusqu'au premier trimestre de l'année 2009, les données macroéconomiques ne reflètent pas une hausse significative du chômage. Toutefois, ce sont des éléments au niveau microéconomique qui montrent une augmentation des pertes d'emplois. L'impact sur le marché du travail s'est traduit par des licenciements, le paiement différé des cotisations sociales, le gel du recrutement, la rationalisation des usines, l'élimination ou la réduction des prestations spéciales, des réductions volontaires de salaire, etc.

Bien que Sri Lanka n'ait pas subi d'impact significatif sur le marché du travail à l'étranger, qui compte 1,5 millions de Sri lankais, soit environ 15 pour cent de la population active, des rapports font état de pertes d'emplois pour les travailleurs dans certains secteurs, comme la construction.

Nous manquons d'informations en ce qui concerne l'impact sur les petites et moyennes entreprises, et le nombre important de travailleurs dans l'économie informelle, qui n'ont généralement pas accès au travail décent. Bien entendu, dans une si-

tuation telle que la crise actuelle, ce sont les pauvres qui ont peu d'atouts et un accès limité au marché qui sont souvent les plus durement touchés. La perte brutale de revenus entraîne la paupérisation de personnes qui avaient auparavant un bon niveau de vie.

Sri Lanka a mis en œuvre avec succès des programmes de réduction de la pauvreté. Le niveau de pauvreté est passé de 23 pour cent en 2002 à 15 pour cent en 2007. Cependant, si des mesures efficaces en matière de marché du travail ne sont pas prises immédiatement pour protéger à la fois l'industrie et l'emploi, la crise actuelle aura un impact négatif sur le niveau de pauvreté et par conséquent, il nous sera difficile de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et du travail décent.

Les mesures prises par le gouvernement visent à atténuer l'impact sur l'industrie et sur l'emploi. Quelques mesures administratives en matière d'administration du travail ont été prises, telles qu'une réaction rapide aux appels des employeurs ayant besoin d'aide et le paiement différé des cotisations sociales, une diminution du temps de travail etc. Sri Lanka a aussi lancé un plan de relance; le droit à en bénéficier est déterminé par les critères du maintien du niveau de l'emploi de 2008.

Dans toutes les initiatives que nous avons déployées, le dialogue social a été l'outil pour définir les mesures politiques et administratives. Je tiens à féliciter nos partenaires sociaux qui ont compris la réalité de la crise actuelle et pour la coopération dont ils ont fait preuve en ces temps difficiles.

Sri Lanka, après avoir mis fin à un conflit qui a ravagé le pays pendant près de trente ans, ressent aujourd'hui un sentiment de paix. Je crois que lorsque le terrorisme le plus extrémiste sera éliminé, nous aurons principalement à relever les défis auxquels nous sommes confrontés après le conflit. Nos priorités seront la réintégration, la réconciliation, la reconstruction, la réinstallation des populations déplacées, le maintien et la stabilisation de la paix, et l'instauration de la compréhension entre tous les Sri lankais.

(M. Hossain prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. WALTERS (ministre d'Etat, ministère du Travail et de l'Immigration, Barbade)

J'ai signalé l'année dernière que l'économie mondiale connaissait une période d'instabilité, caractérisée à l'époque par une explosion du cours du pétrole, par des remous et l'incertitude dans les marchés financiers mondiaux, et par de graves problèmes menaçant la survie et l'existence mêmes des populations des pays en développement en ce XXI^e siècle.

Cette année, la 98^e session de la Conférence a lieu à une époque où l'état de l'économie s'est aggravé, donnant lieu à une crise financière mondiale de proportions épidémiques. Comme nous le savons tous, cette crise sociale et économique a mis un terme à la longue période d'expansion économique que le monde vivait depuis les années 1990.

Une grande préoccupation de la Barbade et des pays de la CARICOM, en tant que pays en développement, est l'augmentation du chômage et de la pauvreté extrême causée par la crise mondiale dans notre espace économique.

En effet, étant donné que les pertes d'emplois sont surtout subies par les travailleurs peu qualifiés, par les travailleurs pauvres et par d'autres groupes vul-

nérables, on prévoit que les inégalités de revenus se creuseront au-delà des prévisions faites dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les conditions sociales empirent de façon significative et les revenus des travailleurs baissent de manière constante, non seulement le salaire réel des travailleurs dans l'économie formelle, mais également celui des travailleurs de l'économie informelle dans le monde entier. De fait, la crise mondiale actuelle et la gravité probable de son impact dans le monde entier méritent largement qu'on s'en préoccupe. En raison de la nature de la crise, les perspectives de développement dans les économies émergentes et dans les pays en développement resteront sombres pendant quelque temps encore.

A la Barbade et dans la région des Caraïbes, nous nous préoccupons de ces difficultés naissantes.

Si nous voulons ressortir de cette crise sans les dislocations sociales durables et les cicatrices économiques attendues, il est donc important de réagir de façon décisive et stratégique. A mon avis, cette réaction devra comprendre: des innovations politiques et économiques majeures visant à atténuer la crise; une volonté renouvelée de préserver les valeurs traditionnelles de l'autonomie et de l'autodétermination dans notre propre contexte culturel; une protection sociale adéquate et des filets de sécurité sociale pour toutes les catégories de travailleurs et pour les secteurs les plus vulnérables de nos populations; la protection de l'emploi à travers des mesures de sécurité dans l'emploi, notamment l'amélioration des droits au travail; l'offre de possibilités de formation, de recyclage et de développement pour les chômeurs et les personnes sous-employées afin qu'ils acquièrent de nouvelles compétences qui leur serviront dans l'avenir; des programmes et des politiques du marché du travail et de l'emploi efficaces visant à aider les chômeurs, en particulier les groupes vulnérables (notamment les femmes, les travailleurs pauvres, les jeunes et les personnes ayant des besoins particuliers) à rester sur le marché du travail et à retrouver rapidement un emploi; la mise en œuvre de mécanismes visant à assurer que les travailleurs ne soient pas désavantagés par la situation économique, ou forcés de travailler sans un revenu ou des conditions de travail décentes, en utilisant la notion de travail décent.

Cette liste n'est pas exhaustive, et une analyse des manières dont ces recommandations peuvent améliorer les situations sociale et économique dépasserait le cadre de ma présentation. On se bornera à dire que, pour que les résultats soient positifs, des engagements forts doivent être faits envers la promotion de l'Agenda du travail décent de l'OIT, et une grande importance doit lui être accordée.

Cet Agenda est de plus en plus pertinent et le deviendra encore davantage à l'avenir à mesure que tous les pays du globe continuent de faire face aux problèmes divers et transversaux nés de la crise actuelle.

En particulier, les pays en développement doivent prendre des mesures sérieuses et immédiates en vue d'atteindre les quatre objectifs stratégiques promus par l'OIT depuis 1999, je veux parler, spécifiquement, de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, du renforcement de la couverture et de l'efficacité de la protection sociale pour tous, du renforcement du tripartisme et du dialogue social, et de la création de meilleures possibilités de travail et de revenu décentes pour les femmes et les hommes.

J'évoque la promotion de l'Agenda du travail décent car, face à la crise, il ne s'agit pas simplement de rectifier les déséquilibres économiques mondiaux ou de rétablir la croissance économique. La crise mondiale a aussi une dimension humaine, sur laquelle il faut nous concentrer. L'approche humaine doit consister à protéger les droits fondamentaux au travail de tous les travailleurs et à fournir une protection sociale et de l'emploi adéquate, ce qui est impératif étant donné que les ressources humaines sont la clé du processus de relance.

Cela m'amène à ma conclusion: l'OIT et ses mandants doivent faire particulièrement attention, en ces temps difficiles, à ce que les acquis obtenus jusqu'ici par l'Organisation grâce aux diverses conventions, recommandations et autres activités sociales et économiques ne s'amenuisent pas.

En tant que partenaires sociaux et en tant que mandants, nous devons appuyer tous les efforts déployés par l'OIT pour protéger ces acquis. Nous le devons aux travailleurs du monde et à nous-mêmes.

Enfin, j'estime que la crise mondiale est une occasion utile de nous engager davantage dans le dialogue social tripartite, qui doit être utilisé pour permettre la participation des parties prenantes représentant les divers secteurs économiques et sociaux. Le dialogue social doit être considéré comme le mécanisme de résolution et de détection des problèmes et de prise en compte des divers intérêts, permettant de donner forme aux politiques visant à faire face aux problèmes cruciaux qui nous sont posés aujourd'hui. Adoptons une approche pragmatique universelle grâce à la participation de nos partenaires, de nos organisations et de nos populations, alors que nous avançons vers un avenir prospère.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE VIH/SIDA: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. HOSSAIN)

Nous allons interrompre le débat général et en venir au point suivant de notre ordre du jour.

Le rapport de la Commission sur le VIH/sida est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 15.

La commission a désigné son bureau comme suit: M^{me} Nene-Shezi, présidente; M. Obath, vice-président employeur; M. Sithole, vice-président travailleur; M^{me} Singh, rapporteuse. J'invite le bureau de la commission à venir prendre place à la tribune, et je donne la parole à la rapporteuse qui va nous présenter le rapport.

Original anglais: M^{lle} SINGH (gouvernement, Trinité-et-Tobago; rapporteuse, Commission sur le VIH/sida)

Je suis très honorée d'être parmi vous ce matin pour présenter le rapport de la Commission sur le VIH/sida. Je remercie tout particulièrement mon collègue et ami, M. Hassan, membre gouvernemental du Royaume-Uni, qui m'a considérablement aidée à préparer le rapport.

Je voudrais remercier aussi M^{me} Nene-Shezi, membre gouvernemental de l'Afrique du Sud, pour la façon très compétente dont elle a mené les travaux de la commission. Ses aptitudes pour consulter toujours les membres de la commission, son élan, sa persévérance, son approche axée sur les résultats nous ont menés aux conclusions auxquelles nous sommes parvenues.

Ont été également très précieux pour les travaux de la commission la sagesse et les efforts que les vice-présidents, M. Obath, membre employeur du

Kenya, et M. Sithole, membre travailleur du Swaziland, ont démontrés pour trouver des terrains d'entente.

Je remercie de tout cœur le secrétariat du BIT. L'équipe conduite par M. Martin George Hahn et M^{me} Paola Pinoargote, avec leur équipe de rédacteurs, de traducteurs et de dactylographes, nous ont aidés dans la tâche difficile qui était de résumer les travaux de la commission.

Une session comme celle à laquelle nous avons participé ne pouvait pas être préparée du jour au lendemain. La roue avait commencé à tourner bien avant cette session de la Conférence. Il a fallu planifier les choses, avoir une approche holistique et se préoccuper des moindres détails. Il a fallu aussi réaliser des enquêtes et préparer des rapports de base, qui ont servi à nos discussions et délibérations. Nous avons bénéficié d'une équipe du BIT très motivée, très compétente, sous la direction de M^{me} Sophia Kisting, qui connaissait bien le sujet et nous a beaucoup aidés.

La commission sur le VIH/sida a tenu 23 séances pendant lesquelles nous avons traité quelque 300 amendements sur lesquels les discussions ont été parfois très techniques, longues et complexes, et souvent très délicates, en raison des perspectives très différentes qu'il fallait prendre en considération. Le comité de rédaction a dû modifier le texte à la lumière d'amendements que la commission avait formulés, et il a tenu une séance marathon, samedi, jusqu'au petit matin du dimanche.

J'ai été heureuse du niveau de participation, de la qualité des discussions pendant les séances de la commission. Cela a mis en évidence l'utilité du partenariat, dans les réunions officielles ou non, et j'ai été très impressionnée par l'esprit de camaraderie et le niveau très large de consultation dont ont fait preuve les membres de cette commission, en des moments très compliqués parfois. Le consensus tripartite, dans un climat familial au cours duquel le respect mutuel a régné, a permis de prendre rapidement des décisions sur des questions de fond.

Cet esprit constructif et de collaboration s'est manifesté dès la première séance de la commission et a duré pendant tous les travaux. Par exemple, les réunions bilatérales entre employeurs et travailleurs, les réunions informelles entre les partenaires sociaux, ont véritablement renforcé le contenu de ce rapport.

J'aimerais attirer votre attention sur le rôle important que les membres gouvernementaux ont joué pour faire progresser le travail de la commission. Les nombreuses réunions des groupes régionaux y compris les réunions informelles au cours desquelles ont été trouvées des positions pour l'ensemble du groupe gouvernemental, ont permis de faire avancer notre travail et d'aboutir aux conclusions que nous vous soumettons.

Un esprit de consensus, de solidarité et de collaboration a régné à tout moment, étant donné que les délégués étaient convaincus que le VIH/sida est un problème mondial qui exige une riposte mondiale, fondée sur des droits et des principes universellement admis et appuyés.

Je voudrais maintenant revenir au rapport qui est le résultat de la concertation de 200 délégués représentant plus de 100 Etats Membres, lesquels ont participé très activement aux travaux de la commission. La première partie du rapport porte sur l'élection du bureau, reproduit les discours d'ouverture du bureau et des employeurs, des tra-

vailleurs et des délégués gouvernementaux. Vient ensuite un résumé des discussions sur chaque point. La deuxième partie contient les conclusions qui donnent un cadre d'action et un point de départ pour la préparation de la deuxième discussion qui aura lieu l'an prochain. La troisième partie est la Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence de la question intitulée «Le VIH/sida et le monde du travail».

Je n'ai pas l'intention ce matin de faire un compte-rendu détaillé des deux semaines de travaux car cela prendrait beaucoup de temps. Je chercherai donc à souligner quelques-uns des points essentiels qui ont été traités pendant des délibérations forts riches et constructives, et j'espère rendre bien compte de la discussion qui a été très stimulante.

Tout d'abord, les travaux de la commission ont été marqués par un appui enthousiaste et unanime en faveur d'une norme significative et efficace sur le VIH/sida. Il a été largement admis que la pandémie du VIH/sida est un problème complexe qui peut se manifester de maintes façons, qui exige beaucoup de confiance et de nombreuses mesures. Il faut donc beaucoup de créativité, pour trouver une solution que je qualifierais de presque magique. Chacun a reconnu que le monde du travail est un élément majeur de la recherche de cette solution. Chacun s'est aussi accordé à dire que la lutte contre le VIH/sida sera plus efficace si l'on a recours au potentiel qu'offre le monde du travail. Tous les délégués ont partagé l'idée qu'une politique nationale sur le lieu de travail, à la suite de consultations tripartites, doit faire partie intégrante des stratégies nationales en matière de VIH/sida. En outre, une attention toute particulière a été accordée à la nécessité d'examiner l'impact du VIH/sida sur l'entreprise et l'emploi, sur les travailleurs, leur famille et les personnes à leur charge, et sur l'économie. Il est donc essentiel d'agir sur le lieu de travail afin d'aider la société et de faire face à la crise économique.

La commission a reconnu qu'il est important de protéger les travailleurs contre la discrimination au motif du VIH, que l'infection soit réelle ou supposée. L'ensemble de la commission a estimé que l'instrument proposé devrait assurer la protection de tous les travailleurs, en particulier dans les groupes et secteurs qui sont considérés comme les plus vulnérables. Par conséquent, les conclusions proposées prévoient l'interdiction absolue d'un dépistage obligatoire des travailleurs et des demandeurs d'emploi. Cela renforce les principes de l'action que l'OIT mène depuis des années, qui sont contenus dans le *Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida* du BIT et le monde du travail qui a été publié en 2001.

A été largement acceptée l'idée que la prévention devait être la pierre angulaire de l'action concernant le VIH/sida sur le lieu de travail. La commission a souligné que la prévention est une priorité urgente et que le lieu de travail peut jouer un rôle significatif en contribuant aux différentes formes de prévention. En effet, la prévention permet d'atteindre la population adulte, avec des interventions quotidiennes ciblées et, ainsi de toucher les familles et le reste de la communauté.

La commission a également réaffirmé l'importance non seulement de préserver les progrès considérables qui ont été faits pour donner des traitements à un prix abordable, mais aussi de s'assurer que ces traitements soient accessibles aux millions

de personnes qui risquent de perdre et leur travail, et leur vie.

Ce qui est absolument indispensable, ce sont des partenariats et alliances stratégiques. L'accent a été mis sur la création de partenariats stratégiques avec les commissions de lutte contre le sida et les organismes analogues, qui peuvent renforcer l'action sur le lieu de travail, aux niveaux national, régional et international. L'action doit aussi être multisectorielle à tous les niveaux, en intégrant et en coordonnant mieux les différents secteurs et acteurs, et l'action constante sur le lieu de travail. Il est impérieux que les gouvernements, avec les partenaires sociaux, améliorent la coordination à tous les niveaux afin d'améliorer l'action sur le lieu de travail.

La commission a insisté également sur la nécessité de conditions favorables à des politiques, des stratégies et des programmes cohérents à l'échelle nationale pour lutter contre la pandémie du VIH/sida dans le monde du travail. En outre, les politiques de sécurité et de santé au travail doivent comprendre des mesures pour atténuer le risque de contagion du VIH sur le lieu de travail.

La commission a souligné le rôle essentiel des employeurs, travailleurs, gouvernements et organisations de personnes atteintes par le VIH/sida pour élaborer et mettre en œuvre ces politiques et programmes. La commission a souligné aussi l'importance de prendre des décisions en consultations, et d'agir conjointement pour faire face à la pandémie. L'institutionnalisation des mesures visant à assurer la viabilité de l'action est essentielle pour faciliter la lutte contre le VIH/sida.

Etant donné la précarité de l'emploi informel et, souvent l'absence de protection sociale et l'accès limité aux services de santé, les conclusions soulignent l'importance d'élaborer des actions spécifiques et ciblées sur les travailleurs, les employeurs et les travailleurs indépendants occupés dans l'économie informelle.

Plusieurs autres groupes de personnes ont été identifiés comme étant vulnérables, et elles doivent être particulièrement prises en compte dans l'élaboration de la lutte contre le VIH/sida, y compris les femmes et les filles, les enfants qui ont perdu l'un de leurs parents ou les deux en raison du VIH, les jeunes, les travailleurs migrants, les handicapés, etc.

Pendant la discussion, le lien intégral entre les travaux de la Commission de l'égalité et du Comité plénier a été souligné. Notamment, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions fondamentales qui doivent être visées, systématiquement et de façon cohérente, par toutes les politiques et tous les programmes sur le VIH/sida.

On a estimé aussi que le VIH/sida ne peut pas être examiné isolément de la crise, notamment parce que la pauvreté est considérée comme un facteur majeur de VIH/sida qui, à son tour, peut accroître et répandre la pauvreté au détriment du développement, de la productivité et de la viabilité de l'économie.

Cela signifie que lorsque nous nous adaptons à la crise, nous ne devons pas relâcher la lutte contre le VIH/sida mais affronter le problème plus vigoureusement afin de réduire l'impact de la pandémie, et veiller à ce qu'elle n'aggrave pas davantage la crise.

Les conclusions soumises aujourd'hui traduisent le consensus auquel nous avons abouti. Il y a deux cas dans lesquels le texte des conclusions n'est pas définitif, cela pour des raisons différentes. En ce qui

concerne le point 4, cela est dû au fait que la commission a demandé à l'OIT de renouveler ses consultations avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONUSIDA et l'OMS, pour s'assurer que ces définitions sont tout à fait précises d'un point de vue scientifique et concordent avec leur utilisation à l'ONUSIDA et à l'OMS.

Le second cas se trouve au point 29, pour une raison tout à fait différente. Alors qu'un grand nombre de membres de la commission a estimé que l'exception au principe était nécessaire, d'autres se sont dits préoccupés par cette question qui relève des droits de l'homme d'une bonne politique et de la cohérence de l'action avec les partenaires à l'échelle mondiale qui luttent contre le VIH/sida, par le biais de l'ONUSIDA et d'autres organisations.

La commission devra revenir sur ces points l'année prochaine. De fait, les conclusions proposées ne sont pas un instrument définitif. Elles sont le point de départ des préparatifs d'une deuxième discussion cruciale qui aura lieu l'an prochain. Je suis sûr qu'elle sera beaucoup plus facile étant donné le volume de travail qui a été effectué cette année.

Nous espérons qu'entre-temps les discussions et les consultations se poursuivront entre les partenaires sociaux et avec l'OIT, afin de renforcer et de clarifier le consensus déjà obtenu. Le message positif qui émane de la commission, sous la forme de conclusions substantielles, n'est pas le fruit du hasard. C'est un choix de la commission, et il montre que le tripartisme peut fonctionner.

Nous avons délibéré longuement. Nous avons élaboré un très bon ensemble de conclusions. Elles fournissent un cadre d'action qui, avec le suivi qui sera effectué par le Bureau, guidera nos préparatifs pour l'an prochain. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus riches de cette expérience et nous avons une idée beaucoup plus claire de la meilleure façon d'avancer.

J'espère sincèrement que vous rentrerez chez vous inspirés par nos travaux, avec des idées concrètes sur la façon d'agir dans votre pays, et que vous mettez ces bonnes idées en œuvre.

En conclusion, je vous implore d'unir vos cœurs et vos esprits pour lutter contre ce fléau qu'est le VIH/sida. Ensemble, nous pouvons remporter cette bataille.

Je voudrais demander que la Conférence internationale du Travail adopte le rapport de la Commission sur le VIH/sida, les propositions de conclusions et la Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence de la question intitulée «Le VIH/sida et le monde du travail».

Original anglais: M. OBATH (employeur, Kenya; vice-président employeur de la Commission sur le VIH/sida)

C'est un grand plaisir pour moi d'intervenir devant cette séance plénière au nom du groupe des employeurs.

Permettez-moi de remercier la présidente de notre commission, M^{me} Nene-Shezi, pour la façon très compétente dont elle a conduit nos travaux. Mes félicitations vont également au porte-parole du groupe des travailleurs, M. Jan Sithole, pour sa compétence en matière de négociation et sa patience considérable lors des négociations qui ont eu lieu sur cette question fort délicate.

Je voudrais également remercier les gouvernements au sein de notre commission pour leur rôle

très constructif tout au long de nos délibérations. Nous ne serions pas parvenus au document actuel sans leur engagement actif dans les travaux de la commission. Je voudrais également dire un grand merci aux membres employeurs de la commission et au secrétariat pour l'appui dont j'ai bénéficié tout au long de nos délibérations.

Le sujet du VIH/sida a été discuté très largement et beaucoup de mesures ont été prises sur ce sujet dans le monde entier depuis la découverte de ce fléau.

Le *Recueil de directives pratiques* du BIT a été publié il y a presque huit ans. Il sert de guide aux gouvernements, aux entreprises, aux travailleurs et aux organisations nationales dans leurs efforts pour traiter ce fléau. Ce recueil a servi de pilier central pour beaucoup de gouvernements en vue de l'élaboration de leurs recueils de directives pratiques durant ces huit dernières années et a permis des progrès significatifs dans la lutte contre le fléau.

Ces deux dernières semaines ont été caractérisées par des négociations pénibles et ardues. Dès le début, il a été clair qu'il s'agissait d'un problème qui touche l'humanité tout entière d'une façon ou d'une autre, et plus particulièrement le lieu et le monde du travail.

L'OIT avait besoin d'une indication claire sur la façon d'améliorer sa réponse suite au *Recueil de directives pratiques* qui avait été largement accepté.

Dès le départ, nous avons eu à définir la forme de l'instrument qui était nécessaire. La commission a dû décider si elle devait donner un nom au bébé avant sa naissance, pour reprendre les paroles du porte-parole des travailleurs, M. Sithole, ou lui donner un nom encore plus tôt en utilisant la technologie moderne pour déterminer le sexe du bébé. Le groupe des employeurs a eu le sentiment très net que le Conseil d'administration du BIT avait donné à la commission un mandat très clair lorsqu'il avait décidé, en mars 2007, de mettre ce point à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de 2009. Le résultat devait être une recommandation autonome qui se baserait sur le *Recueil de directives pratiques* du BIT et assurerait la promotion de ce dernier. Nous sommes heureux que la première décision prise par la commission ait été d'adopter un instrument sous forme de recommandation. Cette décision, prise par notre commission, reconnaissait la diversité des situations dans les régions, les pays, les entreprises, les organisations, les communautés et les familles. Elle permettra aux Etats Membres d'adopter des politiques et programmes pertinents pour répondre efficacement au VIH/sida dans le monde du travail.

Ayant décidé de la forme de l'instrument, nous n'avons pas eu de problèmes majeurs avec le préambule, et nous étions d'accord que le VIH/sida avait une incidence grave sur la société, les économies, le monde du travail, les travailleurs, leurs familles, les personnes à leur charge, les partenaires sociaux ainsi que les entreprises publiques et privées. Il est néanmoins important de constater que le monde du travail ne peut pas remplacer le secteur de la santé qui a la responsabilité première de la lutte contre le VIH/sida. La commission ne peut pas ignorer les discussions de la Conférence internationale du Travail sur la crise de l'emploi. Nous connaissons des temps très difficiles avec des menaces très graves qui pèsent sur des entreprises qui s'effondrent et qui entraînent des réductions d'emploi. Par conséquent, toute tentative de deman-

der aux entreprises d'assumer des coûts supplémentaires en matière de prévention du VIH/sida, ainsi que de soins, d'appui et de traitement, les rendraient encore plus vulnérables dans le contexte actuel. Voilà pourquoi les employeurs estiment que les politiques de prévention devraient s'adapter aux conditions nationales et à la nature du lieu de travail concerné. Ces politiques devraient tenir compte du sexe de même que des considérations culturelles, sociales et économiques. La forme de l'instrument devra permettre aux circonstances locales, régionales et mondiales changeantes d'être prises en considération lorsqu'il s'agira de concevoir et revoir les interventions.

J'ai indiqué au début que la charge de travail de la commission était pénible et ardue. Nous sommes conscients que le secrétariat travaille dans des conditions difficiles, mais nous estimons aussi qu'il faut prévoir un temps adéquat pour la présentation des amendements. Cela permettrait de consacrer un temps convenable aux consultations pour que les groupes puissent présenter les amendements après mûre réflexion. Nous espérons que le secrétariat tiendra compte de cette considération l'an prochain. D'un autre côté, un instrument bien conçu n'est pas un instrument qui contient d'innombrables paragraphes, mais c'est un instrument qui est clair, concis et non prescriptif. Nous pensons que le Bureau international du Travail pourrait faire davantage pour limiter le nombre de paragraphes. Les membres de la commission peuvent également contribuer à cet effort en ne répétant pas les mêmes questions dans chaque rubrique. Nous avons besoin d'harmoniser le préambule, les principes généraux et la partie relative aux politiques et programmes nationaux afin de pouvoir clairement distinguer leurs objectifs dans l'instrument.

Je pense que nous disposons de conclusions qui bénéficient d'un vaste appui, mais qui doivent être peaufinées l'an prochain. La commission, comme nous vous l'avons dit, avait demandé au Bureau d'engager des discussions avec des experts de l'OMS pour assurer de meilleures définitions scientifiques, chaque fois que cela est nécessaire.

Il y a un certain nombre de questions à clarifier également. A titre d'exemple: dans quelles circonstances exceptionnelles et spécifiques les travailleurs et les demandeurs d'emplois devront-ils révéler des informations relatives au VIH/sida les concernant ou concernant d'autres personnes?

Je lance un appel à cette Conférence en vue de l'adoption de nos conclusions et espère des discussions fructueuses l'an prochain.

Original anglais: M. SITHOLE (travailleur, Swaziland; vice-président travailleur de la Commission sur le VIH/sida)

J'ai le plaisir de m'exprimer pour encourager l'adoption du rapport de la Commission sur le VIH/sida.

En tant que travailleurs, nous estimons effectivement que la pandémie de VIH/sida est le pire ennemi que l'humanité ait jamais eu à affronter. C'est un ennemi qui ne fait pas de distinction entre riches et pauvres, entre hommes et femmes, entre classes sociales, religions ou opinions politiques. C'est un fléau qui n'a pas de remords et contre lequel nous n'avons pas encore trouvé de remède. C'est un fléau qui tue et continue de tuer par milliers tous les jours. Il a plus tué à ce jour que toutes les guerres et les génocides combinés. Il est égoïste, s'attaque à la

jeunesse, aux femmes, à la majorité des personnes en âge de travailler, partout dans le monde.

Aboutir à un instrument collectif tripartite qui permette de le combattre est une tâche que même le Conseil de sécurité de l'ONU n'a jamais eu à assumer.

La crise économique mondiale n'a fait qu'aggraver la situation, et nous savons déjà qu'il manquera 3 milliards de dollars au Fonds mondial pour faire face aux besoins actuels.

En tant que travailleurs, nous estimons que les gouvernements, les institutions financières internationales et le G8 doivent sérieusement envisager des mesures d'urgence, non pour sauver des entreprises mais pour aider la race humaine à survivre.

Beaucoup se demanderont: pourquoi faire du lieu de travail le point d'ancrage pour lutter contre ce fléau? La réponse est simple: c'est sur le lieu de travail qu'hommes et femmes sont rassemblés pour gagner de quoi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Avec le domicile, le lieu de travail est le lieu le plus important dans la vie de chacun. C'est également là que sont produites les richesses et que, avec les employeurs, les travailleurs assurent la production de biens et de services.

Le VIH porte donc atteinte au rôle fondamental du lieu de travail et nous devons unir nos efforts.

Nous ferions preuve de négligence si nous ignorions l'importance du lieu de travail dans la lutte contre ce fléau.

Le Bureau s'est attelé à un volumineux travail préparatoire, analytique et politique. Nous lui en sommes reconnaissants, car tous ces travaux nous permettent aujourd'hui de parler et d'agir en connaissance de l'expérience passée et de la situation actuelle.

En juin 2001, nous avons adopté le *Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida* du BIT et le monde du travail. En 2009, nous allons plus loin, parce que nous avons constaté les limites et les faiblesses de la pratique actuelle.

L'instrument que nous avons adopté en 2001 reste une référence pour ce qui est d'encourager et de soutenir l'action sur le lieu de travail en matière de VIH/sida et dans le monde du travail en général. Il contient les principes de base qui sont et doivent rester les fondements d'une norme internationalement reconnue et applicable en matière de VIH/sida.

Nos travaux sont parvenus à leur terme. L'ambition du groupe des travailleurs était forte. Il serait irresponsable, d'un côté, de déclarer que le VIH/sida est le pire ennemi de l'humanité et, de l'autre, de ne pas tout faire pour trouver des réponses et concevoir des interventions pour venir à bout de la pandémie, en laissant aux bonnes volontés le soin d'agir.

Nous voulions une norme internationale forte sous la forme d'une convention. Les arguments contre la convention ne parviennent pas à nous convaincre. La souveraineté ne peut être une excuse pour se monter complaisant à l'égard de la pandémie. Nous voulons insister sur un point: ne rien faire n'est pas un choix. Si nous voulons être à l'avant-garde pour gérer les ravages de cette pandémie meurtrière, nous devons tous activement intervenir.

En dépit de cette contradiction, l'instrument proposé contient des dispositions fortes sur les droits et les protections qui couvrent certaines des conséquences les plus dramatiques du VIH/sida sur les travailleurs et leur famille.

Le libellé exprime bien la nécessité d'agir à la fois sur le VIH et sur la pauvreté et nous avons dûment tenu compte de la vulnérabilité de nombreux groupes et individus, dans la société et dans le monde du travail.

C'est un progrès d'avoir inclus les forces armées et les services en uniformes dans le champ d'application en tant que catégorie spécifique.

Nous avons progressé aussi sur la voie de la reconnaissance du VIH en tant que maladie professionnelle et de ses implications.

Nous avons confirmé l'interdiction du dépistage obligatoire et le droit à la protection de la vie privée et à la confidentialité des données, mais il manque beaucoup d'éléments qui seront essentiels pour nous l'an prochain. Ce sont ces éléments qui, en effet, feront toute la différence entre une véritable norme internationale et une simple révision du *Recueil de directives pratiques*.

Trop d'excuses inutiles et injustifiables ont été invoquées, dès qu'il a été question d'affecter des ressources, notamment la politique nationale et la souveraineté, surtout lorsqu'il a fallu s'engager concrètement.

Nous avons exprimé bien haut nos réserves et avons demandé la mise entre crochets, au point 29 de l'instrument proposé, de la disposition relative au dépistage, dans des cas exceptionnels et pour des raisons de santé. Nous souhaiterions que le Bureau examine de très près la question et demande l'avis d'experts des droits de l'homme et d'experts en matière de santé pour évaluer les incidences possibles de cette disposition.

Une autre chose qui nous préoccupe est le refus de prendre en compte les groupes les plus vulnérables qui se trouvent au croisement du monde du VIH/sida et du monde du travail: les travailleurs du sexe, les hommes qui couchent avec des hommes et les femmes qui sont affectées par le VIH, en raison de lois coutumières au niveau national.

Nous aurions pu être beaucoup plus ouverts et concrets en matière de protection de la maternité. Nous regrettons beaucoup que le texte attribue unilatéralement la responsabilité au pays d'origine des travailleurs migrants et n'interdise pas le dépistage dans le pays d'accueil.

Nous n'avons pas assez creusé la question du monde de l'éducation, lieu de travail d'importance majeure partout dans le monde, et de son rôle dans le combat contre la pandémie.

Enfin, nous souhaitons que l'instrument puisse être contrôlé et que le Bureau et chacun d'entre nous disposent des mécanismes de contrôle nécessaires pour évaluer les progrès et mettre les gouvernements devant leurs responsabilités. Nous devrions être capables de renforcer l'instrument à l'avenir.

Nous en avons fini avec nos travaux pour cette année. Et nous avons devant nous une autre année de préparatifs et de discussions.

A ce stade, j'aimerais adresser quelques remerciements au groupe des travailleurs pour la confiance qu'ils m'ont accordée, à M^{me} Kisting et à son équipe, ainsi qu'au secrétariat. J'aimerais remercier aussi la Conférence syndicale internationale (CSI), en particulier Jan Dereymaeker et Suzanna Muskat-Gorska, ainsi que le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), notamment Amrita Sietaram et Rawane M'Baye.

Mes remerciements vont enfin à la présidente, à la rapporteuse et au vice-président employeur, M. Patrick Obath. J'espère sincèrement que la dé-

termination inébranlable, l'engagement, le dévouement et la communauté de vues qui nous animent nous permettront de produire un bon instrument capable de lutter contre les ravages de cette pandémie mondiale, un instrument qui permettra de consolider les piliers du travail décent, les principes, déjà fixés dans le recueil, qui garantiront la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien.

Par votre truchement, Monsieur le Président, j'invite les membres de cette auguste assemblée à entériner l'adoption des conclusions qui figurent dans le rapport de la commission en vue de la production d'une norme internationale solide.

Tout porte à croire que nous sommes en train de créer un nouvel instrument qui associera tous les gouvernements sans exception, parce qu'il n'existe qu'une seule option: combattre sans répit ce fléau et ses ravages.

Original anglais: M^{me} NENE-SHEZI (gouvernement, Afrique du Sud; présidente de la Commission sur le VIH/sida)

J'ai l'honneur, en ma qualité de Présidente de la Commission sur le VIH/sida, de vous soumettre quelques observations sur le déroulement des travaux de cet organe. La Commission sur le VIH/sida a commencé ses débats il y a un peu moins de deux semaines. Tous les délégués membres de la commission ont travaillé sans relâche, et les séances du soir ont constitué la règle plutôt que l'exception. Le niveau de la discussion a été très élevé, et les trois groupes ont toujours fait preuve d'un esprit constructif.

Au cours de nos délibérations, certains points communs sont apparus. Ainsi, l'accord a été unanime au sein de la commission sur le rôle fondamental de la prévention dans la lutte contre la pandémie. Nous sommes convenus également qu'il fallait assurer la participation des hommes comme des femmes à la riposte au VIH/sida et que les hommes devaient jouer dans ce cadre le rôle de sentinelles. Une action visant par-dessus tout l'évolution des comportements a été jugée nécessaire à ce titre. Il a semblé évident aussi qu'il fallait lutter contre la stigmatisation et la discrimination et élaborer et mettre en œuvre des mesures et programmes nationaux sur le lieu de travail, avec le soutien des partenaires tripartites, pour assurer la concrétisation de ces principes dans le monde du travail. Encore une fois, la commission a prôné l'élargissement systématique de la portée des initiatives, qui devraient couvrir les besoins des travailleurs mais aussi ceux de leurs proches et des personnes à leur charge.

La commission a souligné aussi que la crise économique et financière avait des conséquences importantes sur les systèmes de protection sociale et la productivité des entreprises. Elle est convenue en conséquence qu'il fallait tout faire pour éviter que les circonstances actuelles ne nuisent à la protection des personnes vivant avec le VIH/sida et à leur droit au travail décent. La commission était chargée d'un aspect bien défini du monde du travail mais n'a pas souhaité travailler en ermite pour autant. Elle a jugé au contraire qu'il fallait assurer la prise en compte réciproque des informations présentées en son sein et des éléments soumis ailleurs sur la crise mondiale et l'égalité entre hommes et femmes. En effet, la pauvreté et la discrimination selon le sexe, de même que les autres formes de discrimination, constituent, la commission en est convaincue, des facteurs essentiels dans la propagation de la pandémie de VIH/Sida.

Si nous sommes parvenus à venir à bout de l'examen de l'ensemble des 300 amendements présentés, c'est grâce à la persévérance de tous les délégués et à la sérénité et au sérieux dont tous les groupes ont fait preuve aux fins de cette tâche. Je voudrais souligner aussi le dévouement et la compétence des 200 participants qui ont alimenté nos discussions. Nous avons parmi nous des juristes, des médecins, des inspecteurs du travail, des responsables politiques de plus de 100 pays. Nous avons eu la chance aussi de pouvoir compter sur la présence de plusieurs représentants d'organisations de personnes vivant avec le VIH/sida, qui sont venus nous faire part de leur expérience concrète, ce qui n'a pas manqué d'enrichir nos débats.

En dehors du savoir et des compétences, j'ai été particulièrement frappée par l'esprit de bonne volonté qui a régné tout au long de nos travaux. Nous avons agi les uns et les autres dans la recherche permanente du consensus. Ce climat de coopération transparaît dans les conclusions proposées, et il est attesté par le fait qu'aucun vote n'a été nécessaire au sein de la commission.

Le succès de la commission tient à nos efforts à tous et à la compétence de nombreuses personnes, dont celle de nos vice-présidents, M. Obath pour les employeurs et M. Sithole pour les travailleurs, dont j'ai apprécié le professionnalisme et la façon affirmée de rendre le point de vue de leur groupe. Cette fougue ne les a jamais amenés à rompre avec l'esprit de coopération et a eu des conséquences très favorables sur les relations de travail au sein du bureau et de l'ensemble de la commission. Je salue la compétence, le calme et la bonne volonté dont ils ont fait preuve quand il a fallu débattre de points sensibles. J'ai été très impressionnée par leur jugement sûr et avisé qui a eu une influence très favorable sur le déroulement des travaux de la commission.

Les rapporteurs, les membres du comité de rédaction et les porte-parole des groupes régionaux doivent être félicités aussi. J'ai le plaisir de signaler encore que les membres gouvernementaux ont eux aussi joué un rôle majeur. Ils ont travaillé avec acharnement, dans la salle aussi bien qu'en coulisse. Les groupes régionaux ont été la clé de notre succès. Le principe du dialogue social s'est clairement illustré au sein de la commission.

Je tiens enfin à remercier le Bureau pour les longues heures de travail effectuées pour le compte de la commission. L'équipe de Mme Kisting a fait preuve d'efficacité et de dévouement, et la collaboration avec ses membres a été un vrai plaisir.

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir vous présenter le résultat des délibérations de notre commission. Je suis fermement convaincue que, pendant les trois semaines écoulées, la commission a élaboré un programme de travail solide et ouvert la voie dûment aux discussions décisives qui doivent avoir lieu l'année prochaine à la même période. Je tiens à remercier ma commission une fois encore pour le travail considérable qu'elle a effectué. Je demande humblement à la Conférence internationale du Travail d'adopter le rapport, la résolution et les conclusions proposées sur le VIH/sida.

Original anglais: le PRÉSIDENT

Voilà qui met fin à la présentation du rapport. J'ouvre maintenant la discussion générale sur le rapport de la Commission sur le VIH/sida.

Original anglais: M. MAKEKA (employeur, Lesotho)

C'est un grand plaisir pour moi que de venir appuyer la déclaration faite par M. Obath, porte-parole des employeurs de la commission, qui a invité la Conférence à adopter le rapport de la commission.

J'aimerais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de cette importante Conférence. Mes félicitations s'adressent également à la Présidente de la commission, Mme Nene-Shezi, pour les qualités dont elle a fait preuve dans la direction des travaux de la commission.

Je félicite et remercie également M. Sithole du Swaziland, porte-parole des travailleurs au sein de la commission.

Le VIH/sida est devenu une épidémie mondiale aux proportions alarmantes: plus de 96 pour cent des nouveaux cas se situent dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et dans la plupart des pays à forte prévalence, les taux d'infection s'accroissent.

Près de 45 pour cent des personnes atteintes sont des jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Le VIH/sida continue de s'étendre, même s'il a reculé dans certaines régions grâce au projet PEPFAR, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et à d'autres programmes, et grâce à un meilleur accès aux soins.

Mon pays, le Lesotho, se situe sur la pointe sud de l'Afrique et connaît la plus forte prévalence du VIH/sida, qui s'élève actuellement à 23,6 pour cent. Une telle pandémie est pour nous inacceptable.

Le groupe des employeurs a demandé depuis longtemps à l'OIT de s'engager à appuyer fortement les Etats Membres et les partenaires sociaux pour les aider à intensifier leurs efforts de prévention, à éliminer la discrimination sur le lieu de travail fondée sur un état réel ou supposé de séropositivité.

Nous nous félicitons du fait que le projet de conclusions fixé à la présente session ait fourni un cadre précis sur la manière de développer et de mettre en œuvre les mesures et programmes nationaux.

Les employeurs dans le monde ont toujours grandement appuyé le *Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida* du BIT, qui encadre les mesures adoptées à l'échelon international en ce qui concerne les lieux de travail.

Le recueil adopté en 2001 est un document consensuel, développé par un groupe tripartite d'experts désigné par des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, et qui a été officiellement adopté par le Conseil d'administration. Ce faisant, les mandants de l'OIT ont manifesté leur engagement et leur volonté politique de lutter contre cette pandémie.

Les principes généraux contenus dans le recueil trouvent leur incarnation dans les législations nationales et constituent une orientation utile pour développer des mesures et pour apporter des réponses concrètes au niveau des entreprises et des pays.

Nous nous félicitons des indications utiles fournies dans les conclusions en ce qui concerne: la prévention du VIH/sida, la gestion et l'atténuation de son impact sur le monde du travail, la prise en charge et le soutien des travailleurs infectés ou affectés par le VIH/sida, l'élimination des stigmatisations et discriminations fondées sur un statut VIH réel ou supposé, la lutte contre le VIH/sida.

Nous espérons que la recommandation autonome que nous allons établir et que nous espérons adopter en juin 2010 permettra de: compléter le travail réalisé par l'OIT depuis 2001, compléter le *Recueil de directives pratiques* du BIT et sa mise en œuvre, encourager une action concertée et la collaboration entre les institutions de l'OIT et des Nations Unies car le lieu de travail ne constitue qu'une composante des approches nationales, proposer des mesures pour renforcer les capacités des mandants de l'OIT de façon à ce qu'ils puissent faire face aux problèmes posés par le VIH/sida, éviter de surcharger les entreprises, en particulier à une époque où nombre d'entre elles s'effondrent à cause de la crise économique et financière, intégrer les réponses au VIH/sida sur les lieux de travail dans des programmes nationaux et notamment celles qui ont trait à la tuberculose en ce qui concerne le Lesotho.

Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements à notre porte-parole, M. Obath, qui a conduit notre groupe, de même qu'au Docteur Kisting, qui, au secrétariat, a permis d'établir un rapport et un projet de recommandation qui ont constitué une excellente base de délibération pour la commission.

Original anglais: M^{me} LYNCH (travailleuse, Irlande)

Je suis heureuse de prendre la parole pour soutenir l'adoption du rapport de la Commission sur le VIH/sida.

Le VIH/sida est un problème critique pour tous puisque la majorité des personnes infectées sont âgées de 15 à 49 ans et sont dans les meilleures années de leur vie active. Le VIH/sida menace leurs droits fondamentaux au travail et les conditions de travail décentes. C'est pourquoi le lieu de travail et l'OIT sont essentiels pour répondre efficacement à cette pandémie.

Il est possible de prévenir et de guérir le VIH mais, depuis que le VIH/sida a été identifié, le rejet, la crainte, la réprobation, la stigmatisation et la discrimination ont accompagné la pandémie. Sur leur lieu de travail, les travailleurs craignent la stigmatisation et la discrimination.

Les personnes infectées, ou qui pensent l'être, craignent de perdre leur emploi, redoutent la façon dont ils seront traités au travail. Pour certains travailleurs, la discrimination et la stigmatisation sont assorties d'autres préjugés, c'est notamment le cas des travailleurs homosexuels. Je regrette de devoir dire qu'une telle stigmatisation et discrimination sont une réalité inacceptable sur le lieu de travail, en Irlande, en Europe, comme dans toutes les autres régions du monde.

Lorsque cette discrimination et stigmatisations s'accompagnent d'une absence d'information et de moyens préventifs – tels que les préservatifs –, d'un sous financement des soins de santé et de traitements trop onéreux, elles deviennent les ingrédients essentiels d'une recette catastrophique pour les travailleurs, leurs familles et leurs communautés. C'est pourquoi je suis fière du travail que nous avons accompli ici cette année. Ce travail est extrêmement utile. Nous avons, en effet, jeté les bases de ce que nous pouvons réaliser l'an prochain.

Dans un instrument fort, les dispositions que nous avons présentées réduiront les craintes en protégeant les travailleurs contre la discrimination et la stigmatisation par la protection de leur vie privée et de la confidentialité, et par la mise en place d'un mécanisme permettant le dépôt rapide et efficace de

plaintes, le traitement de ces plaintes et l'imposition de sanctions dissuasives.

Les dispositions ouvriront la porte à la prévention et au traitement en donnant davantage d'autonomie aux femmes, en mettant à leur disposition des moyens de prévention – tels que des préservatifs – et en prenant des mesures raisonnables d'aménagement du lieu de travail.

Dans un instrument fort, des dispositions permettront aux syndicats de jouer pleinement leur rôle, tant au niveau national qu'au niveau des entreprises, grâce aux accords collectifs, lorsque les travailleurs confient à leur syndicat le soin de militer, sensibiliser et se battre en leur nom.

Je me réjouis de rentrer en Irlande pour informer mes collègues travailleurs, mais aussi mon fils, du travail important que nous avons accompli ici. Je voudrais remercier personnellement mes collègues du comité de rédaction. Je souhaite remercier nos collègues employeurs, les membres gouvernementaux de la commission, le Bureau ainsi que M^{me} Kisting pour ses conseils et son soutien.

Enfin, je souhaiterais adresser mes remerciements à mon collègue, Jan Dereymaeker, du comité de rédaction ainsi qu'au porte-parole des travailleurs, M. Jan Sithole pour son influence décisive.

M. BISSALA (travailleur, Cameroun)

En tant que membre de la commission, je souhaite remercier et féliciter le vice-président travailleur pour la manière dont il a conduit les travaux du groupe des travailleurs et sa participation au débat lors des sessions de la commission.

Vu les dégâts que cause le VIH/sida dans le monde du travail, nous souhaitons qu'un instrument fort soit adopté lors de la Conférence internationale du Travail de 2010.

Pour terminer nous appuyons l'adoption du rapport de la commission.

Original anglais: M. EYTLE (employeur, Jamaïque)

Au nom de la CARICOM, les employeurs du comité apportent leur soutien au rapport et à ses conclusions. Ils forment un document que nous pourrions utiliser dans nos délibérations et mesures en attendant la discussion finale de l'année prochaine.

La commission a réitéré l'importance de la question de l'impact de la pandémie de VIH/sida sur le lieu de travail, le monde du travail et au-delà. Le lien qui existe entre le VIH/sida et la pauvreté a été mis en exergue; et nous estimons que c'est un des points cruciaux et un des domaines à cibler pour déterminer les voies à suivre dans l'action de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien.

Compte tenu du rapport, et plus particulièrement de ses conclusions, nous appuyons la nécessité de mettre au point un instrument qui facilite sans prescrire tout en offrant un cadre intégré dans les limites duquel les partenaires sociaux pourront agir, aux côtés d'autres partenaires et institutions clés, avec pour tous des rôles et des responsabilités clairement définis et des objectifs clairs et atteignables.

Dans ces conditions, nous approuvons totalement le fait de mettre l'accent sur l'information, l'éducation et la formation qui sont les piliers de tout plan sur le VIH/sida dans le monde du travail. Nous sommes prêts à jouer notre rôle d'employeurs à l'intérieur de la CARICOM. Ceci étant, les délibérations devraient aussi porter sur les sujets complexes et épineux que sont la discrimination, la

stigmatisation, le dépistage et la confidentialité, si nous voulons garantir le consensus et déterminer la marche à suivre.

Il convient de relever particulièrement l'intégration des secteurs tels que les personnels en uniforme, les travailleurs migrants et le secteur informel dans les conclusions et les préoccupations exprimées au cours de nos discussions. Ces questions devront, elles aussi, faire l'objet de discussions aux niveaux national et régional dans le cadre du processus devant conduire à la finalisation de l'instrument l'an prochain.

En conséquence de quoi, nous attendons avec impatience les débats qui auront lieu l'année prochaine; qui plus est, nous devons de toute urgence œuvrer, en attendant, à élaborer et mettre en œuvre des plans, avec lesquels nous reviendrons l'an prochain pour contribuer à la discussion.

Dans l'intervalle, nous procéderons à un examen de ces conclusions en notre qualité d'employeurs et conduirons les activités de suivi demandées.

Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier le vice-président du groupe des employeurs, M. Patrick Obath, ainsi que M. Sithole et M^{me} Kisting.

Original anglais: M. TIWARI (travailleur, Inde)

Permettez-moi de remercier ici notre présidente, M^{me} Nene-Shezi, notre vice-président travailleur, M. Sithole, ainsi que notre vice-président employeur, M. Obath, et M^{me} Kisting pour leurs remarques des plus utiles et pour leur excellent travail fourni afin de parvenir à ce document de conclusions de notre Commission sur le VIH/sida.

Je voudrais apporter mon soutien à cette commission. En effet, la présidence de ce groupe a œuvré de façon tenace pour finaliser les amendements proposés par les membres et notamment la partie portant sur les membres de la famille et les personnes dépendantes des personnes infectées. Voilà qui a été un travail tout à fait remarquable.

Nous avons réalisé certaines avancées entre la publication du *Recueil de directives pratiques* du BIT en 2001 et l'adoption des recommandations de juin 2009. Cependant, nous avons le sentiment que nous devons travailler davantage et plus efficacement dans les années à venir.

Nous aurions souhaité une convention, ce qui aurait été un instrument raisonnable, néanmoins nous sommes prêts à travailler sur ce qui a été obtenu jusqu'à présent.

Je voudrais citer une phrase du Président Sarkozy prononcée, dans cette plénière, lors de son discours sur la récession mondiale: *La crise nous rend de nouveau libres d'imaginer.*

Imaginons donc l'égalité dans un monde, où les pays développés collaborent de façon désintéressée et sans conditions préalables avec les pays en voie de développement de sorte que l'humanité puisse survivre dans le cadre de politiques du travail décent, telles qu'établies par notre cher Directeur général du BIT, Juan Somavia.

Je voudrais également proposer de nous acheminer vers un monde sans inégalité où le travail décent serait la règle afin de sauver l'humanité de pandémies telles que le VIH/sida. Je voudrais, dans ce contexte, également mentionner nos instruments tripartites, qui sont mis en œuvre dans notre pays afin d'éliminer la stigmatisation, la discrimination des personnes infectées. Nous travaillons de façon assidue avec des institutions subventionnées par le

gouvernement telles que le Conseil central de l'éducation des travailleurs et nous considérons ce sujet fondamental. Outre cela, notre organisation nationale de contrôle travaille également avec efficacité sous l'égide du gouvernement de l'Inde.

En dépit de tous ces programmes, l'OIT devrait mettre d'avantage l'accent sur notre pays, car nous sommes un très grand pays avec une population nombreuse. Dans notre pays, 2,7 millions de personnes souffrent de cette pandémie. Il faut éviter que notre population continue à être infectée par cette pandémie et nous souhaitons que l'OIT donne des instructions au Bureau de l'OIT en Asie de façon à ce que nos organisations nationales, qui ont accès à 449 millions de travailleurs deviennent plus actives, plutôt que de confier ce travail à d'autres qui n'ont pas accès aux travailleurs. Nous espérons que ce mécanisme du dialogue social et du tripartisme permettra d'éliminer ce fléau qui frappe notre pays.

J'espère que ce rapport que nous avons mis au point après deux semaines de dur labeur nous permettra de jeter de bonnes bases en vue de l'élimination du VIH/sida dans le monde.

M. BARDE (employeur, Suisse)

Même si le paradoxe réside en ceci que nous sommes aujourd'hui également confrontés au risque de pandémie du virus H1N1, le VIH/sida est un fléau qu'il convient de combattre par des mesures de prévention et de traitement. La commission désignée à cet effet s'est attelée à la tâche avec détermination et conviction. Il faut lui en rendre grâce.

La question demeure cependant de savoir quelle peut être la réelle contribution de l'Organisation internationale du Travail à la lutte contre cette maladie. La fonction de l'OIT est de traiter prioritairement les relations entre employeurs et travailleurs. Dans ce cas particulier, la confidentialité requise, à juste titre, pour préserver la sphère intime du travailleur, prise au sens large du terme, rend difficile la connaissance des cas d'atteinte par la maladie. C'est le secret médical. La responsabilité juridique de l'employeur ne peut donc être qu'extrêmement limitée et peut dès lors s'avérer source de confusion, voire de faux espoirs.

Comment comprendre dans le projet de conclusions le paragraphe concernant, je cite, «le rôle important du lieu de travail en ce qui concerne l'information et l'accès en matière de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien»? Qui est responsable juridiquement et financièrement? Tout cela est davantage affaire des autorités publiques et sanitaires que de la seule entreprise. Comment prévoir dans l'entreprise des aménagements raisonnables impliquant des modifications du lieu de travail alors que l'entreprise ne sait pas si quelqu'un est porteur du virus? Comment élargir le champ d'application de l'instrument aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs mis à pied, dès lors que par définition ceux-ci n'ont pas de relations contractuelles avec un employeur et avec une entreprise? Comment l'entreprise peut-elle traiter les absences temporaires au travail liées au VIH/sida comme absences pour d'autres raisons de santé alors que la confidentialité couvre la personne contrainte à ces absences temporaires?

Le paragraphe 14 du projet de conclusions stipule encore que «le statut VIH, réel ou supposé, d'une personne ne devrait pas être un motif de refus de recrutement ou de maintien dans l'emploi». Encore

une fois, l'employeur ne le sait pas. Que se passerait-il en cas de licenciement? Le travailleur pourrait-il se retourner contre l'employeur?

Il y a trop de flou et de confusion dans ces conclusions. Je pense pour ma part que le rôle de notre Organisation et du monde du travail en général est davantage dans un souci profond de prévention et d'empathie, de soutenir tous les efforts déployés par les autorités publiques et sanitaires plutôt que d'ouvrir des questions qui demeurent ici, me semble-t-il, sans réponse.

M. BOISNEL (*gouvernement, France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM*)

Ayant eu la responsabilité de coordonner les pays membres du groupe des PIEM, je souhaiterais ajouter quelques observations à ce débat. Avant tout pour redire tout le soutien que les pays de notre groupe apportent à l'adoption des conclusions et de la résolution qui l'accompagne. Ensuite pour vous présenter quelques réflexions à l'aide de trois mots clés.

Le premier de ces mots clés est «difficulté». Face à un sujet aussi capital que le VIH/sida, l'échec était absolument interdit. Mais il a fallu beaucoup d'énergie et beaucoup de compréhension mutuelle pour que nous puissions réussir à bâtir ces conclusions parce que le terrain était particulièrement difficile. Nous avons dû surmonter des difficultés pratiques, la complexité technique inhérente au sujet, mais aussi deux difficultés récurrentes et très particulières.

La première, c'est de concilier le respect du champ de compétence de l'OIT, même s'il est très large, c'est-à-dire incluant l'emploi, le travail, la protection sociale, avec la nécessité d'une stratégie globale de riposte au sida qui va encore bien au-delà de ce champ d'action de l'OIT.

Et puis, deuxième difficulté, celle de concilier l'écriture d'une norme internationale du travail, c'est-à-dire d'un texte de droit, avec le besoin d'un message fort, clair et politiquement porteur.

C'est vrai, on ne rédige pas une norme internationale du travail comme on rédige une déclaration et pourtant, nous avons besoin de concilier ces deux approches.

Mon deuxième mot clé, c'est «engagement». Beaucoup d'orateurs, je les en remercie, ont fait déjà état de l'implication des gouvernements dans cette discussion. Alors, naturellement, la tragédie exceptionnelle que représente le VIH/sida appelle une réponse exceptionnelle. Néanmoins, l'implication et surtout l'unité des gouvernements dans cette discussion sont quelque chose de rarissime au sein de l'Organisation et je voudrais remercier tous ceux qui y ont contribué.

Notre groupe, celui des PIEM a pu définir des positions communes sur un très grand nombre de sujets sans se soucier de savoir s'il s'agissait d'idées dont l'origine se trouvait en Europe ou ailleurs, considérant surtout qu'elles devaient naître du dialogue et de la concertation entre les groupes.

Non seulement ce dialogue a été constructif et productif mais c'est peut-être plus important, face à un sujet comme celui là, il a été fraternel avec nos collègues, porte-parole du groupe africain ou porte-parole du GRULAC.

Mon troisième et dernier mot clé est «disponibilité». Nous sommes disponibles entre cette Conférence et la prochaine, et bien entendu lors de la session de la Conférence de 2010, pour dialoguer avec

tous les autres gouvernements, avec tous les autres groupes, afin d'apporter au texte les améliorations, les perfectionnements, les clarifications qui sont nécessaires. Nous jugeons que ce texte est une très bonne base et qu'il comporte des acquis sur lesquels il est inutile de revenir. Mais bien sûr, nous pensons aussi que ce texte est perfectible et que pour atteindre l'objectif d'une mise en œuvre effective et concrète, il aura sans doute besoin d'être un peu réaménagé pour être plus facilement utilisé par l'ensemble des acteurs sur le terrain. Nous sommes donc prêts à toutes formes de coopération dans cet esprit en nous fondant tout simplement sur le capital de confiance mutuelle qui s'est établi sur une base personnelle aussi entre les différents délégués à la commission.

Pour conclure, je ne saurais manquer de remercier le Bureau et toutes ses équipes qui, dans tous les domaines, nous ont apporté une aide précieuse sans laquelle ce résultat n'aurait pas pu être atteint.

Original anglais: LE PRÉSIDENT

Nous vous remercions infiniment de ces commentaires.

Nous arrivons ainsi au terme du débat sur le rapport. Nous allons maintenant passer à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure dans les paragraphes 1 à 409. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 409 – est approuvé.)

CONCLUSIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION SUR LE VIH/SIDA: ADOPTION

Original anglais: LE PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions proposées par la commission en vue d'une recommandation, partie par partie.

(Les conclusions proposées – paragraphes 1 à 50 – sont adoptées partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions proposées par la Commission sur le VIH/sida sont adoptées dans leur ensemble?

(Les conclusions proposées sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE LA QUESTION INTITULÉE «LE VIH/SIDA ET LE MONDE DU TRAVAIL»: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence de la question intitulée «Le VIH/sida et le monde du travail».

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

L'examen du rapport de la Commission sur le VIH/sida est ainsi terminé. Je crois que nous pouvons tous tomber d'accord sur le fait que la commission a eu une première discussion fort réussie sur cette question très importante et qu'elle mérite

nos félicitations les plus chaleureuses pour tout le travail accompli et pour les résultats obtenus.

Il ne faut pas oublier non plus le personnel du secrétariat qui a vaillamment soutenu la commission, souvent très tard dans la nuit, pour que le travail puisse se faire en commission.

Je remercie donc tous les participants à cette commission, qui a franchi la première étape sur la voie d'un instrument international très utile sur le VIH/sida.

(La séance est levée à 12 h 55.)

Dix-huitième séance

Jeudi 18 juin 2009, 14 h 35

Présidence de M. Zellhoefer et de M. Hossain

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. ZELLHOEFER)

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir la dix-huitième séance de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous reprenons maintenant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. ROÓZ (employeur, Hongrie)

Mon pays, la Hongrie, a célébré il y a environ un mois et demi le cinquième anniversaire de son adhésion à l'Union européenne. Cet anniversaire a été pour nous l'occasion d'évaluer jusqu'à quel point la situation et l'atmosphère générale étaient aujourd'hui différentes de ce qu'elles étaient il y a cinq ans.

A cette époque, nous nous réjouissions à l'avance de tous les avantages offerts par une économie de marché libre et un modèle économique et social dûment réglementés et fonctionnant correctement, en respectant la liberté syndicale, le droit de réunion et la liberté d'expression.

Aujourd'hui, nous sommes bien obligés de voir également les faiblesses de ce modèle. Je dois ajouter que la crise économique et financière mondiale représente un défi beaucoup plus grave pour un pays qui est en tout état de cause plus faible qu'une économie forte reposant sur des bases solides et une société développée. En effet, le système démocratique nous donne d'excellentes réponses à la question de savoir comment répartir les valeurs excédentaires produites de manière efficace et juste. Mais nous avons moins de réponses toutes faites à la question de savoir comment répartir les déficits, alors que, de jour en jour, le nombre d'emplois ne cesse de s'amenuiser, les recettes de se contracter et les budgets de diminuer.

Dans notre cas particulier, les défis connus du monde entier sont encore exacerbés par la nécessité de corriger les excédents de dépenses du gouvernement au cours de la période écoulée. Dès lors, il n'est pas étonnant que de telles difficultés économiques génèrent également des tensions sociales. Les partenaires sociaux doivent accorder une attention toute particulière à l'expérience internationale qui nous est livrée ici à l'OIT. Les employeurs, les salariés et le gouvernement peuvent tirer les leçons des pratiques optimales élaborées en temps de paix par des pays plus chanceux que la Hongrie, au cours d'une période où ils n'étaient confrontés qu'à des

difficultés économiques mineures, et ceci dans le but de résoudre ces conflits.

Depuis de nombreuses années, nous luttons contre des phénomènes économiques et sociaux indésirables tels que le travail clandestin, la corruption, et l'évasion fiscale. Il convient de souligner que les fédérations d'employeurs et de travailleurs souscrivent au principe selon lequel seules les entreprises respectueuses de la loi et des droits des travailleurs méritent la réussite économique. Aujourd'hui, les entrepreneurs reconnaissent de plus en plus que l'adhésion à ces principes est un facteur important de la compétitivité au niveau européen.

Nous saluons l'OIT pour sa souplesse d'adaptation à la situation économique et sociale actuelle et pour les discussions qu'elle organise parallèlement aux tâches et aux obligations qui lui incombent du fait de cette situation.

En Hongrie, les partenaires sociaux sont disposés à tirer parti de toutes les expériences, conventions et recommandations qui œuvrent en faveur d'une solution démocratique pour résoudre les tensions de plus en plus exacerbées, en accord avec les principes fondamentaux prônés par l'OIT. Des conseils donnés par des collègues et les exemples cités sont parfois d'une aide plus précieuse que des documents officiels.

Ainsi, tout dernièrement, les employeurs hongrois ont pris le temps d'étudier les modalités d'intervention adoptées par nos amis finlandais pour surmonter la crise. Ils s'emploient à atténuer les effets de la crise économique et de la crise de l'emploi en réduisant la semaine de travail à quatre jours et en consacrant le cinquième jour à offrir des formations et des reconversions aux travailleurs licenciés.

C'est un plaisir pour nous, parmi toutes les difficultés que je viens d'énumérer, de constater que cette année est également celle de la célébration du 90^e anniversaire de la création de l'agence spécialisée la plus ancienne des Nations Unies, l'OIT.

Les employeurs hongrois ont la conviction que cet anniversaire sera dignement célébré si nous dressons une liste de l'ensemble des valeurs et principes fondamentaux qui ont présidé à la création de cette Organisation, et dont le respect nous aide à édifier une société démocratique effective, faisant honneur à l'instauration du dialogue social, pour en faire l'une de ses valeurs essentielles.

Je suis également heureux de dire que notre coopération à l'organisation de la célébration de cet anniversaire, en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire de l'OIT à Budapest, est quelque chose de tout à fait naturel, étant donné que cette équipe nous a, à maintes et maintes reprises, fourni une aide théorique et pratique très généreuse, ainsi

qu'une aide et une assistance technique précieuses dans le cadre de certains projets de recherche.

Original anglais: M. PETRIASHVILI (travailleur, Géorgie)

Avant d'aborder le véritable sujet de mon intervention, au nom du mouvement syndical géorgien, permettez-moi de féliciter sincèrement M. Juan Somavia pour sa réélection au poste de Directeur général du BIT pour un nouveau mandat. J'espère que, grâce à sa réélection, l'OIT qui célèbre cette année son 90^e anniversaire continuera à rechercher des moyens efficaces de promouvoir le travail décent et de surmonter la pauvreté dans le monde entier en facilitant le développement du tripartisme. J'ai la conviction que ce sont les axiomes les plus importants pour mettre en harmonie les intérêts des différentes couches de la société afin de pouvoir surmonter avec succès les problèmes qui se posent à elle.

Malheureusement, nous avons constaté que notre gouvernement n'a vraiment fait aucun effort réel pour harmoniser les relations entre les différents groupes au sein de notre société. La façon dont la société géorgienne vit et fonctionne aujourd'hui est diamétralement opposée à la situation telle qu'elle était il y a vingt ans. Je veux dire par là que la domination de la classe ouvrière sur le capital a été renversée et c'est maintenant exactement le contraire. Il est évident que l'idéologie néolibérale se soldera par un échec total, comme cela a été le cas du communisme. Cela se produit déjà d'ailleurs comme l'illustre bien la crise financière actuelle.

Des centaines de milliers de travailleurs ont été licenciés injustement et le nombre de chômeurs dépasse 450 000 personnes. Le système des indemnités chômage a été aboli, le nombre d'accidents et de lésions fatales sur le lieu de travail ont augmenté de façon spectaculaire, le syndicalisme véritable se voit opposé des syndicats fantoches. Voilà quelles sont les conséquences des politiques qui consistent à ignorer le dialogue social, à limiter le droit de négociation collective, à éliminer les services d'inspection du travail et à faire de la législation du travail un outil pour promouvoir des normes du XIX^e siècle. En encourageant la création de faux syndicats, les pouvoirs publics s'efforcent d'affaiblir le mouvement syndical. Les enseignants, les travailleurs de la métallurgie, les mineurs et les travailleurs d'autres branches d'activité sont contraints de quitter les syndicats qu'ils ont librement choisis et de s'affilier à ces nouveaux faux syndicats. En cas de résistance, ils sont tout simplement licenciés.

C'est parce que le gouvernement a fait fi du dialogue social que la croissance économique, qui a atteint jusqu'à 12,4 pour cent, n'a pas suffi pour améliorer ni la situation de l'emploi ni les conditions sociales en général dans notre pays.

Dans le but de remédier à cette situation, les syndicats géorgiens ont soumis au Parlement des pétitions signées par plus de 100 000 travailleurs dans l'ensemble du pays. Malheureusement, trois mois plus tard, ces documents n'ont toujours pas fait l'objet de discussions au Parlement. Alors que les autorités géorgiennes invoquent comme prétexte certains troubles politiques pour justifier ce retard, nous sommes certains que l'approche abusive des autorités à l'égard du droit des travailleurs a joué un rôle majeur dans l'escalade des tensions politiques.

Il y a également quelques bonnes nouvelles, à savoir qu'un l'accord tripartite a récemment été con-

clu entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Ceci n'a été possible qu'après la nomination d'un nouveau ministre du Travail. Grâce à sa conception raisonnable du rôle de l'OIT, associée aux immenses efforts de M. Kari Tapiola, conjugués au travail très efficace des départements NORMES et DECLARATION du BIT, une liste de 30 amendements au Code du travail a été négociée et adoptée. Je remercie très sincèrement tous ceux qui ont facilité ces négociations.

Mais tant que deux régions appartenant à la Géorgie demeurent sous occupation russe – régions où le trafic d'êtres humains, le travail forcé et les trafics d'armes et de drogue constituent les principales activités économiques –, il n'existe aucune possibilité de surmonter les difficultés économiques et la crise dans notre pays. En outre, la petite communauté géorgienne qui y réside toujours n'est pas autorisée à suivre un enseignement en langue géorgienne et les enfants sont privés de leur enfance. Si leur présence dans les territoires occupés est tolérée par les agresseurs, c'est parce que la puissance d'occupation veut convaincre la société internationale qu'il n'y a pas eu d'épuration ethnique dans ces régions.

Cela n'a aucun sens de parler de bonheur tant que 400 000 de nos frères et de nos sœurs sont empêchés par ces fascistes modernes de regagner leurs foyers.

Les syndicats géorgiens en appellent à l'OIT dont la Fédération de Russie est membre, aux Nations Unies où la Fédération de Russie assure actuellement la présidence du Conseil de sécurité, aux représentants des différents pays ici présents pour nous soutenir et nous aider à surmonter ce fascisme du XXI^e siècle. Nous devons avoir le droit de vivre et de travailler dans nos foyers. Je ne souhaite pas que mon peuple s'écarte de la voie d'un développement pacifique. S'il vous plaît, aidez-nous, sinon ces mêmes problèmes viendront un jour frapper à votre porte.

En grec, le mot «crise» veut dire punition, châtiement. Effectivement le monde est puni aujourd'hui pour avoir suivi des politiques inéquitables et insensées prônées par certains hommes politiques. Pour trouver une bonne issue, le monde a besoin de redécouvrir les valeurs traditionnelles de solidarité et de coexistence pacifique des nations.

Original anglais: M. EDSTRÖM (travailleur, Suède)

Au nom des syndicats suédois, je salue l'excellent rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*. A Lisbonne, lors de la huitième Réunion régionale européenne de l'OIT, en février 2009, j'ai fait état, au nom des travailleurs, de notre profonde préoccupation quant à la crise financière. Depuis lors, la crise s'est aggravée. Malheureusement, les recommandations de la Réunion de Lisbonne d'alimenter la demande et de préserver les salaires, les revenus et le pouvoir d'achat des travailleurs, ainsi que les niveaux de rémunération dans le cadre des systèmes de sécurité sociale n'ont pas suscité l'enthousiasme d'un grand nombre de gouvernements.

Par exemple, nous constatons, dans les pays baltes, qui sont nos voisins, que les gouvernements ont plus ou moins déclaré une «guerre» et ciblent essentiellement leurs propres travailleurs en réduisant de façon spectaculaire les salaires dans le secteur public – une mesure qui a d'ailleurs été applau-

die par le FMI et par les gouvernements bailleurs de fonds – en dépit du fait que ces travailleurs ne sont en rien responsables de l'éclatement de la crise.

Dans mon propre pays, nous constatons que des pressions sont exercées sur les travailleurs et sur les syndicats pour qu'ils acceptent une réduction de leur salaire, parfois avec une réduction du temps de travail et parfois pas, et que de telles pratiques dépassent largement le cadre des industries de transformation pour s'étendre à presque tous les secteurs de l'activité économique, que ces secteurs soient rentables ou non, qu'ils soient privés ou publics. L'occasion se présente donc à certains acteurs d'essayer de retirer aux syndicats ce qu'ils ont acquis sous forme de salaires et de conditions de travail décentes et de sécurité de l'emploi.

Nous constatons actuellement que le chômage augmente de façon dramatique en Suède. Le taux de chômage déclaré atteint actuellement les onze pour cent. Il y a également une très importante augmentation des dépenses consacrées aux prestations sociales minimums.

Dans mon discours en plénière de 2007, j'avais critiqué des mesures prises par le gouvernement suédois qui avaient eu pour résultat que plusieurs centaines de milliers de travailleurs avaient quitté le système d'assurance chômage. Aujourd'hui, alors que la crise bat son plein, de nombreux chômeurs se retrouvent de ce fait sans véritable protection de leurs revenus. La question est de savoir si ce que nous appelons le modèle suédois, fondé sur la recherche du consensus tripartite, a un avenir, et qui choisira, en définitive, de le défendre.

Nous, les travailleurs suédois, avons de plus en plus le sentiment que notre contrat social a été rompu. En tant que syndicats, nous avons accepté des mesures de restructuration et de modernisation même si elles sont parfois très douloureuses pour ceux de nos membres qu'elles concernent. Nous les avons acceptées parce que nous savions que la société nous garantissait une protection du revenu, des mesures actives du marché du travail avec de bonnes perspectives d'emplois et une garantie que la pauvreté ne serait pas inévitable en cas de perte d'emploi. Malheureusement, notre gouvernement, guidé par ses théories économiques néolibérales, abandonne aujourd'hui cet engagement qu'il avait pris vis-à-vis des travailleurs.

En outre, je dois vous avouer que je n'ai toujours pas compris l'idée, sensée être si bonne, qui sous-tend l'insistance de notre gouvernement quant au fait que les ouvrières à faible revenu dans le secteur du service privé doivent payer une cotisation d'assurance chômage qui est le double de celle payée par les personnes de certaines professions universitaires, essentiellement des hommes, qui gagnent des salaires beaucoup plus élevés, sous prétexte que chaque groupe doit payer pour son propre risque de chômage.

En ce qui concerne les décisions contestées de la Cour de justice des communautés européennes qui sapent les droits des travailleurs, je voudrais rappeler aux Etats membres de l'Union européenne et aux institutions pertinentes de l'UE les conclusions adoptées à l'unanimité à Lisbonne, selon les lesquelles, et je cite, «il est essentiel de garantir que l'interprétation et la mise en œuvre de la liberté syndicale et de la négociation collective aux niveaux régional et sous-régional soient pleinement compatibles avec les normes internationales du tra-

vail et le système de contrôle de l'OIT». Le message est on ne peut plus clair.

J'ai assisté à ma première Conférence internationale du Travail en 1988, une session qui avait été reléguée au second plan par le conflit concernant la Palestine et les territoires arabes occupés. Aujourd'hui, vingt-et-un ans plus tard, le rapport du Directeur général ne fait état d'aucune amélioration, mais indique au contraire que la situation des Palestiniens n'a fait que se dégrader depuis lors. L'attaque brutale menée par Israël, qui a pris des civils pour cible dans la bande de Gaza, est un sombre rappel du fait que les gouvernements et les Nations Unies n'ont pas été capables de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette honteuse violation de droits de l'homme légitimes, y compris les droits économiques et sociaux du peuple palestinien.

J'en appelle à l'Union européenne pour qu'elle adopte les mesures nécessaires.

Original anglais: M. RUKORO (employeur, Namibie)

Je tiens à féliciter le Président pour son élection et suis convaincu que, sous sa direction, la Conférence saura guider les partenaires tripartites vers la mise en œuvre rapide des moyens proposés dans le Pacte mondial pour l'emploi pour lutter contre la crise économique et la crise de l'emploi et vers la prise en main des problèmes relatifs au VIH/sida et à l'égalité entre les sexes.

Au cours des débats du Comité plénier, le représentant de mon gouvernement a rappelé qu'avant l'apparition de la crise actuelle, la Namibie se trouvait déjà dans une situation très difficile, caractérisée par un taux de chômage de 36 pour cent, un PIB très faible et le recul marqué du revenu perçu de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui a représenté quelque 26 pour cent de notre budget national.

La Fédération namibienne des employeurs souscrit à tout ce que notre gouvernement entreprend pour régler nos difficultés, les anciennes comme les nouvelles, qui appellent en effet des solutions tripartites. Au cours des trois dernières semaines, des moyens d'action multiples ont été évoqués ici en relation avec la lutte contre la crise. Peu d'entre eux hélas s'appliquent aux économies beaucoup plus modestes de petits pays en développement comme la Namibie.

Que doit faire la Namibie dans ce cas? J'ai consulté le rapport du Directeur général et relevé les propos suivants: «Un système financier qui fonctionne bien facilite la croissance et le dynamisme du secteur privé.» Le système bancaire namibien ne fait rien d'autre que cela. Je relève aussi cependant que le Directeur général recommande, comme beaucoup d'autres l'ont fait lors des débats du Comité plénier, de réduire l'impôt sur le revenu pour soulager les populations. En Namibie, une telle mesure, facile à préconiser, semble difficile à concrétiser, car toute réduction des recettes de l'Etat aurait de multiples retombées négatives, notamment une diminution des fonds alloués à l'éducation, à la santé et à la protection sociale.

Le rapport indique également que les gouvernements devraient augmenter les dépenses en matière d'infrastructure. Nous souscrivons pleinement à cette idée mais tenons à rappeler à notre gouvernement comme aux autres gouvernements africains qu'ils doivent veiller à ne traiter pour la réalisation de tels travaux qu'avec des entreprises respectant la

législation nationale relative aux normes fondamentales du travail et aux droits des travailleurs. En cas de recours à des entreprises étrangères, il faut que celles-ci s'engagent à transférer leurs compétences au personnel local et à réinvestir une bonne partie de leurs bénéfices dans l'économie locale.

Si la Namibie doit se fixer un objectif, c'est bien celui qui est formulé dans le rapport du Sommet de Londres, où il est dit qu'il faut aider les populations à retrouver un travail. Dans notre cas cependant, il nous faut plutôt aider nos populations à trouver du travail. Pour ce faire, l'action doit porter sur l'éducation, le développement du système de formation professionnelle et le renforcement des compétences en général.

Dans tous les cas, notre gouvernement doit s'appliquer à soutenir le secteur privé pour protéger et dynamiser l'activité économique, promouvoir l'esprit d'entreprise, favoriser la création d'emplois et lutter contre la pauvreté. A cet égard, la Fédération des employeurs namibiens appelle le gouvernement à faire tout ce qui est en sa mesure pour réduire les charges des entreprises namibiennes, notamment en assouplissant la réglementation relative aux exportations et, de façon générale, en réduisant le coût de la main-d'œuvre, autant d'éléments qui, pris ensemble, créent un climat peu propice à l'activité des entreprises et à leur compétitivité.

De façon générale, le gouvernement doit revoir ses priorités et donner l'importance voulue à l'Agenda du travail décent. Le développement passe par la création d'emplois durables. Assurer la création d'entreprises, c'est assurer la création de nouveaux postes de travail. En outre, les entreprises durables paient davantage d'impôts et ont des effectifs plus importants, autant de travailleurs qui paient eux aussi plus d'impôts. Dans un tel cas de figure, les ressources pouvant être affectées à la protection sociale augmentent. Trop souvent, les décisions sont prises dans une perspective à court terme et l'action lancée pour des raisons de nature politique immédiates et non pas dans la perspective de la création d'emploi sur la durée.

J'ai dit qu'il s'agissait d'un problème tripartite nécessitant une solution tripartite. Dans ce cas, que doivent faire les travailleurs de leur côté? De mon point de vue, leur mission est double. Tout d'abord, compte tenu des circonstances actuelles et de leurs conséquences pour les entreprises, ils doivent rester raisonnables dans leurs exigences salariales. Ensuite, il faut que les dirigeants syndicaux appellent leurs membres à augmenter leur productivité individuelle et collective, cet aspect étant décisif en effet pour la survie des entreprises et, par conséquent, la préservation de l'emploi.

La dernière partie de la solution tripartite dépend bien évidemment des employeurs. La Fédération namibienne des employeurs a déjà exhorté ses membres à n'envisager de licenciements qu'en dernier ressort, après un examen approfondi de toutes les autres possibilités. J'ai le plaisir de vous annoncer que la très grande majorité de nos membres ont entendu cet appel et continuent de le faire. En outre, les augmentations salariales octroyées par nos membres sont toutes indexées sur l'inflation voire sur un taux plus généreux, malgré les effets désastreux de la crise économique mondiale. Seuls quelques employeurs non affiliés à notre organisation, dont les effectifs ne sont pas syndiqués, ont pu agir différemment, mais il s'agit d'une infime minorité. En deuxième lieu, les employeurs, notamment

les employeurs namibiens, doivent eux aussi faire preuve de souplesse et d'esprit d'innovation et chercher à diversifier leurs activités, c'est-à-dire l'économie. Enfin, les employeurs devraient s'employer en tout temps à appliquer et promouvoir des critères propres à assurer la viabilité des emplois.

Nous autres partenaires tripartites sommes tous à bord du même bateau, et nous devons coopérer et travailler ensemble pour sauver notre économie. Il ne servirait à rien dans cette situation de chercher à dénoncer les travers du voisin.

Pour conclure, je tiens à remercier l'OIT, au nom de la Fédération namibienne des employeurs, pour tout le soutien matériel et moral qu'elle nous a apporté par le passé, et j'espère que notre jeune nation, qui à tant à faire sur le plan économique, pourra continuer de compter sur son assistance technique et financière à l'avenir.

Original anglais: M^{me} ZACE (vice-ministre du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Albanie)

C'est pour moi un honneur de participer aux délibérations de cette Conférence, qui aborde un grand nombre de sujets importants pour le développement économique et social et pour l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Le travail décent est un des concepts les plus importants qui permet de garantir la dignité humaine et les droits de la personne. Le travail est la base de l'existence de la société. C'est l'élément clé du développement et du progrès et c'est également la composante qui a le plus d'influence dans la formation sociale de l'individu.

Une société qui essaie d'appliquer les normes du travail décent devrait, en parallèle, mettre en place et surveiller quelques indicateurs importants tels que la réduction de l'économie informelle, l'amélioration du système de protection sociale, l'égalité salariale, le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans le but de s'adapter aux exigences et aux besoins du marché du travail.

Dans ce contexte, investir dans la définition de paramètres de l'égalité entre les sexes est extrêmement important. L'inégalité entre hommes et femmes est un des facteurs clé, susceptible d'accroître l'économie informelle, d'affaiblir le système de protection sociale, surtout pour les femmes et les filles, qui sont celles qui pâtissent de la discrimination, d'abaisser les niveaux de qualification professionnelle et, en ce sens, de réduire les possibilités d'adapter l'offre à la demande sur le marché du travail.

C'est la raison pour laquelle toutes les politiques et tous les programmes de travail décent devraient comporter des politiques et des programmes visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs du développement.

Le gouvernement albanais s'est fixé comme objectif d'améliorer la condition des femmes et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes par toute une série de politiques, telles que la stratégie nationale intersectorielle de l'égalité entre les sexes et contre la violence familiale pour 2007-2010.

La stratégie, dont l'objectif est de renforcer le pouvoir économique des femmes, prévoit: 1) d'augmenter le nombre de projets ou de programmes encourageant la formation professionnelle et l'emploi des femmes et des filles, de même que d'étendre la portée de ces programmes aux zones

rurales; 2) de soutenir toutes les initiatives pour l'établissement de programmes de crédit en faveur des femmes et des filles; 3) d'encourager le développement de petites entreprises gérées par les femmes et les filles et, à cette fin, de mettre en place des programmes d'aide à la gestion d'entreprises (conseils en matière de financement et de marketing, activités de formation, gestion, amélioration des produits, restructuration des ressources humaines).

Un certain nombre d'autres politiques sectorielles du gouvernement albanais visent à réduire la pauvreté et fournissent des services par le biais de programmes qui stimulent l'emploi et apportent une aide aux groupes vulnérables et à des catégories de femmes en difficulté dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle.

Pour ce qui est du développement rural, la stratégie nationale prévoit de mettre en place des programmes de coopération avec les autorités locales visant à promouvoir les femmes des zones rurales, notamment en les associant au processus de prise de décision; à apporter une aide financière leur permettant de développer des activités dans le domaine de la santé; à souligner l'importance de la protection de la santé des femmes, le planning familial, etc.

La législation albanaise interdit la discrimination dans le domaine de l'emploi, des activités professionnelles et pour les prestations de sécurité sociale. Le pays améliore constamment sa législation, pour s'adapter à l'évolution du marché du travail. Le droit au travail, pour l'ensemble des citoyens albanais en âge de travailler, est garanti, sans discrimination aucune, par l'article 32 du Code du travail.

L'emploi est un des indicateurs les plus importants pour évaluer l'égalité entre les sexes. Il permet de renforcer le rôle des femmes dans la société, ce qui a une incidence non négligeable sur les politiques sociales non discriminatoires, les programmes et les services d'aide. C'est une priorité du prochain programme gouvernemental albanais.

La législation du travail n'est pas discriminatoire à l'égard des femmes. De fait, certaines catégories de femmes, comme les mères de famille nombreuse, ont la priorité dans le domaine de l'emploi. Toute une série de programmes qui visent à promouvoir l'emploi des femmes ont été mis en œuvre.

Il s'agit notamment de financer les cotisations de la sécurité sociale, et les femmes de plus de 35 ans qui ont été victimes de la traite, les femmes de la communauté rom et les femmes souffrant de handicaps bénéficient d'indemnités qui compensent leur salaire à hauteur du salaire minimum.

En outre, les frais de scolarité pour la formation professionnelle des femmes et des filles, se déroulant dans des centres publics ou privés, et des groupes ou des personnes défavorisés, sont réduits ou supprimés.

Pour conclure, je voudrais remercier très sincèrement le Bureau international du Travail de sa contribution en vue de favoriser une meilleure compréhension et de promouvoir l'esprit de coopération, le respect des droits universels et des libertés individuelles, dans le cadre des activités relevant du processus d'intégration qui sont actuellement entreprises dans l'Europe du Sud-Est et au-delà de ces frontières.

Compte tenu de l'engagement de l'Organisation internationale du Travail, mais aussi des succès et des effets positifs qui sont liés à cet engagement, j'ose espérer que le soutien et l'engagement de

l'OIT, que nous apprécions et qui ont largement contribué à la croissance régionale et mondiale, se poursuivront.

Original anglais: M. DALLI (ministre de la Politique sociale, Malte)

C'est un honneur et un privilège pour moi, en tant que ministre de la Politique sociale de Malte, de m'adresser une fois de plus à la Conférence internationale du Travail.

Depuis un certain temps déjà, l'OIT se trouve aux premiers rangs de ceux qui ont mis en évidence les problèmes liés à une mondialisation inéquitable qui s'est traduite par une augmentation des inégalités sociales et économiques existantes.

Malheureusement, les effets néfastes de la mondialisation ont été renforcés par une crise économique mondiale sans précédent. Ce ralentissement économique mondial a eu pour résultat un chômage croissant, et la perte actuelle d'emplois est aggravée par l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail à la recherche d'un premier emploi. La taille, la complexité et les conséquences des problèmes auxquels nous sommes confrontés sont énormes. Si nous n'y faisons pas face activement, ils pourraient engendrer des situations de grande misère et des bouleversements sociaux et politiques.

Nous félicitons l'OIT qui a une fois de plus soulevé une question de grande importance pour un débat tripartite international. Le rapport intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* est complet, opportun et mérite une réflexion sérieuse notamment parce qu'il tente de trouver des pistes concrètes permettant de faire face à la crise mondiale de l'emploi.

Malgré un certain degré de reprise prévu pour le milieu de 2010 – en espérant d'ailleurs que cette projection ne soit pas prématurée – l'Histoire nous a montré que l'emploi ne revient pas aux niveaux antérieurs à la crise, avant une période d'environ cinq ans. C'est l'existence de nouveaux emplois et de meilleurs emplois qui permet aux économies de se battre et de trouver le financement nécessaire pour la santé, l'éducation et les programmes sociaux durables essentiels pour améliorer la qualité de vie.

La réalité, c'est que nous devons travailler dur pour conserver les emplois existants, et travailler encore plus dur pour créer de nouveaux emplois. Anticiper et s'adapter rapidement aux changements est devenu un sujet de vie ou de mort. Qu'elles soient les victimes de la mondialisation ou de la récession, certaines industries, et les emplois qu'elles génèrent disparaissent à tout jamais et devront être remplacés par de nouveaux emplois qui exigeront de nouvelles compétences. Des personnes doivent abandonner leurs anciens emplois et se préparer à en intégrer de nouveaux. Un équilibre doit être trouvé entre l'investissement pour maintenir des personnes dans d'anciens emplois, ce qui est important à court terme, et financer la formation pour de nouveaux emplois, dans une perspective à plus long terme. En même temps, nous devons faire attention à conserver autant de souplesse possible sur nos marchés de l'emploi tout en s'assurant que les filets de protection sociale et les programmes de formation soient suffisamment solides.

L'importance de faire appel à toutes les ressources disponibles, aux niveaux national et international, pour minimiser et neutraliser les effets négatifs de la récession mondiale actuelle, ne saurait être

sous-estimée. Nous approuvons le concept d'un Pacte mondial pour l'emploi. En effet, l'éventail d'options politiques qu'il propose pourrait aider les gouvernements à formuler, en consultation avec les partenaires sociaux, des réponses spécifiques face à la crise, des réponses adaptées aux circonstances nationales. Nous sommes bien conscients que des millions de personnes dans le monde vivaient dans une pauvreté abjecte même avant la crise actuelle et qu'elles se trouvent maintenant dans une situation encore pire.

Nous remercions l'OIT qui continue à jouer un rôle directeur dans ce domaine à travers les efforts concrets déployés pour améliorer la situation de millions de personnes dans le monde. Bien des choses ont été accomplies, mais il nous faudra travailler encore plus maintenant et avec un sens de l'urgence encore plus présent pour veiller à ce que les progrès que nous avons pu accomplir au cours des dernières années, et qui ont été balayés au cours de ces derniers mois de crise mondiale, puissent être récupérés le plus rapidement possible. La situation risque d'empirer avant de commencer à s'améliorer, mais une combinaison judicieuse de politiques de travail décent constituerait certainement une réponse efficace qui pourrait, nous l'espérons, nous mener à une reprise plus rapide, surtout si elles étaient appliquées de façon concertée à un niveau international. Prendre maintenant les mauvaises décisions signifierait condamner des millions de personnes à la pauvreté pendant des décennies à venir.

Jusqu'à présent, Malte a été épargnée par les pires effets de la récession, et notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour soutenir les entreprises durables et productives confrontées à des difficultés. Cela comprend l'accès au crédit, des durées de travail plus courtes et la formation des travailleurs, ainsi que des mesures incitatives pour améliorer le marché du travail, et l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures. La contribution des partenaires sociaux a été très importante non seulement au niveau national, mais également au niveau des entreprises, où la coopération entre les partenaires sociaux pour la mise en œuvre de stratégies spécifiques visant à améliorer la compétitivité des entreprises et la qualité du travail s'est avérée essentielle pour leur survie.

Ce partenariat tripartite international au sein de l'OIT continue à nous être utile. Ensemble, surtout à travers l'application précise et coordonnée des politiques présentées dans le rapport, nous pouvons réaliser de bons résultats à tous les niveaux local, national, régional et mondial. Nous devons mettre en œuvre les meilleures stratégies pour un travail décent et de plus grande qualité, si nous voulons réduire la pauvreté et garantir la croissance économique durable. Sans emplois, nous ne pouvons pas garantir une protection sociale durable, les services de santé et l'éducation.

Nous remercions l'OIT pour les efforts qu'elle déploie dans la réalisation de ces nobles objectifs et nous lui accordons, surtout, tout notre soutien.

Original allemand: M. RAMME (représentant, Confédération internationale des cadres)

Au nom de la Confédération internationale des cadres, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail et je vous souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Permettez-moi également de féliciter tous les collaborateurs du BIT pour le remarquable travail effectué dans ce rapport.

Ce rapport nous donne de très bonnes informations sur la situation des droits fondamentaux des travailleurs dans le monde entier, ainsi que sur les nombreuses mesures qui ont été prises pour améliorer leur situation.

Au nom de la Confédération internationale des cadres, j'aimerais me concentrer sur quelques points: tout d'abord, je voudrais dire quelques mots sur les conséquences de la crise financière internationale.

Les cadres sont soumis à de fortes pressions, aux yeux du public. On les rend responsables de la pire crise économique que nous ayons connue depuis des décennies. Et c'est vrai. Dans le secteur bancaire, quelques cadres irresponsables ont bâti des châteaux de sable, et en effectuant des transactions douteuses, ils ont créé une énorme bulle. Cette cupidité doit absolument être condamnée. Et cela d'autant plus que les effets de la crise touchent d'abord les gens ordinaires, et en particulier les pays pauvres.

Nous devrions faire preuve de prudence et ne pas stigmatiser tous les cadres supérieurs, en les qualifiant d'irresponsables et de cupides. Dans leur grande majorité, les cadres sont très responsables et font beaucoup pour développer leurs entreprises et faire en sorte que tous puissent accéder au bien-être.

Notre confédération, qui comprend des cadres de nombreux pays du monde, représente donc des critères de qualité, qui assurent une gestion responsable. Tout dirigeant qui respecte ces critères peut contribuer à éviter une prochaine crise.

Il est vrai que la faillite des organes officiels de contrôle financier a permis les agissements des banques d'investissement.

À l'avenir, si nous voulons sortir de cette crise, il faudra renforcer et améliorer le contrôle financier. Les avantages du marché libre devront être liés aux conditions nécessaires à l'équilibre social. Quelques pays d'Europe ont d'ailleurs commencé à proposer des modèles qui fonctionnent. Il faut maintenant que ces critères deviennent des normes internationales.

La communauté internationale a pour responsabilité d'atténuer les répercussions de la crise sur les pays pauvres. Il est regrettable que la crise économique mondiale se produise précisément à une époque à laquelle nous devons faire face à une autre menace pour la croissance et le bien-être: l'évolution démographique dans les pays développés. Je pense que l'OIT se penchera à l'avenir sur ce problème. Les cadres qui sont représentés par notre confédération ont, en particulier, la responsabilité d'anticiper les conséquences des changements démographiques pour leurs entreprises, et de prendre des mesures le plus tôt possible, par exemple, en recrutant de jeunes collaborateurs, et en créant un bon environnement de travail pour les collaborateurs plus âgés.

J'aimerais parler maintenant de la situation, très insatisfaisante, des cadres supérieurs dans de nombreux pays, qui ne peuvent pas exercer le droit d'association. C'est un des droits fondamentaux des travailleurs, et dans quelques pays, ce droit est toujours refusé aux cadres.

Je suis heureux de vous informer que notre confédération s'engage à défendre les droits fondamentaux des travailleurs et pour conclure, je voudrais

remercier le Président, et tout particulièrement les représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International)

J'interviens au nom d'UNI Global Union et de ses 20 millions de membres dans 150 pays. Nos membres sont victimes de la débâcle économique mondiale. Les travailleurs ont constaté qu'on sauvait les banques du naufrage en se demandant si on allait leur lancer une bouée de sauvetage à eux aussi. Or, ce ne sont pas les travailleurs qui ont causé cette crise, mais c'est bien eux qui en paient le prix le plus élevé en perdant leur emploi, en voyant leur salaire et leur retraite diminuer et en venant grossir, toujours plus nombreux, les rangs des pauvres. Notre conscience doit supporter le poids de certaines réalités tragiques, comme le décès de 700 000 jeunes enfants supplémentaires sous l'effet de la crise.

Chaque jour, dans le monde entier, nos membres se réveillent sans savoir s'ils auront toujours du travail à la fin de la journée. Seront-ils renvoyés pour s'être organisés en syndicat? Seront-ils expulsés de leur appartement parce qu'ils ne peuvent plus payer leurs factures?

Dans ces circonstances, rien d'étonnant à ce qu'ils soient furieux et à ce qu'ils protestent avec véhémence! Je dois dire que nous avons bien du mal à discerner les fameux «bourgeois prometteurs», censés annoncer un regain de vigueur de l'économie. Nous devons instaurer un nouveau processus solidaire de mondialisation et jeter aux oubliettes le modèle d'économie-casino des dernières décennies.

Nous avons assisté à une débâcle économique, à un échec de la réglementation, à une déroute sociale et à une capitulation du bon sens dans les milieux d'affaires.

Mais qu'ont donc appris tous les diplômés d'Harvard? L'obsession du court terme, la spéculation financière, l'évasion fiscale, l'exploitation des travailleurs, avec mention spéciale en culture de l'avidité!

Nous félicitons le Directeur général du BIT et tous les partenaires de l'OIT pour avoir réorienté le débat mondial non plus sur le sauvetage du secteur financier, mais sur l'amélioration du sort des travailleurs. Nous avons une institution mondiale qui fait quelque chose pour s'occuper des préoccupations quotidiennes des gens.

Les questions qui nous importent ne doivent plus être tenues en marge des débats: l'OIT doit saisir cette occasion pour prendre la place qui lui revient dans le débat mondial sur l'élaboration des politiques.

Défendons la cause du Pacte mondial pour l'emploi au prochain sommet du G20, qui se tiendra à Pittsburgh en septembre: faisons de cette manifestation un sommet mondial de l'emploi. Montrons comment nous allons créer 300 millions d'emplois, réduire le nouvel écart de développement, former les travailleurs et les maintenir dans la vie active, fournir une protection sociale à tous les travailleurs, concrétiser l'égalité entre les sexes et libérer les travailleurs des conditions de travail précaires en leur donnant des contrats de travail dignes de ce nom. Montrons que le dialogue social fonctionne réellement, au G20 comme dans toutes les entreprises.

Affranchissons-nous de la tyrannie des manœuvres de division et d'intimidation des gouver-

nements et des employeurs qui tentent de dissuader les travailleurs de s'affilier à un syndicat.

Le virus de l'antisindicalisme est plus que jamais présent. C'est pourquoi nous engageons le Président Obama à adopter la loi sur le libre choix des salariés.

En février dernier, le BIT a tenu une conférence sur la crise financière à laquelle a participé UNI Finance Global Union, ainsi que tous les partenaires sociaux. Il en est issu une feuille de route axée sur la dimension sociale dans la riposte à la crise financière. Un débat réel appelait des solutions réelles. Nous avons besoin d'enceintes de concertation sur le dialogue social dans chaque secteur-clé de l'économie mondiale. Aussi vous demandons-nous de multiplier par trois les effectifs et le budget des activités sectorielles de l'OIT.

Nous attendons de l'OIT qu'elle vienne en aide aux syndicats et aux entreprises pour conclure des accords mondiaux. Il en existe désormais 80. UNI en a négocié plus de 30. Nous avons signé le premier accord mondial conclu avec une entreprise japonaise, Takashimaya, en présence du Directeur général en personne.

Nous aimerions inviter tous les employeurs du monde à engager un dialogue avec UNI, à créer un cadre d'action fondé sur les normes de l'OIT et à œuvrer ensemble pour résoudre les difficultés et promouvoir le travail décent. D'ailleurs, nous accueillons avec satisfaction l'adoption par le gouvernement norvégien d'un livre blanc qui appuie les accords mondiaux.

Il était vraiment très agréable de participer à une table ronde aux côtés de Jenni Myles, directrice des ressources humaines de la société de sécurité G4S, le plus grand employeur coté à la Bourse de Londres, avec qui UNI a conclu un accord mondial qui donne lieu à un dialogue actif de portée internationale.

Nous estimons qu'il est important que l'OIT serve d'intermédiaire pour promouvoir les accords mondiaux et gérer les conflits. Nous aimerions que nos membres n'aient plus peur. Nous en avons assez de subir des répressions, que ce soit en Birmanie, au Zimbabwe ou ailleurs. Quinze mois après l'assassinat de Leonidas Gómez, syndicaliste du secteur bancaire, ses meurtriers n'ont toujours pas été traduits en justice en Colombie. Comment les gouvernements peuvent-ils conclure des accords commerciaux avec un pays comme la Colombie, sans une amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays?

Nous aimerions que le pays dans lequel nous avons notre siège, la Suisse, améliore la loi visant à prévenir tout licenciement injuste des dirigeants syndicaux.

Nous accueillons avec satisfaction la mission de l'OIT aux Philippines et nous demandons à l'OIT d'intervenir auprès du gouvernement de la République démocratique du Congo pour mettre un terme à la répression à l'encontre des membres du SYNCASS.

Pour conclure, je tiens à ajouter qu'UNI Global Union est déterminé à créer des syndicats dans tous les secteurs des services. Nous voulons recruter des travailleurs dans des domaines où il n'y a jamais eu de représentation syndicale pour que les droits des travailleurs soient reconnus dans toutes les professions.

L'organisation collective et la reconnaissance des droits sont les piliers fondamentaux de la mondiali-

sation solidaire à l'appui de la justice et ils sont indispensables pour s'attaquer résolument aux inégalités et créer des entreprises socialement responsables.

Les entreprises ne cessent de dire que ce n'est pas le moment de demander des conditions justes pour les travailleurs parce qu'elles ne peuvent pas se le permettre en ces temps de crise, mais elles ont tort. Au contraire, c'est précisément maintenant que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas le faire.

Il nous faut ouvrir la voie à une ère de nouvelles perspectives pour tous et façonner une nouvelle donne mondiale qui mette l'homme au premier plan!

(M. Hossain prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. MAILHOS (employeur, Uruguay)

L'examen du rapport du Directeur général de cette année, comme celui des années précédentes, nous conduit à émettre quelques observations concernant la situation de chaque pays, en ce qui nous concerne du point de vue des employeurs.

En effet, nous devons préciser que ce dont souffre notre pays actuellement, est davantage d'une crise de confiance, que des effets de la crise économique et financière internationale.

Notre pays s'était jusqu'à présent montré attaché au dialogue social tripartite ouvert et efficace. Or, depuis 2005, le gouvernement a rompu progressivement avec cette tradition. A tel point qu'il y a un an et demi le secteur des entreprises a décidé de se retirer des instances mises en place avec le gouvernement pour l'analyse de l'élaboration de normes.

Cela fait des années désormais que le dialogue social se limite à un échange d'informations et, le cas échéant à la simple acceptation de projets de loi gouvernementaux, comme s'il s'agissait de simple contrat d'adhésion.

Nous sommes arrivés à un stade où, en définitive, bien qu'elles respectent les conditions formelles d'adoption, les normes élaborées sont imposées aux entreprises. Elles manquent, par conséquent, de notre point de vue, de toute légitimité sociale.

La réinstallation des conseils de salaires a été présentée comme l'une des réussites de l'actuel gouvernement en place. Il a été dit que ces conseils ont permis d'arriver à un nombre d'accords très important. Ce que l'on oublie en général de préciser, c'est que ces conseils sont régis à tel point par le gouvernement, que les décisions qui y sont prises sont totalement conditionnées.

C'est le pouvoir exécutif qui décide de convoquer ces conseils, mais aussi qui fixe les règles de négociation, ainsi que la durée de validité des bénéfices et des augmentations salariales accordées.

Les conseils de salaires ne sont pas la panacée. Ils n'ont pas respecté leur mandat, qui est de fixer les salaires minimum et les catégories de travailleurs. Ils ont réglementé beaucoup d'autres domaines, notamment les pourcentages d'augmentation à tous les niveaux de la pyramide des salaires, ou d'autres bénéfices.

L'absence d'accord entre employeurs et travailleurs conduit à un système d'arbitrage obligatoire de l'Etat qui est parfaitement inacceptable et qui contribue à augmenter le caractère conflictuel des relations du travail.

On peut s'attendre à ce que, dans un avenir proche, lorsque la crise internationale s'installera

véritablement dans notre pays, les différentes branches d'activité soient affectées par cette rigidité, dans la mesure où elle freinera le paiement des augmentations déjà accordées.

Il ne fait, non plus, aucun doute que ces résultats auront un impact sur la création et le maintien des emplois dans le secteur formel et encourageront le développement du secteur informel, qui correspond aujourd'hui à 38 pour cent de notre économie.

En matière de formation professionnelle, la situation n'est guère meilleure. La création du nouvel Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle n'a pas pris en compte la position des entreprises.

Nous sommes passés d'un système tripartite à un système bipartite où la majorité décide. Nous avons, ainsi, abandonné un système de coopération tripartite, en faveur d'un système bipartite qui ne peut que se révéler conflictuel lorsque l'une des parties manifeste son désaccord sur les politiques décidées et mises en place par le gouvernement.

Nous n'avons pas non plus de programme national de travail décent qui soit de nature tripartite, tel que l'exige le Conseil d'administration du BIT.

Mais, sans doute, le plus inquiétant est le projet de loi sur la négociation collective qui vient d'être présenté au parlement par notre gouvernement. En effet, les solutions qui y sont présentées ont été très mal accueillies par les entreprises.

Ce projet de loi, va à l'encontre de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui reconnaît, dans son article 4, le principe de la négociation libre et volontaire. Ce projet de loi prévoit, en effet, dans son article premier l'obligation de négocier.

Le projet de loi va également à l'encontre d'autres conventions internationales importantes, notamment la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. En effet, celle-ci établit que, par définition, la négociation collective doit être bipartite et doit avoir lieu entre travailleurs et employeurs, alors que le projet de loi prévoit l'intervention obligatoire de l'Etat dans le conseil supérieur tripartite, l'organe supérieur de négociation.

Le pouvoir exécutif est ainsi habilité à agir, à avoir une influence et un pouvoir de décision sur la gestion des entreprises. La liberté de négociation des parties, prévue dans la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, est également mise à mal. En obligeant à négocier au sein des conseils des salaires, cette loi remet également en question le principe d'autonomie collective.

Mais, en plus, le projet de loi prévoit la reconnaissance légale du droit d'occuper les entreprises privées, et prévoit à cet effet une procédure qui va tout à fait à l'encontre des dispositions de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Le décret d'application de ce projet de loi a été contesté par un grand nombre d'organisations patronales et d'entreprises dans tout le pays. Et cela fait trois ans que, bien que comptant avec l'approbation du parquet, ce recours n'a toujours pas été tranché.

En ce qui concerne les manquements les plus graves de ce projet de loi, nous constatons qu'il ne prévoit aucune clause de paix.

C'est en vertu de tous ces manquements aux conventions internationales de l'OIT, que les employeurs uruguayens ont présenté une plainte auprès

du Comité de la liberté syndicale. Il s'agit du cas n° 2699.

Nous entrevoyons, aujourd'hui, la possibilité de renouer le dialogue bipartite avec les syndicats, ce qui nous permettrait de dépasser nos divergences et d'avancer sur les propositions de modifications du projet de loi invoqué. Il nous faudrait obtenir l'évaluation de l'OIT, pour qu'elle nous indique si ces propositions seraient avalisées par le Comité de la liberté syndicale.

Nous aimerions, également, mettre l'accent sur la première partie du rapport du Directeur général centré sur l'impact de la crise économique. La mise en œuvre d'un Pacte mondial pour l'emploi pour répondre à la crise devra veiller à prendre en compte les besoins des mandants de l'OIT, tels que ceux-ci les auront définis.

L'OIT devra, par conséquent, faire preuve de souplesse pour répondre aux attentes de ses Membres, et ne pas se contenter de simples paroles. Elle devra entreprendre des activités concrètes pour répondre aux besoins locaux et améliorer son efficacité.

Lorsque la reprise économique aura lieu, celle-ci sera orchestrée par le secteur privé. Nous ne sortons de la crise que si les besoins des entreprises occupent une place prééminente dans les mesures de redressement prévues. Pour sauver l'emploi, il faut sauver d'abord les entreprises.

*Original espagnol: M. NAVARRO FERNÁNDEZ
(travailleur, Cuba)*

A la lecture des dernières informations du rapport qui indique que, en 2009, il devrait y avoir 50 millions de chômeurs de plus, nous constatons l'immense gravité du phénomène, dont on pense qu'il s'aggraverait encore.

Les travailleurs cubains sont également touchés par la crise. Les revenus du pays diminuent car la demande et les prix des produits que nous exportons diminuent aussi. Nos ressources sont plus limitées, de même que notre capacité d'équilibrer la balance des paiements et d'acheter les produits de base nécessaires.

Or, nous ne nous sommes pas encore remis du passage des trois ouragans de l'année dernière. Ils ont été les plus dévastateurs de l'histoire. Ils ont détruit une bonne partie du territoire national et entraîné pour des dommages représentant 10 milliards de dollars.

En outre, nous faisons face au blocus le plus long et le plus impitoyable de l'histoire, que le gouvernement des États-Unis a imposé à notre patrie il y a presque cinquante ans déjà, dans l'intention obsessionnelle, mais vaine, de réduire par la faim et les maladies notre peuple et de détruire la révolution.

Dans ces circonstances, la Centrale des travailleurs de Cuba comprend la nécessité que l'OIT propose un Pacte mondial pour l'emploi en tant que réponse politique à cette crise mondiale. Néanmoins, nous estimons que cette crise reflète l'exacerbation de tous les antagonismes irréductibles du capitalisme.

En ces journées de travail, j'ai entendu deux types de discours: celui des partisans du capitalisme, qui attribuent la crise à la mauvaise gestion des banquiers et des gouvernements, crise qu'ils pensent pouvoir surmonter, et celui des opposants au capitalisme, qui associent la crise à l'essence même du capitalisme. Si l'on pense que l'échec du néolibéralisme a détruit le dernier retranchement du capita-

lisme, nous pensons que pour sortir de cette crise intégrale et finale du système, le seul moyen est d'établir un nouveau mode de production où l'État jouera le rôle qui lui revient dans la société.

L'ordre international a besoin d'une architecture radicalement différente. Il ne s'agit plus de faire confiance au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à l'Organisation mondiale du Commerce; ce sont des institutions usées et discréditées qui, en ces temps de crise aussi aiguë insistent pour appliquer des mesures qui visent uniquement à sauver les grands groupes financiers ou productifs, afin de préserver le système capitaliste qui, d'une crise à l'autre, a fait la preuve de sa décadence et de sa faible capacité pour répondre aux besoins croissants de tant de millions de citoyens.

Les syndicats et les travailleurs cubains doivent se convaincre que la crise économique mondiale n'est pas le simple résultat de la bulle immobilière aux États-Unis, ou d'autres qui servent de prétexte, mais que c'est bien un problème systémique. C'est le néolibéralisme qui a fait la preuve de son inefficacité, comme le met en évidence une grande contradiction, à savoir qu'en ces temps de crise les grandes multinationales implorent l'aide de l'État, lequel intervient dans les grands groupes privés, au détriment des ressources publiques.

Il est très encourageant aujourd'hui de voir comment en Amérique latine apparaissent et se renforcent de vigoureux mouvements sociaux, de voir des gouvernements progressistes et révolutionnaires qui luttent pour les revendications de leur peuple, qui font entendre leur voix et qui proclament dans le contexte international le droit à l'autodétermination, au développement de leur nation, à la liberté à l'indépendance et au contrôle de leurs ressources et richesses.

C'est une voie sur laquelle certaines nations de l'Amérique latine et des Caraïbes avancent, vers une intégration véritable, qui ne repose pas seulement sur le commerce mais sur la collaboration, la complémentarité et la solidarité, et non sur la concurrence égoïste et brutale qui caractérise les relations des grands centres de pouvoir avec leurs voisins moins développés. Au contraire, cette intégration repose sur un travail commun pour promouvoir le développement économique et social, en mettant l'accent sur des programmes sociaux importants, axés sur l'élimination de l'analphabétisme, sur la promotion de la santé et de la sécurité énergétique et alimentaire, sur la culture et sur d'autres domaines. Il s'agit de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques.

Nous, travailleurs cubains, nous estimons que notre pays satisfait à la vision intégrée du travail décent. Cuba, qui est plus avancée que le reste de l'Amérique latine en ce qui concerne la répartition des richesses, jouit d'un ample droit à la syndicalisation et à l'activité syndicale. Les travailleurs peuvent aussi participer à la prise de décisions à différents niveaux. Chaque jour, ils participent à un dialogue social permanent. Ils jouissent d'un ample système de protection des droits de l'enfant et de la mère; d'une loi sur la maternité et la paternité très avancée; d'un système de sécurité et d'assistance sociale qui couvrent tous les citoyens, du droit à l'enseignement général et technique, universel et gratuit; d'une garantie d'emploi pour les jeunes diplômés avant même qu'ils aient fini leurs études; d'un système de santé universel et gratuit pour toute la population, ainsi que des garanties légales de pro-

tection et de sécurité de l'emploi. En outre, nous avons atteint le plein emploi.

Nous saluons une nouvelle fois ce rapport et nous réaffirmons notre engagement de continuer à travailler de manière constructive dans cette maison, où il faut continuer de promouvoir l'unité nécessaire dans la diversité du syndicalisme international.

Pour conclure, avec tout le respect dû, nous regrettons que, à cette session de la Conférence, l'ordre de passage des orateurs ne soit pas respecté. Nous regrettons que la parole soit attribuée de manière arbitraire.

Original anglais: M. SEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés)

Aujourd'hui, la scène économique mondiale a radicalement changé et ce bouleversement a des incidences très négatives sur la classe ouvrière. L'effondrement de Wall Street le 15 septembre 2008 a marqué le début d'une crise profonde du capitalisme mondial et d'une récession d'une ampleur alarmante.

Ce ne sont pas les travailleurs qui sont responsables de cette catastrophe économique, mais c'est le caractère même du capitalisme et de sa mondialisation néolibérale – et son avidité insatiable – qui ont mis à genoux le système capitaliste mondial et conduit à ces troubles.

Alors que les débats se poursuivent et que les dirigeants ne cessent de promettre davantage de plans de sauvetage et d'autres mesures de relance pour renflouer les industries réduites en miettes et l'économie en général, ni le G8 ni le G20 ni aucun gouvernement ne réfléchissent au sort de la classe ouvrière.

C'est l'OIT, et particulièrement le Directeur général dans son rapport intitulé *Faire face à la crise: Une reprise centrée sur le travail décent*, qui traite de façon adéquate des conséquences terribles de la crise sur la classe ouvrière. Tout en décrivant la façon dont la crise frappe des millions de travailleurs dont des millions se retrouvent sans emploi, le Directeur général insiste sur le fait que la crise menace de porter atteinte aux droits des travailleurs et de leurs familles en raison des licenciements à grande échelle, des possibilités d'emploi limitées pour les personnes à la recherche d'un premier emploi et d'une nouvelle détérioration des conditions de l'économie informelle.

L'Union internationale des syndicats représente environ 20 millions de fonctionnaires dans différents pays et ils sont également touchés par la crise et la récession qui l'accompagne. De plus, leurs prestations de retraite sont menacées par la privatisation des fonds de pension et par l'investissement de ces derniers dans le marché d'actions.

Aux Etats-Unis, les fonds de pension destinés aux fonctionnaires américains ont perdu 1 billion de dollars. Cela risque de se produire également dans d'autres pays si les mesures de privatisation des fonds de pension de la Banque mondiale et du FMI ne sont pas interrompues immédiatement.

Nous appelons le Directeur général à intervenir personnellement sur cette question et, en cette heure de crise, nous espérons que l'OIT défendra l'intérêt des travailleurs et des fonctionnaires contre les menaces que représentent la privatisation du système de retraite, la réduction des droits syndicaux, ce qu'il est convenu d'appeler la flexibilité de l'emploi, les pertes d'emploi, etc.

Nous demandons à l'OIT d'être un organe représentatif de la classe ouvrière avec une représentation proportionnelle de tous les segments des organisations de travailleurs, à tous les niveaux de la structure de l'OIT pour que celle-ci soit un organe représentatif et démocratique, apte à protéger les intérêts des travailleurs de manière adéquate.

Original anglais: M. WALDORFF (représentant, Internationale des services publics)

J'interviens devant vous alors que le monde connaît une des récessions économiques et sociales les plus profondes jamais observée.

L'OIT estime à 239 millions le nombre des personnes qui auront perdu leur emploi avant la fin de cette année. Le nombre des jeunes chômeurs devrait passer de 11 à 17 millions. Quant aux femmes travailleuses, qui bien souvent permettent au foyer d'échapper à la pauvreté, elles souffriront de façon disproportionnée.

Cette crise, elle n'a pas été créée par la classe travailleuse mais par l'élite financière. Et pourtant, c'est aux travailleurs ordinaires qu'on demande de payer les pots cassés.

A Porto Rico, le gouvernement a l'intention de licencier 40 000 fonctionnaires dans le cadre de ses «mesures fiscales d'austérité».

En Équateur, il se propose d'éliminer les droits à la négociation collective des agents du secteur public.

En Lettonie, il a carrément diminué de moitié les salaires de la fonction publique.

Et c'est pareil en Asie et en Afrique: Les retraites et les salaires de la fonction publique sont attaqués de toutes parts dans le monde entier.

Mais je vous le demande: Comment voulez-vous que des mesures conçues pour augmenter le chômage et réduire des services publics vitaux puissent nous aider à sortir de la présente crise?

D'autant que les gouvernements du Nord, qui ont généreusement mis la main à la poche pour sauver les banques et, non seulement elles, mais aussi les banquiers, qui ont mis à genoux le marché financier mondial, ont réagi avec lenteur lorsqu'il s'est agi de protéger l'économie réelle et les emplois des citoyens ordinaires.

Le moment est venu d'élaborer un nouveau modèle de mondialisation.

Un modèle qui mette l'homme au premier plan.

Un modèle qui déplace les priorités du capital au travail.

Qui accorde une place centrale à l'universalité du travail décent, de la justice sociale et de la qualité des services publics.

L'expérience néolibérale de ces trente dernières années s'est soldée par un fiasco. Elle a approfondi les inégalités, élargi les fractures sociales, semé des conflits, augmenté la pauvreté du Sud et affaibli la capacité des pays en développement de fournir à leurs peuples des services de base.

Pourtant, certains veulent encore croire que cette crise n'est qu'«un phénomène passager» et que les marchés s'autocorrigeront.

Certains s'accrochent aux notions de petit Etat, de marchés déréglementés, de l'emploi limité et de la protection sociale.

Mais, soyons bien clairs: Les affaires ne «reprendront pas». Il n'est pas question de revenir sur la négociation collective, le dialogue social et les normes internationales du travail.

Le travail organisé ne constitue pas une partie du problème mais la clé aux solutions mêmes.

Nous, à l'ISP, nous appuyons fermement la loi américaine sur la liberté de choix des salariés (*Employee Free Choice Act*). L'adoption de cette nouvelle loi enverra un signal approprié au reste du monde, notamment à la Colombie qui n'est pas le dernier pays à en avoir besoin car continuant d'être l'endroit le plus dangereux au monde pour les syndicalistes.

Depuis le début de cette seule Conférence, trois syndicalistes ont encore été assassinés en Colombie. Ce qui est totalement inadmissible.

Au fur et à mesure que nous progressons vers une sortie de la crise, il faudra nous employer à trouver un nouveau consensus. Les institutions financières internationales doivent abandonner les conditionnalités et les programmes d'ajustement qui ont plongé les pays en développement plus profondément encore dans la pauvreté et volé à des millions de jeunes un avenir décent.

Il faut renforcer le rôle régulateur de l'Etat.

De même que le rôle de l'État en matière de développement.

Pour répéter les termes employés par la Commission sur la croissance et le développement: «Aucun pays n'enregistre de croissance rapide et durable sans maintenir un taux extrêmement élevé d'investissement public dans l'infrastructure, l'éducation et la santé.» Une commission qui estime aussi que les marchés ne seront pas capables, tout seuls, de produire la croissance dont les pays en développement ont besoin pour sortir de la pauvreté.

L'ISP appuie fermement l'appel à un Pacte mondial pour l'emploi. Les défis que pose le changement climatique doivent être au cœur de la réponse de politique générale qui sera donnée, tout comme le commerce, la santé, l'éducation, l'eau et la sécurité alimentaire.

Ce n'est pas le moment d'éviter de prendre des engagements vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement, mais celui de redoubler d'efforts pour les atteindre. L'action en matière d'égalité hommes-femmes ne doit pas disparaître en bas de la liste.

L'ISP salue les travaux de la Commission de l'égalité, et nous espérons qu'il ne faudra pas attendre de nouveau vingt-quatre ans avant que l'OIT accueille une autre discussion de ce genre.

Nous nous félicitons des travaux du Comité plénier visant à dégager une réponse tripartite à la crise économique mondiale. L'OIT est l'endroit approprié, et le seul endroit, où peuvent être élaborées des solutions durables à la crise.

Nous invitons instamment l'ensemble des partenaires sociaux à trouver le courage d'avancer sur une voie nouvelle.

Pour paraphraser une citation célèbre: «Ceux qui n'apprennent pas de leurs erreurs sont condamnés à les répéter.»

Alors, apprenons ensemble.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous sommes parvenus au terme de la discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Je voudrais vous remercier tous de votre contribution au débat.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'APPLICATION DES NORMES: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons à l'examen du rapport de la Commission de l'application des conventions et des recommandations, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 16. La commission a élu son bureau comme suit: le président était M. Paixão Pardo du Brésil, les vice-présidents étaient M. Potter des Etats-Unis pour le groupe des employeurs et M. Cortebeek pour le groupe des travailleurs, le rapporteur était M. Horn de la Namibie.

Je les invite à venir s'asseoir à la tribune. M. Horn, vous avez la parole.

Original anglais: M. HORN (*gouvernement, Namibie; rapporteur de la Commission de l'application des normes*)

C'est un plaisir et un honneur que de présenter en plénière le rapport de la Commission de l'application des normes.

La commission est un organe permanent de la Conférence mandaté en vertu de l'article 7 du Règlement pour examiner les mesures prises par les Etats afin de mettre en œuvre les conventions qu'ils ont ratifiées volontairement. Elle examine également les rapports soumis par les Etats dans le cadre de leurs obligations constitutionnelles.

La structure tripartite de la commission et sa longue histoire en font un forum unique au niveau international, réunissant les acteurs de l'économie réelle dotés d'une expérience de première main des réalités sociales nationales.

Le mode opératoire de la commission est l'examen de l'application des normes par la discussion, ce qui est également la marque distinctive de l'OIT. Le dialogue fructueux entre la commission et la commission d'experts est un élément clé de cette approche. La commission travaille en étroite collaboration avec la commission d'experts et, dans une large mesure, se fonde sur le rapport de celle-ci. Cette année, la commission a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle présidente de la commission d'experts. Il est important de rappeler à ce stade que les travaux de nos deux commissions s'appuient essentiellement sur les informations contenues dans les rapports soumis par les gouvernements.

La commission se félicite des progrès importants accomplis par les Etats Membres dans leur soumission de rapport, qui ont contribué dans l'ensemble à une augmentation du nombre des rapports reçus. D'autres progrès sont nécessaires, voire cruciaux, pour le fonctionnement efficace du système de contrôle de l'OIT. La commission a appelé le Bureau à poursuivre son assistance technique auprès des Etats Membres afin de leur permettre de s'acquitter de leur obligation constitutionnelle de soumettre des rapports.

La commission a tenu 20 séances, au cours desquelles elle a reçu des informations émanant de 50 gouvernements sur la situation dans leur pays. Elle a poursuivi l'application des recommandations de son Groupe de travail tripartite concernant l'examen de ses méthodes de travail, et a confirmé que le résultat de la mise en œuvre des diverses recommandations s'est avéré positif et avait apporté une plus grande transparence et une meilleure compréhension. Elle a également souligné le fait que le groupe de travail poursuivrait sa discussion sur

d'autres améliorations, concernant notamment la gestion du temps et un meilleur équilibre du choix des cas entre les conventions fondamentales et les conventions techniques, ainsi que parmi les conventions fondamentales elles-mêmes.

Le rapport dont la plénière est saisie s'articule en trois parties correspondant aux questions principales traitées par la commission.

La première partie traite de la discussion de la commission sur les questions générales relatives aux normes et sur l'étude d'ensemble de la commission d'experts, consacrée cette année à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

La deuxième partie porte sur les discussions des 25 cas individuels examinés par la commission et sur ses conclusions à leur sujet.

La troisième partie porte sur la séance spéciale de la commission consacrée à la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Je traiterai sous forme de résumés chacune de ces questions, afin de rappeler les points saillants des discussions de la commission.

J'ai mentionné tout à l'heure la manière dont les connaissances et l'expérience nationales des membres de la commission constituent une composante essentielle de ses travaux. Il était donc naturel que l'incidence de la crise financière et économique ait influencé les discussions de la commission et ait fourni une incitation immédiate à trouver des solutions concrètes.

La commission a consacré une grande partie de son débat général à l'importance des normes internationales du travail dans le cadre de la crise économique mondiale. Ce débat riche a abouti à l'adoption par la commission d'une déclaration réaffirmant le rôle central des normes internationales du travail dans le contexte de la crise.

La commission a insisté sur le fait que la crise ne doit pas être utilisée comme excuse pour diminuer l'application des normes. Elle a en outre rappelé que les obligations découlant des traités, qui ont été volontairement contractées, doivent être respectées intégralement et que le fait d'assurer le respect des droits et principes fondamentaux au travail entraîne des avantages incontestables pour le développement du capital humain et la croissance économique en général, et plus particulièrement pour la reprise économique mondiale.

La commission a souligné que les normes internationales du travail constituent des outils essentiels et des orientations précieuses pour l'élaboration de politiques efficaces axées sur une croissance économique et une reprise durables. Outre les droits fondamentaux au travail, les normes se rapportant à la protection des salaires, à la promotion de l'emploi et aux filets de sécurité sociale sont aussi les pierres angulaires de la protection de tous les travailleurs.

La commission a suggéré qu'à la lumière du rôle joué par l'OIT pendant les périodes de crise et de récession ou dépression économique du passé, la question pourrait être réexaminée lors de la session de 2010 de la Conférence, avec pour objectif l'adoption d'un instrument destiné à orienter les gouvernements pour l'élaboration de leurs politiques et pour leur action, de même que les partenaires sociaux, en situation de crise mondiale grave.

Au cours de sa discussion de l'étude d'ensemble sur la sécurité et la santé au travail, la commission a

rappelé que la Constitution de l'OIT prévoit la protection des travailleurs contre les maladies générales et professionnelles et les accidents résultant du travail comme élément fondamental de la justice sociale. Il a été communément admis que la sécurité et la santé au travail a été, et reste, un sujet d'une importance fondamentale dans le contexte actuel de la crise financière et économique. L'investissement dans la sécurité au travail constitue un facteur clé de productivité et de compétitivité. Par ailleurs, la commission a déploré le manque de données actualisées sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, notamment au vu de leurs coûts humain et économique élevés. Etant donné l'importance des instruments de l'OIT, la commission a fait siennes des conclusions dans lesquelles elle invite l'OIT à adopter un plan d'action sur la sécurité et la santé au travail qui devrait inclure, entre autres, la promotion de la ratification et la mise en œuvre effective de la convention n° 155 et de son Protocole de 2002, ainsi que de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; la collecte, l'évaluation et la diffusion des données statistiques sur la sécurité et la santé au travail, incluant l'élaboration d'indicateurs spécifiques; la promotion d'une culture de la prévention en matière de sécurité et santé, visant à sensibiliser le personnel et la direction à tous les niveaux; et l'examen des moyens d'aborder les défis à relever pour la mise en œuvre de mesures en matière de sécurité et santé au travail par les PME et l'économie informelle.

Les conclusions adoptées par la commission suite à sa discussion portant sur les 25 cas individuels représentent une boussole précieuse pour faire face aux conséquences de la crise, en particulier sur le dialogue social, l'emploi et les régimes de sécurité sociale ainsi que sur la migration clandestine et l'égalité entre travailleurs migrants et nationaux sur le marché du travail. La priorité accordée par la commission à la coopération et à l'assistance technique de l'OIT pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre les normes internationales du travail est plus essentielle que jamais dans les circonstances actuelles. En conséquence, et ainsi qu'elle le fait depuis maintenant quatre ans, la commission a recommandé ou sollicité une assistance technique pour 16 des cas individuels examinés.

La séance spéciale pour l'examen des faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, s'est tenue conformément à la résolution adoptée par la Conférence en 2000. La commission a une fois de plus demandé instamment que le gouvernement donne suite, pleinement et sans délai, aux recommandations de la commission d'enquête et aux commentaires de la commission d'experts. La commission a décidé d'inclure dans son rapport trois paragraphes spéciaux portant sur les cas suivants: l'application de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, par la République islamique d'Iran; l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, par le Myanmar et le Swaziland. Conformément aux méthodes de travail de la commission, le cas de l'application par le Myanmar de la convention n° 87 a également été mentionné en tant que cas de défaut continu pendant plusieurs années d'éliminer de sérieuses carences examinées précédemment.

En conclusion, ce fut une expérience enrichissante et un plaisir que de présenter le rapport de la commission pour cette année. J'aimerais remercier le président, M. Paixão Pardo, ainsi que les vice-présidents employeur et travailleur, MM. Potter et Cortebeeck, pour leur compétence, leur efficacité et leur esprit de coopération qui a permis à la commission de mener à bien ses travaux. J'aimerais aussi exprimer tout particulièrement ma gratitude pour l'excellent travail que le Bureau a réalisé à cet égard.

Je voudrais par conséquent recommander à la Conférence d'adopter le rapport de la Commission de l'application des normes.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis; vice-président employeur de la Commission de l'application des normes)

Au nom du groupe des employeurs, je vous recommande l'adoption du rapport de la Commission de l'application des normes soumis en séance plénière aujourd'hui. Vous en êtes saisis et il a été fort bien décrit par le rapporteur.

Malgré des divergences qui ne sont que naturelles, nos relations de travail, dans l'ensemble, avec le groupe des travailleurs et son vice-président exceptionnel, M. L. Cortebeeck, sont cordiales, transparentes, honnêtes et fondées sur la collaboration.

En tant qu'unique commission permanente de la Conférence de l'OIT, nos travaux, cette année, se sont déroulés dans un environnement où la Conférence accordait une attention prioritaire à l'emploi et la création d'emplois et il devait en être ainsi. Le rapport de notre commission décrit les discussions de la commission sur la crise économique et les normes et nous avons pu parvenir à un consensus sur un ensemble de conclusions, comme l'a expliqué le rapporteur. La crise actuelle a été essentiellement causée par des défaillances de la gouvernance dans le secteur des finances et non pas des défaillances des marchés en général.

Le rapport de la commission souligne l'importance de la mise en œuvre de l'actualisation des normes internationales du travail ratifiées. En cette période difficile, aucune reprise durable n'est possible sans des normes du travail pérennes et actualisées.

Cette année, nous avons commencé nos travaux en appliquant les mêmes méthodes de travail que l'année dernière. Il s'agit de travailler sur un document de consensus qui fait état des points de vue des gouvernements de toutes les régions sur la base des consultations menées ces dernières années.

Lors des débats de cette année, on a pu notamment constater que les membres de la commission ont respecté leurs points de vue réciproques, conformément à nos règles de bienséance. Dans le cadre de l'amélioration que la commission s'emploie constamment à apporter à ses travaux, comme il en découle de nos discussions continues sur les méthodes de travail, le groupe des employeurs a un certain nombre de suggestions à formuler au sujet des méthodes de travail et sur la pratique de notre commission en vertu de ces méthodes.

Tout d'abord, la première partie des travaux de notre commission – qu'il soit bien clair que nous parlons de la discussion générale et non pas de l'étude d'ensemble – semble revêtir une importance moindre pour les membres de la commission puisque cela n'a pris qu'une demi-journée, qui était consacrée essentiellement à des déclarations des

porte-parole travailleur et employeur, alors qu'autrefois on y aurait consacré deux journées.

La plupart des questions débattues dans le cadre de la discussion générale auraient pu l'être dans d'autres segments de nos travaux ou dans le cadre des consultations constantes sur les méthodes de travail. Ceci permettrait de réduire la charge de travail d'ensemble de la commission durant la première semaine de la Conférence, nous donnant ainsi plus de temps pour discuter de l'étude d'ensemble, pour mettre au point des conclusions s'y rapportant, et nous donnerait également plus de temps pour examiner la liste définitive des cas.

Deuxièmement, l'année dernière, nous avons modifié nos méthodes de travail afin de permettre une discussion sur le fond des cas concernant les gouvernements accrédités présents à la Conférence mais qui ont choisi de ne pas être présents à la commission. Le refus par un gouvernement de participer aux travaux de la commission constitue un obstacle important à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'OIT et du mandat de base de notre commission qui est, depuis 1926, d'offrir une enceinte tripartite où puisse se dérouler un dialogue sur les questions en suspens relatives à l'application des normes internationales du travail ratifiées.

Le même obstacle se présente si un gouvernement n'est pas accrédité ni inscrit à la Conférence. Cette année, le groupe des employeurs a renoncé à mettre un cas sur la liste définitive alors qu'il figurait sur la liste préalable, car le pays n'était ni accrédité ni inscrit à la Conférence au moment où la liste a été adoptée, et parce que le groupe des employeurs n'a pas voulu bloquer l'examen d'un autre cas que le groupe des travailleurs souhaitait retenir au cas où le pays aurait décidé de se faire accréditer. Le pays a été accrédité par la suite, au milieu de la semaine où les cas ont été discutés. Tous les gouvernements Membres ont le droit et la possibilité d'assister à la Conférence, et la commission devrait donc pouvoir discuter quant au fond de l'application des normes mentionnées dans les observations des experts, même si le gouvernement n'est pas accrédité auprès de la Conférence.

Troisièmement, dans le cadre de nos méthodes de travail, nous avons besoin de règles et de pratiques améliorées sur le nombre de cas à examiner chaque jour, et d'une gestion plus efficace de notre temps. Ces questions sont d'ailleurs liées entre elles. Nous ne devrions pas avoir à travailler jusqu'à 23 h45 ou 4 heures du matin comme nous l'avons fait jeudi et vendredi dernier, respectivement. Ce n'est guère respectueux envers les membres de la commission ni envers le secrétariat et cela donne une image négative du mécanisme de contrôle. Chaque année, nous sélectionnons 25 cas en vue de leur examen. Il devrait être possible de discuter de 25 cas sur cinq jours, c'est-à-dire cinq par jour. Certains cas prennent moins de temps, d'autres ont des historiques qui font que nous savons que la discussion sera plus longue. S'il y a plus d'un cas complexe à examiner pendant une journée donnée, le nombre de cas devrait être plus réduit ce jour là, et les gouvernements qui se sont inscrits tardivement devraient être amenés à présenter leur cas un autre jour.

Nous avons des règles concernant l'enregistrement des gouvernements pour présenter leur cas et des règles pour l'inscription des pays sur la liste de cas qui ne se sont pas inscrits dans les délais. Par contre, nous n'avons pas de règles qui indiquent clairement que, si le programme est déjà rempli

pour un jour donné, surtout le dernier jour, le vendredi, le gouvernement devra s'inscrire pour un autre jour.

Quatrièmement, nous avons besoin de gérer notre temps de manière efficace et cohérente. Ce problème est du ressort de la commission et non pas du président. Le président a de nombreuses responsabilités dont les plus importantes sont de nature parlementaire et consistent à préparer les conclusions sur chacun des cas. Nos méthodes de travail, décrites dans le document D1 doivent être claires quant aux limites de temps accordées à la discussion des cas, conformément aux limites énoncées pour les dernières années: quinze minutes les porte-parole gouvernemental, employeur et travailleur et cinq minutes pour tous les autres intervenants, sauf un employeur et un travailleur du pays visé qui disposent chacun de dix minutes. On peut dire beaucoup de choses en cinq minutes. Ces limites de temps de parole devraient être appliquées rigoureusement, avec un système lumineux semblable à celui qui est utilisé ici en séance plénière et qui éteint automatiquement le microphone de l'orateur lorsqu'il atteint sa limite de temps de parole.

Si nous n'avions eu que cinq cas par jour et un système de limitation du temps appliqué de manière beaucoup plus rigoureuse et plus équitablement, nous sommes persuadés que nous n'aurions pas eu à nous plier à des horaires extrêmes tels que ceux que nous avons dû subir cette année.

Cinquièmement, nos méthodes de travail doivent être explicites quant à la nécessité pour les gouvernements de soumettre des documents si leur cas est complexe ou s'il implique la présentation d'informations par la commission d'experts et qu'il n'est pas possible de présenter ces explications en quinze minutes à la commission.

Sixièmement, il nous faut préciser dans nos méthodes de travail le nombre total d'intervenants sur un cas donné. Cette année, le nombre d'intervenants, y compris les gouvernements, les porte-parole employeurs et travailleurs, a varié entre 5 et 29 dans un cas précis.

Les employeurs demeurent convaincus que nous avons besoin d'une plus grande diversification pour ce qui a trait aux cas examinés. Cela semble être un objectif que visent également de nombreux gouvernements. En cette année du dixième anniversaire de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, nous pensons qu'un nombre important de cas auraient dû porter sur ce sujet ainsi que sur le travail forcé et l'égalité de traitement. Il y a un nombre exceptionnellement élevé de cas de travail forcé, de travail des enfants et d'observations sur la discrimination, formulés par la commission d'experts cette année et qui réclamaient un débat. Ceci n'est pas pour sous-estimer l'importance des cas portant sur la liberté syndicale inscrits sur la liste, mais simplement pour souligner qu'il y a des problèmes extrêmement graves touchant des femmes et des enfants qui devraient être également débattus.

A cet égard, l'Organisation internationale des employeurs, accorde, depuis plusieurs années, un niveau de priorité élevé au travail des enfants, comme en attestent ses manuels d'assistance technique et ses programmes de mobilisation des entreprises du monde entier en faveur de l'éradication du travail forcé et du travail des enfants sous toutes ses formes, parrainés par l'OIE en coopération avec l'OIT en 2008 et 2009.

Certains pays continuent à critiquer la transparence et les critères appliqués à la sélection des 25 cas parmi les centaines d'observations formulées par la commission d'experts. Ces critères sont clairement énoncés à la page 5 du document D1 et les porte-parole des travailleurs et des employeurs expliquent la base sur laquelle les cas ont été sélectionnés, une fois la liste adoptée par la commission.

Plus particulièrement, s'agissant des critères appliqués pour établir la liste des cas, le groupe de travail sur les méthodes de travail est toujours parvenu à la conclusion dans ses travaux qu'il n'était pas nécessaire de les modifier. Les gouvernements ont conclu également qu'il était souhaitable que les travailleurs et les employeurs continuent de se mettre d'accord sur la liste des cas à examiner. Depuis l'année dernière, aucun nouveau cas n'a été ajouté à ceux qui figuraient déjà sur la liste préliminaire.

L'étude d'ensemble et les discussions de la commission de cette année ont fait clairement ressortir qu'un lieu de travail sûr et salubre est prioritaire pour tous. Il y a de nombreux moyens d'assurer la sécurité et la santé au travail au-delà des lois et réglementations, et le dialogue social est un élément déterminant en la matière. Il convient de relever que la convention n° 155 a été ratifiée par moins d'un tiers des Etats membres de l'OIT, mais que la moitié d'entre eux appliquent des stratégies en matière de sécurité et de santé au travail. Compte tenu des difficultés posées par la ratification de la convention n° 155, il faut se demander s'il ne conviendrait pas de privilégier dans ce cas la convention n° 187.

Lors du choix des cas figurant sur la liste cette année, nous avons appliqué des critères en vigueur de longue date, qui sont exposés dans le document D1. Ces critères de sélection ne sont pas mathématiques. Il s'agit de retenir 25 cas sur les centaines d'observations formulées par les experts dans leur rapport. Cette année, nous avons retenu sept des huit cas pour lesquels les experts avaient fait figurer une double note de bas de page. Nous sommes d'avis que les experts assortissent de doubles notes de bas de page un nombre excessif de cas, ce qui limite le pouvoir discrétionnaire de la commission.

La sélection de cas sera toujours une pomme de discorde pour notre commission. La nature humaine fait que les personnes, pas plus que les pays, n'aiment à être critiquées. En dehors des cas de progrès qui suscitent une discussion positive visant à mettre en évidence l'utilité du processus de contrôle, les pays qui veulent éviter de figurer sur la liste doivent honorer leurs obligations internationales quant à l'application des conventions ratifiées. En cas de non-respect ou d'absence de progrès vers la mise en œuvre effective des conventions ratifiées, les pays courent toujours le risque de figurer sur la liste. La liste des cas contient toujours, aux côtés des cas graves, des cas de non-conformité reposant sur des aspects techniques. L'équilibre régional, le niveau de développement et la diversité des sujets entrent aussi en ligne de compte. En ce qui concerne la diversité des cas, le groupe des employeurs estime, comme il l'a dit déjà, qu'il faudrait retenir davantage de cas relatifs au travail forcé, au travail des enfants et à l'égalité de traitement que ces dernières années.

Cette année, nous aurions aimé pouvoir discuter de l'application de la convention n° 105 par l'Ouzbékistan comme suite à la communication

adressée à la commission d'experts par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) en octobre 2008. L'OIT appelle l'attention des experts sur l'astreinte généralisée des enfants au travail forcé pour les besoins de la récolte du coton en Ouzbékistan, pratique qui jouit de la bienveillance des pouvoirs publics. On estime à plusieurs dizaines de milliers les enfants qui se livrent à cette tâche très pénible. Nous invitons les experts à formuler une observation sur ce sujet afin que nous puissions discuter de ce cas avec le gouvernement l'année prochaine.

Pour des raisons déjà indiquées par le représentant des employeurs de l'Uruguay dans la déclaration qu'il a faite juste avant l'examen de ce rapport, nous aurions également souhaité que l'Uruguay (conventions n^{os} 144 et 98) figure sur la liste des cas sélectionnés.

Le rapport de la commission d'experts comporte une section intitulée «Cas de progrès». Au paragraphe 54, les experts expriment leur satisfaction quant aux mesures concrètes prises par 40 pays, notamment la Colombie, en ce qui concerne l'application de la convention n^o 87. Compte tenu du rôle important des experts pour la mise en lumière des faits, il serait très surprenant que quiconque, au sein de notre commission, conteste leur position sur ce point.

La Colombie était le seul pays sur la liste définitive de cas – qui en compte 40, pour lequel les experts font état de leur satisfaction. L'expression de la satisfaction sanctionne un élément de progrès. C'est sur cette base que le groupe des employeurs a accepté que la Colombie figure sur la liste examinée cette année.

Les conclusions de la commission sur la Colombie mentionnent à plusieurs reprises des progrès, une évolution positive ou des améliorations relevées dans le pays. Je constate que les conclusions sur la Colombie sont les seules cette année qui contiennent le terme «progrès», et cela plus d'une fois. Cependant, le texte établit et souligne aussi que le gouvernement a encore beaucoup à faire pour combattre l'impunité et résoudre d'autres problèmes importants dans le pays.

Dans un certain nombre de pays, des problèmes importants ont été relevés quant à la mise en œuvre et au respect de conventions ratifiées de plein gré. Il s'agit de la République bolivarienne du Venezuela (convention n^o 87), du Myanmar (conventions n^{os} 29 et 87), du Swaziland (convention n^o 87), de l'Iran (convention n^o 111) et du Bélarus (convention n^o 87). Le Myanmar (convention n^o 87), le Swaziland et l'Iran font l'objet de paragraphes spéciaux.

Pour le groupe des employeurs, le cas de la République bolivarienne du Venezuela est tout à fait primordial. Dans le pays en effet, le gouvernement continue de persécuter l'organisation des employeurs la plus représentative du pays, la FEDECAMARAS, et de s'ingérer dans ses affaires internes, et il s'emploie à anéantir le secteur privé par l'expropriation des biens immobiliers. S'il n'y a pas de secteur privé, il n'y a pas de tripartisme, ni de liberté d'association pour les employeurs, deux éléments qui sont des pierres angulaires de l'OIT et des aspects fondamentaux pour la mise en œuvre de la convention n^o 87. Ce cas, qui est examiné depuis quatorze ans déjà, constitue un défaut d'application continu. La prochaine étape si rien ne change, c'est l'envoi d'une commission d'enquête. Le Conseil d'administration devrait autoriser l'envoi d'une

mission de contacts directs en République bolivarienne du Venezuela avant de décider des mesures à prendre à l'égard de la plainte déposée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

La séance spéciale sur l'application de la convention n^o 29 par le Myanmar conduit toujours à conclure à la persistance de lacunes importantes par rapport à l'engagement pris quant à l'abolition du travail forcé en droit et dans les faits. Des mesures concrètes pour l'abolition du travail forcé sont attendues du gouvernement. S'agissant de la convention n^o 87, il n'existe pas de mouvement syndical viable dans le pays. Notre commission a invité le gouvernement à accepter que le mandat de l'OIT soit étendu aux questions relevant de la convention n^o 87. La commission a décidé de mentionner également ce cas en tant que défaut continu d'application.

Le cas de l'Iran concerne des lacunes persistant de longue date dans la mise en œuvre des obligations internationales en vertu de la convention n^o 111. Outre les défaillances et les lacunes en droit et en fait s'agissant de l'égalité de traitement de catégories spécifiques, les femmes notamment, le groupe des employeurs signale un autre problème crucial à ses yeux, soit la crise de la liberté d'association et l'absence de dialogue social qui caractérisent le pays. Le renvoi à la question de la liberté syndicale dans le cas de l'Iran est nécessaire compte tenu des faits suivants: l'ingérence des autorités dans les élections de la Confédération des employeurs d'Iran (ICEA) tenues le 1^{er} novembre 2007, la dissolution consécutive de l'ICEA sur ordre des autorités et le soutien officiel dont bénéficie une organisation d'employeurs parallèle nouvellement créée. Dans de telles circonstances, la validité des consultations avec des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs telles que prévues à l'article 1 de la convention n^o 111 est largement compromise.

En guise de conclusion, je tiens à remercier le Bureau du travail remarquable qu'il a réalisé pour nous aider à mener à bien nos travaux, notamment M^{me} Cleopatra Doumbia-Henry, Karen Curtis et leur équipe. Nous n'aurions jamais pu réussir sans vous. Nos remerciements vont aussi à tous ceux au Secrétariat qui sont restés avec nous si tard vendredi dernier.

Je remercie également notre président, Sérgio Paixão Pardo, et notre rapporteur, Christiaan Horn, pour leur travail. Je remercie tout particulièrement encore M. Luc Cortebeeck, porte-parole des travailleurs, pour l'esprit de collaboration et la bonne volonté dont il a fait preuve en tout temps.

Je remercie aussi le groupe des employeurs, notamment mes collègues Sonia Regenbogen, Roberto Suárez, Thomas Prinz, Juan Mailhos, Richard Calver, Félicité Awassi, Manuel Terán et Chris Syder, qui m'ont aidé à préparer et à présenter plusieurs des cas individuels. Dernier point mais non le moindre, je tiens à remercier María Paz Anzorreguy et Maud Megevand, de l'OIE, ainsi que Christian Hess, d'ACT/EMP, de leur appui constant avant, pendant et après la Conférence.

Pour conclure, je réitère le soutien toujours renouvelé du groupe des employeurs au système de contrôle de l'OIT. Nous souscrivons au contenu du rapport sans réserve.

Je souhaiterais commencer par des remerciements. Je remercie le groupe des travailleurs pour l'excellent travail que nous avons pu mener ensemble au cours de ces trois semaines.

Je les remercie pour leur travail de préparation de cette Conférence, pour la collaboration et l'esprit d'équipe, qui sont des éléments essentiels à la réussite de nos travaux au sein de la Commission de l'application des normes.

Je remercie spécialement le bureau du groupe des travailleurs de la commission, qui s'est beaucoup impliqué dans l'organisation des travaux. Mes remerciements particuliers dans ce cadre vont à Annie van Wezel, Cecilia Brighi, Alison Tate, Trine Lise Sundnes, Bianca Köhl, Lisa Pecherot, Judit Czeglérné-Ivány, notre secrétaire Khurshid Ahmad, Mademba Sock, Stan Gacek, José Pinzon Salazar et Evgeny Sidorov. Grâce à eux, la discipline au sein de notre groupe a été globalement respectée et les dérapages verbaux évités.

Je remercie M. Sérgio Paixão Pardo, qui fut pour la cinquième fois le président de notre commission.

Merci à M^{me} Doumbia-Henry et M^{me} Curtis et leurs collaborateurs du BIT pour l'aide technique et juridique apportée. Merci à M. Christiaan Horn, rapporteur. Je remercie le staff du BIT pour sa disponibilité et son amabilité. Je remercie la CSI, et plus particulièrement Stephen Bénédict, June Sørensen et Manuela Chavez. Je remercie les collaborateurs d'ACTRAV, Béatriz Vacotto et Enrico Cairola.

Merci à mes proches collaborateurs, André Debrure, Véronique Rousseau, Gilbert Desverte et Chris Seroyon.

Cette année, nos travaux se sont déroulés sur fond de crise non seulement financière, mais aussi économique, dans laquelle les travailleurs n'ont pas la moindre responsabilité. Ils en supportent néanmoins les conséquences directes ou prétendument directes.

Le contexte nous oblige aussi à rester attentifs aux conséquences des changements climatiques et les mesures d'adaptation qu'ils supposent, car ils ont des conséquences pour le développement économique et social, et donc pour l'emploi, le revenu et la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce double contexte que, dès l'ouverture des travaux de notre commission, j'ai, au nom du groupe des travailleurs, rappelé l'importance des normes de l'OIT et de tous les mécanismes de régulation internationale, y compris les mécanismes de supervision spécifiques de l'OIT. Ce sont ces derniers qui sont les seuls susceptibles d'assurer l'encadrement social de la mondialisation.

Nous savons, nous, syndicalistes, qu'il n'y a pas de progrès économique si les travailleurs ne sont pas protégés contre la précarité et si l'on brade leurs droits. La précarité ne peut disparaître que moyennant une protection adéquate au plan du contrat de travail, au plan de la maîtrise des temps de travail, au plan de la santé et de la sécurité au travail, au plan des droits à la formation et au niveau de droit à la sécurité sociale. Un travailleur précarisé ne peut jamais être un travailleur productif.

Les conventions de l'OIT sont des instruments modernes et pertinents de gestion des conséquences de la crise. Il faut redire la valeur ajoutée incontestable du dialogue social et de la négociation collective pour contrecarrer l'impact négatif de la crise

sur les conditions de travail et sur la vie des entreprises. La pertinence des conventions n^{os} 87 et 98 est là clairement réaffirmée.

Le rapport de notre commission contiendra une déclaration à l'attention de la Conférence sur l'importance des normes du travail, dans le contexte de la crise économique mondiale. Notre commission se doit en effet de contribuer effectivement et de façon visible aux conclusions du Comité plénier.

Un quadruple consensus s'est dégagé de nos travaux.

Premièrement, il ne peut y avoir de reprise économique durable sans normes de travail durable et à jour.

Deuxièmement, les normes internationales du travail constituent des outils essentiels et des orientations précieuses pour l'élaboration de politiques efficaces axées sur une croissance économique et une reprise durable.

Troisièmement, les normes du travail, la productivité et la croissance de l'emploi sont essentielles pour la pérennité des économies et la protection des plus vulnérables.

Quatrièmement, les droits fondamentaux au travail et les normes se rapportant à la protection des salaires, à la promotion de l'emploi et aux filets de sécurité sociale, sont les pierres angulaires de la protection de tous les travailleurs.

Cette approche concilie croissance, emploi et protection sociale sans suprématie de l'économie. Une réaction urgente s'impose, qui doit être inspirée par le rôle déjà joué dans le passé par l'OIT en temps de crise et par le résultat du débat de cette Conférence.

Je voudrais vous parler de la liste des cas individuels qui ont été examinés cette année.

Paradoxalement, parlons d'abord de celui qui n'a pas été examiné, alors qu'il fait l'objet de commentaires des experts depuis 1996, quasiment sans interruption: 11 commentaires entre 1996 et 2009. Je parle bien sûr du cas du Japon et de la convention n^o 29. Nous avons tout tenté du côté des travailleurs pour que ce cas soit évoqué. Nous nous sommes investis dans la rédaction d'un texte de compromis à proposer au gouvernement du Japon, et ce dans le souci que personne ne perde la face. Cet essai va dans le sens des commentaires des experts en 2009, quand ils disent avoir l'espoir que le gouvernement s'efforcera, en consultation avec les victimes survivantes, de trouver une autre solution pour les indemniser. L'essai n'a pas été transformé, comme on dit au rugby! Les collègues employeurs ont souligné que ce cas n'était pas du ressort de la Commission de la Conférence, et le texte de compromis n'a pas été soumis. Ils ne désirent donc pas reparler ici des femmes de réconfort. Nous en prenons acte, ce qui ne signifie pas que nous baissons les bras. Nous affinerons notre argumentation pour qu'enfin ces femmes soient restaurées dans leur dignité. Nous reviendrons sur ce cas encore et encore, le mettant ainsi toujours davantage en lumière, peut-être finalement plus en lumière que s'il était traité une bonne fois pour toutes par notre commission.

Sur les 25 cas traités, 12 concernaient le dialogue social au sens large, à travers la liberté syndicale et la négociation collective. Quatre concernent l'égalité de chances et de traitement, et trois l'élimination du travail des enfants et leur protection. Cinq sont directement liés à des conventions pertinentes pour aborder les conséquences de la crise, comme la politique de l'emploi, la sécurité

sociale ou l'inspection du travail. Un avait trait à la convention n° 169 pour le Pérou, mis le 5 juin à la une de l'actualité internationale suite à un violent conflit qui s'est déroulé dans le nord du pays et qui a fait 33 morts confirmés.

Pour nous, le constat est évident: la liberté syndicale est en danger dans de nombreux pays. Les cas analysés visaient les quatre continents, avec une attention soutenue pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine, particulièrement menacées.

Je pense au solidarisme, aux accords directs et à la mise en place des comités permanents comme au Costa Rica, devenu un laboratoire de l'antisindicalisme. Je pense aussi aux coopératives de travail associées qui concurrencent le syndicalisme en Colombie.

L'Europe a été évoquée deux fois pour des manquements à la convention n° 87. Dans le cas de la Turquie, à cause de l'ancienneté du cas et de la négligence du gouvernement, maintenant confirmées par l'actualité tenant compte de nouveaux arrêts, une mission bipartite de haut niveau a été proposée en vue d'aider le gouvernement à faire des progrès significatifs sur la mise en conformité de sa législation avec la convention n° 87.

Le gouvernement du Bélarus a été prié, quant à lui, de continuer les efforts entrepris depuis la Conférence de 2008, et il devra fournir un calendrier et un aperçu des procédures devant assurer la participation effective des syndicats indépendants au processus du dialogue social. L'assistance technique du BIT a été proposée.

De façon générale, je dois reconnaître que des cas tels que celui du Bélarus ou celui de la Géorgie, examiné en 2008, démontrent que par l'action des organes de contrôle de l'OIT, et à travers des mécanismes d'assistance technique de diverses formes, on peut avancer dans la construction d'un véritable dialogue social, moteur des changements exigés notamment par la proximité de l'Union européenne. Il y a certes des aspects encore très négatifs dans la législation relative aux syndicats au Bélarus, mais il y a aussi des éclaircies. Ces situations sont en tout cas à suivre dans le cadre de nos travaux futurs en 2010.

Je souhaite poursuivre l'examen des conclusions, et en profiter pour dire ou ma satisfaction ou mon étonnement.

Trois paragraphes spéciaux dans le rapport de notre commission ont été prévus: l'un pour la Birmanie et la convention n° 87. L'OIT est déjà présente en Birmanie et en charge de l'application de la convention n° 29. Cette présence est étendue à la convention n° 87. Le gouvernement de la Birmanie s'en est pris de façon inacceptable à la dignité, à l'honnêteté et à la personne même de notre collègue Maung Maung, et à la légitimité de l'organisation à la tête de laquelle il est. C'est totalement inadmissible.

Deux autres paragraphes spéciaux ont été décidés, l'un pour le cas de la République islamique d'Iran, dans le cadre de la convention n° 111, pour des faits très anciens de discrimination envers les femmes et les minorités ethniques ou religieuses. Et l'autre contre le Swaziland pour la convention n° 87. En ce qui concerne ce pays, une nouvelle fois, notre ami Jan Sithole se trouve menacé de représailles graves de la part du gouvernement du Swaziland. Outre ce fait, une campagne de dénigrement du mouvement syndical est en cours au Swaziland. Le *National Newspaper* du dimanche 14 juin fait état de ce que

la présence de ce pays sur la liste des cas individuels constitue une grave disgrâce aux yeux de la communauté internationale. Notre ami est réellement en danger et a demandé la protection de l'OIT. Nous revendiquons pour lui l'attention de tous les médias à travers le monde.

Le cas de la Colombie a fait l'objet de conclusions qui traduisent la confiance partielle de notre commission en l'avenir. Partielle pourquoi? Des changements dans la pratique du pouvoir judiciaire à travers les efforts du Procureur général de la Nation et dans la loi relative aux grèves illégales ont été enregistrés. Cependant, pendant que notre commission siégeait, au cours de la première semaine de la Conférence, un membre d'un syndicat était assassiné. Au cours de la seconde semaine, deux nouveaux assassinats de syndicalistes ont été opérés. Ceci porte à 20 les syndicalistes décédés en 2009 en Colombie du fait de leur engagement.

Les assassinats se poursuivent, donc, et trop souvent impunément. L'assistance du BIT a été proposée pour aider le gouvernement, notamment à renforcer le dialogue social et continuer à mettre en application l'accord tripartite de 2006. En ce sens, il a été demandé que le nécessaire soit fait pour que l'OIT continue à être représentée dans le pays. C'est un cas qui devra sans doute être à nouveau évoqué pour en assurer le suivi et le contrôle de l'effectivité de l'engagement du gouvernement.

Dans les cas gravissimes du Guatemala et du Costa Rica, le paragraphe spécial que nous avions demandé ne nous a pas été accordé. Nous ne comprendrons jamais le refus des collègues employeurs d'accepter l'inscription dans un paragraphe spécial du rapport les cas du Guatemala et du Costa Rica.

Le rejet de la demande d'envoi en urgence d'une mission de haut niveau restera pour notre groupe un insondable mystère. Ce qui se passe au Pérou est une illustration dramatique d'un problème devenu crucial dans l'ensemble de l'Amérique latine: l'exploitation du sous-sol et la dévastation de l'environnement à seules fins commerciales, au mépris des populations autochtones et de la biodiversité. Notre commission a pourtant exprimé sa préoccupation au regard des violences, et a appelé le gouvernement à faire de plus amples efforts pour garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales aux peuples indigènes. La commission a constaté que la situation de violence qui existe aujourd'hui au Pérou est liée à la promulgation de décrets qui touchent à l'exploitation des ressources naturelles sur des parties du territoire traditionnellement occupées par des peuples indigènes. Or, contrairement à la convention n° 169, les indigènes sont privés du droit à être consultés sur ce point et les mécanismes permettant de concrétiser cette consultation sont inefficaces. Le gouvernement a été prié avec insistance de prendre des mesures sérieuses, urgentes, en droit et en pratique, pour mettre sa législation en conformité avec la convention n° 169, et pour organiser plus particulièrement des mécanismes appropriés et effectifs pour la consultation des peuples indigènes et avec eux. Il nous est permis d'espérer, puisque notre demande d'une mission de haut niveau a finalement été refusée que, vu la précision des conclusions de notre commission, le gouvernement aura son attention attirée sur les aménagements et les réformes qu'il doit entreprendre et comment il doit les entreprendre. L'urgence est réelle, il est impossible

d'attendre. C'est un cas qui doit évoluer dans les trois prochains mois.

Comme tout le monde le sait, le cas de la République bolivarienne du Venezuela a été mis sur la liste des cas individuels, par le groupe employeurs. Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas de problème pour le mouvement syndical au Venezuela, au contraire! Mais les divisions sont grandes, sur le banc syndical comme à l'intérieur du pays. La loi organique sur le travail qui fait problème au Venezuela a des côtés positifs et négatifs. La commission a dans ce cadre spécifique, exigé que le gouvernement prenne sans retard les mesures nécessaires pour éviter les ingérences du conseil national électoral dans les élections syndicales et intensifie le dialogue social au profit de tous les partenaires sociaux. Elle a requis un suivi de la mission de haut niveau de 2006 pour assister le gouvernement et les partenaires sociaux.

Ces conclusions sont satisfaisantes, aussi pour le gouvernement, semble-t-il, ce qui nous laisse espérer que désormais on laissera du temps au temps et que la clarification de la situation au plan de la législation apaisera les tensions internes.

De façon générale, les conclusions des autres cas individuels mettent l'accent sur le suivi des demandes formulées par la commission d'experts, mais en assortissant les demandes d'informations ou de gestes concrets de délais stricts de façon à pouvoir en tenir compte lors de la prochaine réunion des experts en novembre 2009.

Comme je le disais donc précédemment, sous réserve des remarques importantes que je viens de faire, nous sommes globalement satisfaits des conclusions prononcées cette année dans notre commission. Ces conclusions sont largement acceptables et nous les avons défendues auprès de nos collègues travailleurs car elles sont le fruit d'un équilibre respectueux des positions parfois très divergentes des deux groupes, celui des travailleurs et celui des employeurs. Nous continuerons à en défendre la pertinence au cours des mois à venir, lorsqu'il s'agira de suivre les engagements ou la réalisation des demandes formulées à l'encontre des gouvernements qui figuraient sur la liste des cas individuels sélectionnés.

Le travail fourni au cours de cette Conférence n'est pas un aboutissement, c'est le début d'un long travail de terrain qui met le dialogue social à l'épreuve dans tous les pays qui ont été appelés devant notre commission. Nous le continuerons l'an prochain sans faute.

Pour finir, un petit mot sur les implications possibles de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, surtout en ce qui concerne l'étude d'ensemble.

Le groupe des travailleurs attend de voir les effets du nouveau questionnaire, prévu dans la procédure de l'article 19 de la Constitution. Il espère que la nouvelle façon de procéder pourra approfondir encore les discussions sur l'étude d'ensemble au sein de la Commission des normes et que l'impact de ces discussions pourra renforcer la politique normative de l'OIT, surtout dans le contexte de la crise économique.

La description de la nouvelle procédure par Madame la Représentante du Secrétaire général dans son discours introductif était encourageante. Nous voulons y voir, non plus un affaiblissement de la valeur fondamentale de l'étude d'ensemble, mais

un moyen de promouvoir des ratifications dans le futur.

Nous resterons donc attentifs sur ce point, et nous recommandons que la Conférence internationale du Travail adopte le rapport de la Commission d'application des normes.

Original portugais: M. PAIXÃO PARDO (gouvernement, Brésil; président de la Commission de l'application des normes)

Au nom du gouvernement du Brésil, j'aimerais vous remercier pour la confiance témoignée à notre pays, en lui attribuant la présidence de notre commission.

Je serai très bref. Je ne vais pas évoquer les travaux de notre commission. En effet, cela a déjà été fait brillamment par le rapporteur et par les vice-présidents employeur et travailleur qui ont pris la parole avant moi.

J'aimerais simplement souligner certains aspects de notre travail. Nous traversons en ce moment une grave crise financière et économique au niveau mondial. A la suite de la discussion générale, notre commission a reconnu la nécessité d'élaborer une déclaration qui reprenne nos considérations sur la crise et sur le rôle des normes et le renforcement des mécanismes de contrôle de l'OIT. Vous trouverez cette déclaration dans les paragraphes 96 à 100 de la partie générale de notre rapport, publié aujourd'hui.

Autre progrès: la formulation de conclusions sur l'étude d'ensemble sur la santé et la sécurité au travail. Nous avons ainsi pris les devants par rapport au mandat contenu dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, sur les thèmes que notre commission devra examiner en vertu de l'article 19 de la Constitution de l'OIT et qui l'année prochaine portera sur la question de l'emploi.

Nous avons bien travaillé, nous pouvons faire mieux. Notre gestion du temps peut connaître des améliorations. Et pour ce faire, il est très important de prendre très au sérieux les propositions formulées par les orateurs qui m'ont précédés.

Les conclusions des cas individuels ont été adoptées dans le consensus, de manière constructive, afin de contribuer à la résolution des problèmes d'application des normes. Ces conclusions ne tombent pas dans l'oubli.

Elles constituent la base du travail de coopération et d'assistance technique que notre organisation effectue avec les Etats Membres. Les résultats, qui en général sont plutôt positifs, sont présentés lors de la nouvelle réunion de notre commission.

Aux membres de la commission d'experts, nous adressons nos remerciements pour le matériel d'excellente qualité qu'ils préparent et qui nous permet de bien travailler. A M. Potter, vice-président employeur, M. Cortebeeck, vice-président travailleur, j'aimerais faire part de notre plus grande reconnaissance pour le respect et l'admiration qu'ils démontrent l'un envers l'autre. A M. Horn, notre aimable, jeune et très compétent rapporteur, au secrétariat représenté par M^{me} Doumbia-Henry et M^{me} Curtis, aux équipes de soutien et aux interprètes, j'aimerais dire un très grand merci, car ils rendent possible notre travail, et c'est grâce à eux que nous parvenons à des résultats positifs.

Notre travail ne se résume pas à des mots semés à tout vent. Notre travail représente l'espoir des acteurs sociaux du monde entier. Espoir en un monde libre, auquel ils peuvent participer dans la dignité et l'égalité.

Des millions d'individus dans le monde entier ont les yeux tournés vers nous et déposent leur espoir dans les travaux de notre commission. C'est à eux que nous dédions le résultat final de notre travail.

Pour conclure, je vous invite à adopter le rapport de notre commission.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La discussion du rapport est maintenant ouverte.

Original anglais: M. SANKAR SAHA (travailleur, Inde)

Je m'appelle Sankar Saha, je suis secrétaire général de la Confédération syndicale indienne et je représente les travailleurs indiens.

Au sein de la commission, nous avons eu la douloureuse surprise de constater que l'écart entre le droit et la pratique s'est rapidement renforcé. Les valeurs des normes auparavant respectées sont à présent foulées aux pieds. L'absence de volonté politique conjuguée à l'absence d'un véritable mouvement syndical est peut-être l'une des raisons, mais certainement pas la raison fondamentale, d'une érosion aussi rapide de nos valeurs et de nos normes.

La raison réelle de cette chute réside dans le système socio-économique actuel, qui n'est plus en mesure de donner les droits aux travailleurs, alors que cela était auparavant possible, tant que le système n'était pas moribond, ce qui les laisse à présent sans protection.

Ce que nous observons depuis près de vingt années de mondialisation, c'est la déréglementation du droit du travail, la perte de millions d'emplois, la crise des emplois, l'absence d'opportunités d'emploi et les atteintes aux droits des travailleurs pour la maximisation du profit, l'engloutissement des petites et moyennes entreprises par les grosses affaires, le démantèlement du secteur organisé, la précarisation et la réduction permanente des emplois à durée indéterminée, contraires au concept de travail décent, l'expansion prévisible du secteur informel, l'augmentation du travail forcé et de la durée du travail et la non-existence des normes du travail.

En fait, il ne saurait en être autrement. Il faut comprendre que cette mondialisation n'est pas une nouvelle étape de l'évolution de l'histoire de la civilisation. Il ne s'agit pas non plus d'un nouvel ordre économique, comme on l'a prétendu au départ. La réalité est qu'elle intervient à un moment particulier du développement du système capitaliste exploiteur, qui était moribond, et qu'elle représente le dernier projet visant à prolonger les sursis d'un capitalisme rongé par la crise, qui a plongé dans une profonde récession.

A cet égard, il faut rappeler les tenants et aboutissants de la conclusion du GATT, 1994, et les propos du Directeur général du GATT, Peter Sutherland, avertissant qu'en cas d'échec de ces négociations, tout le tissu et la structure seraient endommagés de façon significative et peut-être irréparable.

Il a par ailleurs ajouté que toute l'économie mondiale était chancelante et se serait déjà effondrée si le système des échanges n'avait pas réussi à retomber sur ses pieds.

Il est donc évident que la mondialisation a été introduite pour venir à la rescousse d'un ordre inhumain et retors et le sauver d'une faillite inévitable.

Naturellement, cette mondialisation ne saurait être ni humaine ni juste. Plaider pour une nouvelle mondialisation ou «mondialisation équitable» face à cet

échec catastrophique de la politique de la mondialisation pour sortir l'économie de la récession, qui est maintenant devenue un phénomène irréversible, ne peut être qu'une consolation ou une imposture. Il faut par ailleurs comprendre que l'ordre cyclique habituel de la croissance et de la récession dans une économie capitaliste ne fonctionne plus; il a été remplacé par une récession perpétuelle et virulente. Il ne s'agit pas non plus du résultat d'une mauvaise gouvernance ou d'une mauvaise gestion de l'économie à un moment donné.

Dans ce contexte, la question de la lutte contre la crise de l'emploi qui s'aggrave de jour en jour est indissociablement liée à celle du coup d'arrêt à la récession mondiale de nature permanente, une fois que toutes les mesures prises pour renflouer le secteur des entreprises ou les établissements en cessation de paiements auront échoué à remettre à flot l'économie en faillite.

Pour le prolétariat conscient, qui aspire au rétablissement des valeurs humaines et des droits fondamentaux, la situation exige de trouver de nouvelles voies et de nouveaux moyens pour déployer un effort et une lutte unis des travailleurs du monde entier en vue de la mise en place d'un nouvel ordre économique qualitativement différent, exempt de toute exploitation de l'homme par l'homme. Seul ce nouvel ordre garantira la sécurité de l'emploi, la sécurité sociale, les droits à la santé, à l'éducation et au logement et une société privilégiant une éthique et une culture de plus haut niveau.

En fait, il n'aura sans doute pas échappé aux délégués que la vente des livres de Marx en Europe a enregistré une croissance exponentielle. Les gens ordinaires reprennent ces livres. Mais il est encore plus remarquable de voir que le Président de la France, le Pape, un ministre de Belgique, un archevêque en Angleterre, ces grands dignitaires feuillent régulièrement les pages de *Das Kapital*. C'est le même groupe de signataires qui avait déclaré il y a dix ans que le marxisme était mort et enterré pour toujours.

Original anglais: M. RADIBE (travailleur, Botswana)

Nous apprécions beaucoup le travail qui a été effectué par la commission. Cependant nous aimerions formuler quelques observations qui mériteraient d'être examinées.

Un grand nombre de pays ont ratifié les conventions de façon tout à fait délibérée. Mais nous constatons qu'avec le temps, des problèmes apparaissent dans l'application des conventions ratifiées par rapport aux droits démocratiques des travailleurs et en particulier de leurs syndicats. Nous avons connaissance d'un certain nombre de cas où la police ou les soldats n'étaient pas présents lorsque le gouvernement a ratifié de manière délibérée une convention. Mais avec le durcissement de la situation, la police et les soldats sont utilisés contre le peuple et les travailleurs. Il y a plusieurs cas où cela se produit depuis très longtemps.

Le cas de la Colombie, par exemple, est extrêmement grave, parce que les syndicats n'y jouissent d'aucune liberté. La Colombie a ainsi rejoint le Zimbabwe et le Myanmar, ce qui est malheureux. Au Swaziland aussi, le mouvement syndical n'est pas libre et le peuple et les travailleurs ne sont pas libres de leurs mouvements. La loi contre le terrorisme qui a été adoptée va dissuader les gens de participer effectivement aux affaires du pays.

Il existe un autre sujet de préoccupation, c'est la crise économique et financière. Nous sommes consternés de constater que la crise sociale et financière est utilisée comme excuse à l'heure actuelle, pour ne pas protéger les travailleurs. Nous aimerions encourager l'OIT à veiller à ce que le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce n'orientent pas le G20 dans la mauvaise direction.

Nous croyons fermement que l'OIT devrait jouer un rôle majeur parce qu'elle est fondée sur la justice sociale. Nous avons besoin de la justice sociale partout dans le monde.

Le dernier point que je voudrais soulever concerne le dialogue social. Nous croyons fermement que l'Agenda du travail décent et le dialogue social devraient être au centre de toutes les activités, car cela permettrait aux partenaires sociaux de contribuer de manière significative au bien-être social, politique et économique de leur pays respectif.

Certaines multinationales ont contourné les normes du travail, et je crois qu'il est temps de s'assurer de leur adhésion.

*Original espagnol: M. DORADO CANO-MANUEL
(gouvernement, République bolivarienne du Venezuela)*

Mon gouvernement regrette de devoir prendre la parole à nouveau pour aborder des aspects qui semblent tenir du caprice. Un souhait du groupe des employeurs qui, par son insistance, perturbe les travaux de la commission et même introduit des éléments politiques qui ne permettent pas un traitement technique du cas.

M. Potter, au nom des employeurs, recommence à sortir du sujet dans l'analyse tant des recommandations que des conclusions qui figurent dans le rapport de la commission.

Il indique des choses qui ne sont pas dans le texte, donnant une vision déformée de mon pays et de mon gouvernement, de la même façon que pendant les débats.

Il semble que M. Potter ne reconnaisse pas les progrès, qui d'ailleurs sont signalés dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, approuvé ce matin, progrès reconnus aussi par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et par certains autres groupes de gouvernements, comme il ressort des déclarations de nombreux orateurs.

Notre gouvernement souhaiterait que les employeurs fassent preuve de davantage d'ouverture et de compréhension afin qu'ils puissent présenter une vision plus objective et plus transparente de la réalité.

Nous estimons que ceux qui portent atteinte à l'Etat démocratique, à l'Etat de droit et de justice qui régit notre pays, ceux qui vont parfois jusqu'à commettre des coups d'Etat ou s'emploient sans répit à saboter l'économie devraient renoncer à s'exclure d'eux-mêmes de ce dialogue social, ample et participatif, que notre gouvernement promet. Notre gouvernement, en effet, n'admet pas les positions de monopole qui excluent et ce, parce qu'il est issu de la volonté populaire, d'une large base laborieuse et paysanne, qu'il propose une alternative au capitalisme, fondée sur l'inclusion sociale, l'égalité et la juste répartition de la richesse.

Original anglais: M. LWIN (gouvernement, Myanmar)

Les travaux très importants que cette auguste commission a menée avec beaucoup de sérieux devraient être perçus de la même manière par les dé-

légations, qui doivent travailler très sérieusement en faisant preuve d'un respect mutuel et en suivant un véritable code de conduite. Si nous n'agissons pas ainsi, nous allons nous écarter de nos objectifs principaux. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler une nouvelle fois aux délégations qui n'emploient pas le nom correct de mon pays, que son nom officiel est l'Union du Myanmar et que ce nom est reconnu dans le système des Nations Unies et dans tous les documents officiels.

J'aimerais apporter des précisions et également faire état de la position du gouvernement du Myanmar concernant les paragraphes 1 et 2 des conclusions de la séance spéciale du 6 juin 2009, consacrée au Myanmar, ainsi que le paragraphe 5 des conclusions la réunion du 9 juin de la Commission de l'application des normes. Ces paragraphes sont également repris dans les deuxième et troisième parties du rapport de la Commission d'application des normes, qui est soumis en ce moment à notre approbation. La position du gouvernement du Myanmar est la suivante: «En ce qui concerne le paragraphe 5, sous-paragraphe 1, des conclusions de la séance spéciale du 6 juin 2009 consacrée au Myanmar, contenues dans le rapport de la Commission de l'application des normes, j'aimerais faire état de la position du gouvernement du Myanmar: les dispositions de la loi sur les villages et de la loi sur les villes ont été mises en œuvre efficacement et légalement en vertu de l'ordonnance n° 199 du 14 mai 1999, complétant l'ordonnance du 27 octobre 2000, qui ont toutes deux force de loi. En outre, il convient de mentionner que 380 lois nationales sont en cours de révision. En ce qui concerne le paragraphe 5, sous-paragraphe 2, des conclusions de la séance spéciale du 6 juin 2009 consacrée au Myanmar, contenues dans le rapport de la Commission d'application des normes; le paragraphe 5 des conclusions de la réunion du 9 juin sur la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, contenue dans le rapport de la Commission de l'application des normes, j'aimerais faire état de la position du gouvernement du Myanmar: les dispositions de la nouvelle Constitution du Myanmar, y compris les sections 354 et 359 du chapitre 8, reflètent de manière appropriée l'esprit de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT.

Ces dispositions, comme d'autres dispositions, ont fait l'objet d'une discussion approfondie avec des acteurs représentant toutes les couches de la société du Myanmar et ont été incorporées dans la Constitution, qui a été approuvée avec une écrasante majorité par la population du Myanmar lors du référendum national. Lorsque la Constitution entrera en vigueur, les lois concernées seront élaborées en conséquence. Le droit inaliénable des peuples à décider de leur destinée doit être respecté.»

Monsieur le Président, j'aimerais également vous informer que nous soumettrons ces points à l'OIT et à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Pour conclure, j'aimerais que cette déclaration figure dans le procès-verbal de cette réunion, en tant que document officiel.

Original espagnol: M. GARZÓN (gouvernement, Colombie)

J'apprécie hautement le résumé qu'ont fait tant le Président de la Commission de l'application des

normes que les porte-parole respectifs des employeurs et des travailleurs.

Le gouvernement de la Colombie a accueilli positivement les conclusions de la Commission de l'application des normes. Par ailleurs, le gouvernement condamne une fois de plus l'assassinat de syndicalistes.

A ce propos, je voudrais transmettre un message du ministre de la Protection sociale, M. Diego Palacio.

Tout d'abord, le ministre souhaite que les conclusions de la Commission de l'application des normes deviennent une feuille de route pour le dialogue social entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement de la Colombie. Le ministre souhaite aussi qu'un délégué du groupe des travailleurs et un délégué du groupe des employeurs participent au dialogue, et le BIT continue d'apporter son aide, qui a été, comme toujours, très active et très positive.

Je tiens à indiquer aussi que, dans le but de lutter contre l'impunité et contre la violence dans notre pays, et renforcer l'engagement du gouvernement de la Colombie pour faire respecter les droits de l'homme, y compris les droits au travail, le Procureur général de la nation, arrive samedi prochain à Genève et y séjournera une semaine. Nous avons déjà prévu des réunions avec la direction du Département des normes et avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous souhaitons aussi que le procureur rencontre également la Confédération syndicale internationale (CSI) – j'en ai fait la demande au Secrétaire général de la CSI et l'Organisation internationale des employeurs – une demande dans ce sens a aussi été formulée. Je voudrais, en guise de conclusion, dire qu'il faut une action conjointe du gouvernement, des différentes institutions de l'Etat, des travailleurs, des employeurs et de l'ensemble de la société colombienne contre la violence sous toutes ses formes dans notre pays et contre l'impunité.

Nous espérons qu'à l'occasion de son prochain, la commission d'experts pourra constater que des progrès ont été faits dans la voie où se sont engagés la société colombienne et le gouvernement, car nous n'en pouvons plus de tant de violence dans notre pays.

Original portugais: M. LIMA GODOY (employeur, Brésil)

Je n'ai rien à rajouter à ce qui a été dit concernant les rapports et après les discours prononcés par le président et les vice-présidents de cette commission, qui sont tout à fait remarquables. Néanmoins, je me sens obligé de vous demander de rejeter les mentions inadéquates et peu acceptables faites par un orateur de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela, remarques adressées au groupe des employeurs et à son porte-parole M. Potter.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour rappeler à toutes les personnes présentes et à vous-même, Monsieur le Président, que M. Potter n'a pas parlé en son nom propre. Il ne s'est pas non plus exprimé au nom des employeurs du Venezuela. Il a parlé au nom des employeurs du monde entier, en prenant la défense des principes et des valeurs que nous sommes tenus de défendre, notamment dans ce lieu consacré à la défense du travail: l'Organisation internationale du Travail.

Original espagnol: M. PÉREZ (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

En ce qui concerne les conclusions adoptées à l'issue des discussions de la Commission de l'application des normes, le représentant des travailleurs a déclaré ne pas comprendre comment dans les cas du Pérou, de la Colombie, du Costa Rica et du Honduras, le secteur des employeurs n'appuie pas la décision proposée à la commission, surtout dans le cas du Pérou, où il y a eu un génocide flagrant, avec plus de 200 morts. Au lieu de cela, il profite de sa position de force pour attaquer un pays parce que, dans ce pays, les employeurs n'ont pas les mêmes privilèges que dans ces autres pays.

C'est la raison pour laquelle, nous, les travailleurs du Venezuela, lorsqu'il s'agit du dialogue social, aimerions souligner que nous sommes en pleine crise, déclenchée précisément par le secteur financier et par les employeurs, lesquels ne veulent pas assumer leurs responsabilités et tentent aujourd'hui de nous convaincre, avec des arguments fallacieux, que c'est aux populations, et en particulier aux travailleurs, de faire les frais de cette crise.

Nous sommes convaincus, en Amérique latine, qu'une autre approche est possible. Les travailleurs, les travailleuses et les organisations syndicales progressistes du Venezuela croient dans les conventions n^{os} 87 et 98, ainsi que dans le Préambule de la Constitution de l'OIT. Nous sommes convaincus qu'il ne pourra y avoir de justice sociale qu'à condition qu'il y ait, dans ce cas précis, une entente entre les parties, et qu'il ne pourra jamais y avoir de paix dans le monde tant que cette justice ne sera pas traduite dans les faits.

Au cours de ces 19 jours, nous avons vu certains acteurs préconiser, une fois de plus, la flexibilisation du travail, que les travailleurs travaillent pendant quatre heures et que les prestations des travailleurs soient prises en charge par les gouvernements, qui assumeraient donc aussi les responsabilités des experts et des institutions financières.

De notre côté, nous affirmons qu'une autre société et qu'un autre modèle économique sont possibles, en dehors du capitalisme. C'est pourquoi certains tentent de nuire au Venezuela par le biais des médias et sur le plan commercial, mais ils trouveront un peuple déterminé à défendre sa liberté. Notre peuple, aux côtés du Nicaragua, de Cuba, de la Bolivie et de l'Equateur, va démontrer qu'il existe d'autres espaces, l'ALBA notamment, où les travailleurs et les pays réunis peuvent faire changer les choses.

Original espagnol: M^{me} SIFUENTES DE HOLGUÍN (travailleuse, Pérou)

J'aimerais tout d'abord remercier la Commission de l'application des normes pour son excellent travail et l'aide des travailleurs qui ont été présents à mes côtés lors des travaux de cette commission.

J'aimerais, comme le représentant des travailleurs, faire une observation ici et dire simplement que nous nous interrogeons sur la réponse donnée à notre demande de constitution d'une commission de haut niveau. Il faut dire aussi que nous sommes témoins de certains phénomènes comme l'instabilité ainsi que l'insécurité en général et sur le plan juridique en particulier, dont sont victimes les paysans de notre pays.

C'est pourquoi nous sommes très inquiets; en effet, cette commission de haut niveau aurait pu représenter l'Organisation internationale du Travail

sur place. Nous voudrions aussi que le bureau de l'OIT au Pérou ait davantage de moyens car il ne s'agit pas seulement du droit fondamental à la vie humaine, c'est aussi quelque chose qui est au cœur des aspirations de tous les travailleurs du Pérou.

Comme vient de le dire le représentant des travailleurs du secteur minier, ce qui est important ce n'est pas seulement l'atteinte à l'environnement, c'est l'atteinte au droit à la vie. Voilà pourquoi je demande pour les travailleurs que l'on mette sur pied une commission de haut niveau qui aura pour mandat de prendre connaissance des problèmes de notre partie et de les résoudre.

Nous sommes solidaires des travailleurs vénézuéliens et colombiens car il est important d'indiquer clairement la façon dont les conventions internationales du travail doivent être appliquées.

Une fois de plus, je demande que cette commission de haut niveau puisse se rendre dans notre pays, le Pérou.

Original espagnol: M. CHOCANO BURGA (gouvernement, Pérou)

Ma délégation ne va pas faire référence aux questions spécifiques qui viennent d'être abordées, notamment par la représentante des travailleurs du Pérou ainsi que par le représentant des travailleurs du Venezuela.

Ce sont des questions qui ont déjà été largement discutées au sein de la Commission de l'application des normes dont les conclusions figurent dans le rapport des travaux de la commission.

J'aimerais simplement mettre le doigt sur un point très important: l'engagement du gouvernement du Pérou vis-à-vis du dialogue a toujours existé, il est réel. Il en est pour preuve le fait que le gouvernement ait demandé au Congrès de retirer les décrets législatifs n^{os} 1064 et 1090 et qu'il ait invité le rapporteur des peuples autochtones à se rendre au Pérou.

Le rapporteur des peuples autochtones se trouve au Pérou depuis hier pour une visite qu'il va mener dans la plus grande transparence et ouverture. Il se réunira également avec les autorités politiques et militaires, avec la médiatrice, avec les coopérants des peuples autochtones. Nous attendons son rapport pour pouvoir tirer plus de conclusions en la matière.

Toutefois, nous déplorons l'utilisation et la manipulation politiques de ce sujet, notamment en ce qui concerne les décès. Nous ne pouvons en aucun cas admettre que l'on parle de 200 morts sans avoir aucune preuve. C'est absolument inacceptable. Les chiffres officiels, y compris ceux du peuple parlent d'un certain nombre de morts que nous regrettons, car les personnes décédées sont péruviennes. C'est inacceptable de parler de cette manière en manipulant des faits si graves, car la manipulation est en partie la cause de ces événements.

Original espagnol: M. DE ARBELOA (employeur, République bolivarienne du Venezuela)

Je me vois obligé de faire une déclaration, après avoir entendu mon compatriote du gouvernement, puis l'intervention du représentant travailleur.

Je tiens tout d'abord à appuyer sans réserve l'action et les travaux menés par M. Potter, qui s'est penché tout particulièrement sur la problématique des pays d'Amérique latine, notamment sur les difficultés auxquelles nous devons faire face en ce qui concerne le respect des normes de l'OIT.

Je souhaite ensuite mentionner le discours prononcé ce matin par la représentante officielle – et ex-présidente – de FEDECAMARAS, M^{me} Albis Muñoz, qui, à l'époque, ne pouvait sortir du pays. Elle nous a exposé, sans exagération, ce qui se passe en réalité au Venezuela. Ceux qui veulent savoir peuvent se fier à son discours.

Mais il est important aussi de nous référer au contenu des recommandations faites par les missions de l'OIT que nous avons reçues au Venezuela ces dernières années, mission de contact direct et mission de haut niveau. Les rapports de ces missions exposent très clairement la situation qui existe aujourd'hui au Venezuela.

Enfin, et ce n'est pas sans douleur, il me faut maintenant me référer aux déclarations lamentables du représentant de notre gouvernement à propos des putschistes de la FEDECAMARAS.

Au Venezuela, il n'y a qu'un putschiste connu qui, à une certaine époque, a été emprisonné, puis jugé et libéré par un tribunal démocratique, c'est le Président de la République. Au Venezuela, il n'y pas d'autres putschistes, car s'il y en avait, ils seraient en prison. Ce qui est inadmissible, c'est qu'on cherche à menacer notre employeur actuel pour nous empêcher de parler.

Quant à nous, nous utiliserons tous les mécanismes dont nous disposons conformément à la Déclaration des droits de l'homme pour faire valoir nos arguments. Enfin, je demande que l'on respecte les travaux de la commission, ce que d'ailleurs nous nous efforçons de faire en ce moment.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Ceci conclut la liste des interventions sur le rapport de cette commission. Nous allons maintenant procéder à l'approbation du rapport.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission de l'application des normes dans son ensemble, c'est-à-dire les première, deuxième et troisième parties?

(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)

Avant de remercier le bureau et les membres de la Commission de l'application des normes pour leur excellent travail, permettez-moi de dire que cette commission est un rouage essentiel du mécanisme de contrôle de l'OIT, et que son travail est donc particulièrement important. Ma gratitude et celle de mes collègues du Bureau va donc à tous ceux qui ont participé aux discussions et à tous ceux qui ont travaillé sur le rapport, y compris les membres du secrétariat.

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RÉOLUTION
CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME
ET BUDGET POUR 2010-11 ET LA RÉPARTITION
DU BUDGET DES RECETTES ENTRE
LES ETATS MEMBRES**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder au vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres, dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire* n^o 12.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu de la présente séance.)

Le résultat du vote est le suivant: 410 voix pour, 3 voix contre, avec 6 abstentions. Le quorum étant de 305 et la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, abstentions comprises, étant atteinte, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Plusieurs délégués ont demandé à prendre la parole, pour expliquer leur vote.

M. LAUBER (*gouvernement, Suisse*)

La Suisse soutient les grandes lignes des Propositions de programme et de budget pour 2010-11 ainsi que les orientations stratégiques esquissées dans ce programme. Toutefois, outre sa qualité d'Etat Membre de l'OIT, la Suisse en abrite également le siège à Genève. En sa qualité d'Etat hôte, la Suisse note avec préoccupation que, dans le budget actuel, la rubrique contenant les ressources destinées à financer la rénovation du siège est insuffisamment alimentée.

A l'instar de ce qu'elle fait vis-à-vis des autres organisations internationales dont elle est membre, la Suisse a toujours demandé à l'OIT d'inclure dans le budget des provisions s'élevant au moins à 1 pour cent de la valeur immobilière du bâtiment, ce qui signifierait quelque 7 millions de dollars pour le budget biennal 2010-11.

Le projet de budget actuel ne prévoit que 2,5 millions de dollars. Pour cette raison, la Suisse est en faveur de l'augmentation des ressources destinées à financer la rénovation de l'immeuble, augmentation qui devrait correspondre à 1 pour cent de la valeur immobilière du bâtiment.

Nonobstant ces remarques, afin d'assurer le bon fonctionnement de cette Organisation, la Suisse a voté en faveur du programme et budget 2010-11 tout en enjoignant l'OIT à prévoir, dans le futur, les ressources suffisantes destinées à financer la rénovation de son siège.

Original espagnol: M. LORENZO DOMÍNGUEZ (gouvernement, Mexique)

Ma délégation aimerait renouveler l'engagement qu'a pris le gouvernement du Mexique en faveur des principes que cherche à promouvoir l'OIT. C'est la raison pour laquelle nous avons voté en faveur du budget proposé pour 2010-11.

Le budget et le barème des contributions approuvés par cette Conférence fixe la contribution du gouvernement du Mexique à un montant de près de 9 millions de francs suisses pour l'année 2010.

L'appui des gouvernements au budget de l'OIT, au milieu d'une grande crise économique et financière qui est probablement la plus importante depuis soixante-dix ans, est, je crois, un gage de l'importance que nous attachons aux travaux de cette Organisation. Il s'agit pour nous, en effet, de lutter contre la perte d'emplois et la baisse du niveau de vie de nos populations, notamment celles issues des segments les plus vulnérables.

En ce qui concerne le Mexique, la crise économique a été aggravée par l'apparition de la grippe porcine et du virus H1N1, contre lesquels mon pays a réagi avec détermination et responsabilité face à la communauté internationale.

Le gouvernement du Mexique a adopté des mesures concrètes pour préserver les emplois et les

revenus des travailleurs, notamment ceux des plus pauvres.

A cette fin, nous avons mobilisé des ressources financières pour élargir la portée de programmes sociaux, nous avons augmenté les ressources destinées aux investissements publics dans les infrastructures pour préserver les emplois et nous avons mis sur pied des programmes spécifiques pour appuyer les industries, ainsi que les PME.

Nous avons bon espoir que l'OIT répondra à nos besoins et à nos attentes, et qu'elle s'efforcera de travailler de façon économique et efficace dans une mesure comparable aux efforts considérables que nous déployons dans les pays pour atténuer l'impact de la crise sur nos populations.

Le Mexique estime que la situation de crise actuelle nous met tous, aussi bien les gouvernements que les organisations internationales, dans l'obligation de réaliser des économies substantielles, de rationaliser les ressources de manière effective et à rendre des comptes de façon responsable et transparente.

Original anglais: M^{me} CRENNAN (gouvernement, Nouvelle-Zélande)

Je souhaiterais fournir des éclaircissements très brefs au sujet du vote de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande appuie l'action de l'OIT pour la justice sociale, et salue les efforts faits pour réduire les propositions de programme et de budget.

La situation économique de la Nouvelle-Zélande demande de la prudence et des sacrifices financiers. Nous ne sommes pas en mesure d'appuyer un budget corrigé de l'inflation alors que, dans le pays, nous avons dû prendre des décisions budgétaires difficiles.

Nous pensons que les organisations internationales devraient aussi prendre ce type de décisions. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'est abstenue dans le vote sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11.

La Nouvelle-Zélande assure qu'elle va continuer à travailler de manière constructive avec le Bureau et les partenaires sociaux sur les questions relatives au programme et budget.

Original anglais: Un délégué gouvernemental du Canada

Le Canada s'associe à la Nouvelle-Zélande pour ne pas voter le budget, car nous pensons qu'il faut une discipline budgétaire et nous l'avons exprimé clairement au Conseil d'administration.

En ces temps difficiles, le Canada avait espéré que l'OIT ferait preuve de modération budgétaire et réduirait au maximum ses dépenses en réalisant des économies sur son fonctionnement et en revoyant ses priorités, pour que l'Organisation reste efficace sans augmenter ses ressources. Cela ne s'est pas produit malheureusement.

Nous prions les Etats Membres de se rappeler, lorsque nous discuterons le prochain programme et budget, en 2011, que la nouvelle base sera augmentée de 13,2 pour cent et non pas des 3,7 pour cent dont nous avons parlé au mois de mars.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Ceci nous amène donc à la fin de cette séance de la Conférence.

La dix-huitième séance de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail est close.

(La séance est levée à 17 h 45.)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du Programme et Budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres

Record vote on the resolution concerning the adoption of the Programme and Budget for 2010-11 and the allocation of the budget of income among member States

Votación nominal sobre la resolución relativa a la adopción del Programa y Presupuesto para 2010-11 y al prorrateo del presupuesto de ingresos entre los Estados Miembros

Pour/For/En Pro: 410

Contre/Against/En contra: 3

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 6

Quorum: 305

Maj./May.: 276

Pour/For/En Pro: 410

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
NENE-SHEZI, Ms (G)
MDWABA, Mr (E)
MASEMOLA, Mr(T/W)

Albanie/Albania

CANI, Mr (G)
BEQIRI, Mrs (G)
KANANI, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

JAZAÏRY, M. (G)
ZAIDI, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

HOFFMAN, Ms (G)
FITTING, Ms (G)
GERSTEIN, Ms (E)
KÜHL, Ms(T/W)

Angola

LUSSOKE, M. (G)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

AL HOQUBANI, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
ALKERNASS, Mr (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

CELAYA ÁLVAREZ, Sr. (G)
DUMONT, Sr. (G)
FUNES DE RIOJA, Sr. (E)
MARTÍNEZ, Sr.(T/W)

Australie/Australia

YARDLEY, Mr (G)
SMYTHE, Mr (G)
GROZIER, Mr (E)
BURROW, Ms(T/W)

Autriche/Austria

FEHRINGER, Ms (G)
DEMBSHER, Ms (G)
TOMEK, Mr (E)
BEI, Ms(T/W)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

HUMAIDAN, Mr (G)
AL-KHOOR, Mr (E)
HUSAIN, Mr(T/W)

Bangladesh

ISLAM, Mr (G)
RAHMAN, Mr (E)

Barbade/Barbados

SIMMONS, Mr (G)
BURNETT, Mr (G)
WALCOTT, Mr (E)
TROTMAN, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

LAURIJSSSEN, M. (G)
VANDAMME, M. (G)
DA COSTA, M. (E)
DE LEEUW, M.(T/W)

Belize/Belize

MARTINEZ, Mr (G)
WILLIAMS, Mr (G)
AIKMAN, Mrs (E)
RENEAU, Mr(T/W)

Bénin/Benin

KORA ZAKI LEADI, Mme (G)
AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZANOU, M. (E)

Botswana

SEEMULE, Ms (G)
MOAHI, Mr (G)
MACHAILO-ELLIS, Ms (E)
RADIBE, Mr(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

LUPI, Mr (G)
FARANI AZEVÉDO, Mrs (G)
LIMA GODOY, Mr (E)
GOULART, Ms(T/W)

Bulgarie/Bulgaria

NAYDENOV, Mr (G)
BOJKOV, Mr (G)
TRENCHV, Mr(T/W)

Burkina Faso

SAWADOGO, M. (G)
KYENDREBEOGO NÉE NAMA, Mme (G)
NACOUUMA, M. (E)
TIENDREBEOGO, M.(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya

HOU, Mr (G)
HEANG, Mr (G)
SOUNG, Mr(T/W)

Cameroun/Cameroon/Camerún

NGANTCHA, M. (G)
NTONE DIBOTI, M.(T/W)

Canada/Canadá

WOOLFORD, Mr (E)
BYERS, Ms(T/W)

Chili/Chile

HURTADO FERNÁNDEZ, Sr. (G)
PORTALES, Sr. (G)
MUGA, Sr. (E)
DÍAZ, Sr.(T/W)

Chine/China

JIANG, Mr (G)
LU, Ms (G)
CHEN, Mr (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

HADJICHRYSANTHOU, Mr (G)
NICOLAOU, Mr (G)
PILIKOS, Mr (E)

Colombie/Colombia

GARZÓN, Sr. (G)
ECHAVARRÍA, Sr. (E)
MORA, Sr.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

JUNG, Mr (G)
YI, Mr (G)
KIM, Mr (E)
JANG, Mr(T/W)

Costa Rica

BENAVIDES VÍQUEZ, Sra. (G)
AGUILAR ARCE, Sr.(T/W)

Côte d'Ivoire

BOSSON , M. (G)
BOLLOU BI, M. (G)
OUATTARA, M. (E)

Croatie/Croatia/Croacia

ŽUNEC BRANDT, Ms (G)
DRAGIČEVIĆ, Ms (G)
HORVATIĆ, Ms (E)
HANŽEVAČKI, Ms(T/W)

Cuba

PARRA ROJAS, Sr. (E)
NAVARRO FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

LORENTZEN, Mr (G)
WESTH, Ms (G)
RØNNEST, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto

EL-MESLAWY, Mr (G)
ALLAM, Mr (E)
MONGY, Mr(T/W)

El Salvador

AVILA DE PEÑA, Sra. (G)
CASTRO GRANDE, Sr. (G)
AVALOS, Sr.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

AL NASI, Mr (G)
AL KHAYYAL, Mr (G)
AL GAIZI, Mr (E)
AL MANSOORI, Mr(T/W)

Equateur/Ecuador

HERRERA GARCÉS, Sr. (G)
THULLEN , Sr. (G)
ESTUPIÑAN MALDONADO, Sr. (E)
TATAMUEZ MORENO, Sr.(T/W)

Erythrée/Eritrea

MEHARI, Mr (G)
WOLDEYESUS, Mr (G)

Espagne/Spain/España

ARNAU NAVARRO, Sr. (G)
FERRER DUFOL, Sr. (E)
FRADES PERNAS, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia

KÄÄRATS, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
PÄÄRENDSON, Ms (E)
TAMMELEHT, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

CHICK, Ms (G)
POLASKI, Ms (G)
POTTER, Mr (E)
ZELLHOEFER, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

MITIKU, Mr (G)
YIMER, Mr (E)
FOLO, Mr(T/W)

Ex-Rép. Yougos. de Macédoine/The Former Youg. Rep. of Macedonia/Ex Rep. Yugoslava de Macedonia

BOSHKOV, Mr (E)

Fidji/Fiji

CAWARU, Mr (G)
TUIVAGA, Mr (G)
SEETO, Mr (E)

Finlande/Finland/Finlandia

KANGASPERKO, Ms (G)
MODEEN, Ms (G)
SAJAVAARA, Ms (E)
LEHTO-KOMULAINEN, Ms(T/W)

France/Francia

MARTIN, M. (G)
BOISNEL, M. (G)
JULIEN, M. (E)
VEYRIER, M.(T/W)

Gabon/Gabón

EKOUMA NZUE, M. (G)
OGUEWA ÉPOUSE BA, Mme (G)
AWASSI ATSIMADJA, Mme (E)
NSIAMA ONTSIA, Mme(T/W)

Grèce/Greece/Grecia

TSILLER, Mme (G)
CAMBITSIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
TZOTZE-LANARA, Mme(T/W)

Guatemala

CHÁVEZ, Sra. (G)
MARTÍNEZ, Sr. (G)
RAMÍREZ, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea

DIALLO, M. (G)
CAMARA, M. (G)
SAVANE, M. (E)
DIALLO, Mme(T/W)

Guinée équatoriale/Equatorial Guinea/Guinea Ecuatorial

BOKUNG ASUMU, Sr. (G)
EKUA SIMA, Sr. (G)

Honduras

BÚ FIGUEROA, Sra. (G)
URTECHO, Sr. (E)

Hongrie/Hungary/Hungría

LAKOS, Ms (G)
ROÓZ, Mr (E)

Inde/India

SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia

HANARTANI, Mrs (G)
SULISTRI, Ms(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán

SHAHMIR, Mr (G)
NATEGH NOURI, Mr (G)

Irlande/Ireland/Irlanda

CUNNIFFE, Mr (G)
HIGGINS, Mr (G)
LYNCH, Ms(T/W)

Italie/Italy/Italia

D'AVINO, M. (G)
ZAPPIA, Mme (G)
DEL RIO, Mme(T/W)

Jamaïque/Jamaica

LOCKE, Ms (E)

Japon/Japan/Japón

TAGAYA, Mr (G)
KITAJIMA, Mr (G)
SUZUKI, Mr (E)
NAKAJIMA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania

ABU-NIJMEH, Mr (G)
HALASEH, Mrs (G)

Kazakhstan/Kazajstán

SAPARBEKULY, Mr (G)
SARBASSOV, Mr (G)
BAIKENOV, Mr (E)
MUKASHEV, Mr(T/W)

Kenya

KITUYI, Ms (G)
KIRIGUA, Mr (G)
MUGO, Ms (E)
WANGARA, Mr(T/W)

Kiribati

TAATO, Mrs (G)
INGINTAU, Mr (G)
BAKOAUEA, Mrs(T/W)

Koweït/Kuwait

RAZZOOQI, Mr (G)
AL KANDARI, Mr (G)
AL MESHARI, Mrs (E)

*République dém. populaire lao/Lao
People's Dem. Republic/República
Dem. Pop. Lao*

MOUNTIVONG, Mr (G)
PHENGTHONGSAWAT, Mr (G)
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)
VONGRAPHA, Mr(T/W)

Lesotho

KHETSI, Mr (G)
LETHOBANE, Mr (G)
MAKEKA, Mr (E)
RAMOCHELA, Mr(T/W)

Lettonie/Latvia/Letonia

DREIMANE, Mrs (G)
STAKIS, Mr (G)
EGLE, Mrs (E)
BALDZĒNS, Mr(T/W)

Liban/Lebanon/Libano

RAZZOUK, M. (G)
FAYAD, M. (G)
GHOSN, M.(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituania

KAZLAUSKIENE, Ms (G)
JUODPUSYTE, Ms (G)
GUZAVICIUS, Mr (E)
PUSKEPALIS, Mr(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

ZAHLEN, M. (G)
WELTER, Mme (G)
KIEFFER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Madagascar

RABESANDRATANA, M. (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

BASRI, Mr (G)
SH. MOHAMED, Mr (G)
SYED MOHAMUD, Mr(T/W)

Malawi

NGONGONDO, Mr (G)
ZIRIKUDONDO, Mr (G)
MWALE, Mrs (E)
MKWEZALAMBA, Mr(T/W)

Mali/Mali

MAHAMANE, M. (G)
DIAKITE, M. (G)

Malte/Malta

VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)
FARRUGIA, Mr (E)
MERCIECA, Mr(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos

ADDOUM, M. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

PRAYAG-GUJADHUR, Mrs (G)
RAMSAMY, Mrs (G)
BENYDIN, Mr(T/W)

Mauritanie/Mauritania

OULD ABDEL KADER, M. (G)
KANE, M.(T/W)

Mexique/Mexico/México

MORALES GAUZÍN, Sr. (G)
LORENZO DOMÍNGUEZ, Sr. (G)
ANDERSON NEVÁREZ, Sra.(T/W)

Mongolie/Mongolia

GANBAATAR, Mr (E)
SAINKHUU, Mr(T/W)

Montenegro

SOĆ, Mrs (G)

Mozambique

DENGO, M. (G)

Myanmar

LATT, Mr (G)
LYNN, Mr (G)
THET, Mr (E)
SOE, Mr(T/W)

Namibie/Namibia

HIVELUAH, Mrs (G)
HORN, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
MUHEUA, Mr(T/W)

Nicaragua

CRUZ, Sr. (G)

Niger/Níger

SIDDO, M. (G)
SAMNA SOUMANA, M. (G)
SAGBO, M. (E)
SALIFOU, M.(T/W)

Nigéria/Nigeria

IZUEGBU, Mr (G)
ILIYA, Ms(T/W)

Norvège/Norway/Noruega

YTTERDAL, Ms (G)
WAAGE, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
SUNDNES, Ms(T/W)

*Nouvelle-Zélande/New
Zealand/Nueva Zelandia*

KELLY, Ms(T/W)

Oman/Omán

ALABDWANI, Mr (G)
ALAKHZAMI, Mr (G)
ALKHUNJI, Mr (E)
ALJABRI, Mr(T/W)

Pakistan/Pakistán

NUSRAT, Mr (G)
ISMAIL, Mr (G)
TABANI, Mr (E)
AHMAD, Mr(T/W)

Panama/Panamá

MENDOZA GANTES, Sr. (G)
AGUILAR JAÉN, Sr. (G)
LINERO MENDOZA, Sr. (E)

*Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua
New Guinea/Papua Nueva Guinea*

DIALA, Mr (G)
PAINAP, Ms (G)
MAINO, Mr (E)

Paraguay

MONGELOS SCHNEIDER, Sr. (G)
LÓPEZ, Sra. (G)
PARRA, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

DRIESSEN, Mr (G)
BEETS, Mr (G)
RENIQUE, Mr (E)
VRIELING, Ms(T/W)

Pérou/Peru/Perú

PONCE VIVANCO, Sr. (G)
SCHIALER SALCEDO, Sr. (G)
BARRENECHEA CALDERÓN, Sr. (E)
SIFUENTES DE HOLGUÍN, Sra.(T/W)

Philippines/Filipinas

BALDOZ, Mrs (G)
MAMON, Mr (E)
VILLAVIZA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

NOJSZEWSKA-DOCHEV, Ms (G)
RAPACKI, Mr (G)
WOJCIK, Mr(T/W)

Portugal

PACCETTI CORREIA, Mme (G)
VALADAS DA SILVA, M. (G)
PENA COSTA, M. (E)
DE CARVALHO, M.(T/W)

Qatar

AL-KHULAIFI, Mr (G)
AL-OBEIDLY, Mr (G)
AL-KUWARI, Mr(T/W)

République dém. du

*Congo/Democratic Republic of the
Congo/República Democrática del
Congo*

TSHIMUANGA MINCHIABO, Mme (G)
TSHIKUYA KAYEMBE, M. (G)
LUZAZA DONGO, M. (E)
NDAMBO MANDJWANDJU, M.(T/W)

Roumanie/Romania/Rumania

DUMITRIU, Mme (G)
SPÂNU, Mme (G)
COSTACHE, M. (E)
JURCA, M.(T/W)

*Royaume-Uni/United Kingdom/Reino
Unido*

RICHARDS, Mr (G)
KITSELL, Ms (G)
MOORE, Mr (E)
GURNEY, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian

Federation/Federación de Rusia
GONCHAR, Mr (G)
SHMAKOV, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino

GALASSI, M. (G)
GASPERONI, M. (G)
UGOLINI, M. (E)
BECCARI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal

THIAM, M. (G)
DIOP, M. (E)
GUIRO, M.(T/W)

Serbie/Serbia

DJURIČKOVIĆ TUVIĆ, Ms (G)
KUZMIĆ, Ms (E)

Singapour/Singapore/Singapur

TAN, Mr (G)
NG, Ms (G)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

DŽUPA, Mr (G)
LEDNICKY, Mr (G)
HRDINA, Mr (E)
MOJŠ, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

JERMAN, Mr (G)
GROBELNIK, Ms (G)
ČERIN, Ms (E)
KRŽIŠNIK, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

HAMAD MOHMED FADL ALLAH, Mr (G)
ELHASSAN HAMID, Mr (G)
ELSIDDIG BABKER, Mr(T/W)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr (G)
LLYANAGE UPALI WIJAYAWEEERA, Mr (G)
LAKSEN PRASANNA PEIRIS, Mr (E)
SHAH, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

MARTIGNIER, Ms (G)
ERIKSSON, Mr (G)
EDSTRÖM, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

VOLLENWEIDER, Mme (G)
ELMIGER , M. (G)
PLASSARD , M. (E)
PEDRINA, M.(T/W)

Suriname

EMANUELS, Ms (G)
MANGROE, Ms (G)
BLOKLAND, Mr(T/W)

Swaziland/Swazilandia

NKHAMBULE, Mr (G)
DLAMINI, Mr (G)
MABUZA, Mrs (E)
SITHOLE, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian

Arab Republic/República Árabe Siria
NOFAL, Mr (G)

*République-Unie de Tanzanie/United
Republic of Tanzania/República*

Unida de Tanzania
LUGAKINGIRA, Mr (G)
MAPURI, Mr (G)
MLIMUKA, Mr (E)
AYOUB, Mr(T/W)

Tchad/Chad

KADE, Mme (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
ALI ABBAS, M. (E)
BRAHIM, M.(T/W)

*République tchèque/Czech
Republic/República Checa*

BLAZEK, Mr (G)
POKORNY, Mr (G)
DRBALOVA, Mrs (E)
STECH, Mr(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

CHOOMRAT, Mr (G)
PHUANGKETKEOW, Mr (G)
NGADEESANGUANNAM, Mr (E)
PINYOYONG, Mr(T/W)

Timor-Leste

SORO, Mr (G)
GUTERRES, Ms (G)
DA SILVA, Mr (E)
DA COSTA, Mr(T/W)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and
Tobago/Trinidad y Tobago*

BALDEO, Ms (G)

Tunisie/Tunisia/Túnez

MASMOUDI, M. (G)
CHOUBA, Mme (G)
M'KAISSI, M. (E)
SHIMI, M.(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

TURKAN, Ms (G)
ERDEM, Mr (G)
CENTEL, Mr (E)
GOK, Mr(T/W)

Ukraine/Ucrania

MAIMESKUL, Mr (G)
KHARA, Mr(T/W)

Uruguay

BONOMI, Sr. (G)
WEISSEL, Sra. (G)
MAILHOS, Sr. (E)

Venezuela

*(Rép.bolivarienne)/Venezuela
(Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep.
Bolivariana)*

ARIAS, Sr. (G)
DORADO CANO-MANUEL, Sr. (G)
MUÑOZ, Sra. (E)

Yémen/Yemen

SAGHER, Mr (G)
OBAD, Mr (G)
AL-GADRIE, Mr(T/W)

Zambie/Zambia

SITHOLE MWENDA, Mrs (G)
CHABWERA, Mr (E)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr (G)

CHIPAZIWA, Mr (G)

MATOMBO, Mr(T/W)

**Contre/Against/En
contra: 3**

Cuba

LLUCH, Sr. (G)

LAU VALDÉS, Sra. (G)

Venezuela

(Rép.bolivarienne)/Venezuela

(Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep.

Bolivariana)

PÉREZ, Sr.(T/W)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 6**

Canada/Canadá

OLDHAM, Mr (G)

ROBINSON, Ms (G)

Nouvelle-Zélande/New

Zealand/Nueva Zelandia

CRENNAN, Ms (G)

HOBBY, Mr (G)

MACKAY, Mr (E)

Panama/Panamá

RODRÍGUEZ SOLÍS, Sr.(T/W)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Dix-septième séance

Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation du rapport dont la Conférence prend acte, et approbation des propositions de la commission	1
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	3
Rapport de la Commission sur le VIH/sida: présentation, discussion et approbation.....	10
Conclusions proposées par la Commission sur le VIH/sida: adoption.....	18
Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence de la question intitulée «Le VIH/sida et le monde du travail»: adoption	18

Dix-huitième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	20
Rapport de la Commission de l'application des normes: présentation, discussion et approbation.....	30
Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres: résultats.....	43